

2020 NUMÉRO 2

#1257

PARTAGEONS NOTRE REGARD SUR LE MONDE

La revue de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

 Panthéon Sorbonne.fr
Facebook Twitter LinkedIn

SUR LE CHAMP DE BATAILLE

**Retrouvez la collection officielle
des objets promotionnels de l'université
sur la boutique en ligne**



- 10 % POUR LES ÉTUDIANTS ET LES PERSONNELS

boutique.univ-paris1.fr



Édito



« La guerre ! C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires. » Derrière la boutade attribuée à Clemenceau, la question se pose d'une expertise des sciences humaines et sociales à rendre compte d'un phénomène, d'un « *fait social total* », qui lui-même repose sur d'autres expertises extrêmement éloignées. Et réciproquement, le danger est permanent que le chercheur, dans ce domaine, estime son travail instrumentalisé à des fins belliqueuses. En même temps, impossible à circonscrire dans une définition rigoureuse, mais saturant l'espace public de ses métaphores, la guerre est malheureusement souvent là, dans un monde agité de soubresauts, et on ne peut l'ignorer.

#1257 a donc choisi de placer son deuxième numéro « sur le champ de bataille », pour saisir comment, par une multitude d'angles, et avec une grande richesse d'approches, les sciences humaines et sociales se confrontent aux manifestations de la guerre. Les deux éditeurs invités, Julie Le Mazier et Grégory Daho, s'appuient sur le programme de recherche *Sorbonne War Studies*, qui fédère une grande partie des disciplines de notre université, dans la complémentarité des méthodes, autour de cet objet commun, et participe de façon décisive à la définition du champ des études sur la guerre, situant la tonalité propre des sciences humaines et sociales au-delà des techniques pour la mener.

Comment faire la guerre avec des machines alors que les drones mettent en cause les règles traditionnelles d'engagement ? Le choc des civilisations a-t-il eu lieu ? Comment l'opération *Torch* a-t-elle éclairé la Deuxième Guerre mondiale en rebattant les cartes du conflit ? Existe-t-il une politique européenne de défense alors que le Brexit est imminent ? Quelles sont les conséquences des guerres civiles au-delà de leurs victimes ? Comment représentait-on les conflits coloniaux avant l'avènement de la photographie de presse ? La diversité de ces questions traduit une approche renouvelée d'un objet problématique dont la banalisation est plus que jamais à redouter, restituant aux disciplines de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne leur pleine dimension critique.

#1257 vous souhaite une année 2020 de paix, de santé et d'accomplissements.

ÉDITO
P. 3



#1257 ET VOUS
P. 5

LA QUESTION

Europe : pourquoi ne faut-il pas avoir la langue dans sa poche ?
P. 6

LE DÉBAT

Pourquoi s'intéresser au pluralisme et à l'éthique numérique ?
P. 8



RENCONTRE

L'OIT fête ses 100 ans
P. 12



DOSSIER

Sur le champ de bataille
P. 14



La guerre des civilisations n'a pas lieu
P. 18

Images de batailles dans la revue *Le Tour du monde*
P. 22

RÉUSSITES

Huit docteurs de l'université récompensés par les Prix de la chancellerie
P. 64
Laura Viaut, historienne ou juriste ?
Les deux !
P. 66



LA CARTE

Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le continent africain
P. 68

GRAND ANGLE

Alexandre de Humboldt, un penseur pour la crise écologique
P. 70



L'art du selfie
P. 76

Mourir, au moins une fois, pour la Pologne ?
P. 82

Parcours d'hommes se déclarant victimes de violences sexuelles dans l'enfance
P. 88

PORTFOLIO

Do, ré, mi, fa, sol, la... Sorbonne
P. 92



REGARDS SUR

La raison d'être de l'entreprise peut-elle vraiment être globale ?
P. 104



Twitter ou comment discipliner les individus : retour sur l'affaire Bernardo Silva
P. 108

Quelle protection juridique pour les forêts ?
P. 112

Pierre Péan, Edwy Plenel, journalisme d'enquête contre journalisme d'investigation ?
P. 118

Art amérindien : quand l'Amazonie nous parle avec des images
P. 123

VENI, VIDI... PANTHÉON-SORBONNE

La Sorbonne n'a pas fait l'économie d'un Nobel
P. 127

PARUTIONS
P. 128

L'opération *Torch* ou les dynamiques des deux côtés du monde
P. 32

Conflits futurs et intelligence artificielle
P. 39

Sociologie des drones
P. 44

Vers un marché européen de la défense ?
P. 50

Les éditeurs invités
P. 53

EN IMAGES

Jeu de paix
P. 54

UNIVERSITÉ D'AVENIR

UNA Europa : l'université européenne sur les rails
P. 60

Les bibliothèques innovent pour la recherche
P. 62

#1257 ET VOUS

POURQUOI CONTRIBUER À #1257 ?

D'acteurs, chercheurs et enseignants-rechercheurs, la rédaction fait appel à vous pour faire vivre #1257 et participer ainsi à la valorisation de la recherche de l'université. Plus que de revendiquer son appartenance à la communauté scientifique de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, contribuez vos objets de recherche, votre laboratoire, votre institut ou votre UFR ; bénéficier d'une visibilité importante, participer activement au rayonnement de notre université et œuvrer à sa reconnaissance nationale et internationale.

APPEL À CONTRIBUTIONS

La rédaction de #1257 lance un appel à contributions pour ses prochains numéros. Que vous souhaitiez aborder un sujet précis, partager vos objets de recherche ou contribuer au dossier thématique, nous serions heureux de lire vos propositions. Écrivez-nous *via* le formulaire en ligne, accessible depuis la page dédiée à la revue sur le site web de l'université, ou par courriel à l'adresse 1257@univ-paris1.fr



RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

#1257 souhaite rendre accessibles au plus grand nombre les recherches menées au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle propose ainsi un format adapté avec des textes courts rédigés dans un langage compréhensible de tous et une riche iconographie. Pour vous accompagner dans la rédaction de vos articles, toutes nos recommandations concernant le format et les conditions de publication sont à retrouver sur la page dédiée à la revue du site web de l'université :
<http://www.pantheonsorbonne.fr/la-revue>.

Directeur de la publication : Georges Haddad • **Directeur de la communication :** Franck Paquiet • **Rédacteur en chef :** Gwenaël Cuny
Rédactrice en chef adjointe : Selma Akkari • **Assistante d'édition :** Mélanie Rémy • **Photographe :** Pascal Levy • **Éditeurs invités du dossier :** Grégory Daho • Julie Le Mazier • **Membres du comité éditorial :** Mireille Bacache • Pierre Bonin • Isabelle Gasnaut
Maria Gravari-Barbas • Sandra Laugier • Jérémie Pires • Camille Salinesi • Hélène Sirven • Éric Zyla • **Ils ont participé à ce numéro :** Alya Aglan • Emmanuel Charrier • Clarisse Didelon • Gilles Dorronsoro • Laetitia Driguez • Gérard Dubey • Patrick Eveno • Joëlle Farchy • Gilles Fumey • Marine Garcia • Louis Gautier • Jöan Gondolo • Étienne Huyghe • Nicole Maggi-Germain
Caroline Moricot • Yann Richard • Judith Rochfeld • Stéphane Rodrigues • Stéphan Rostain • Jorge Sanchez • Hélène Sirven
Ania Szczepanska • Marta Torre-Schaub • Pierre Vermeren • Lucie Wicky • **Secrétariat de rédaction :** Gwenaël Cuny • Selma Akkari
Création graphique et réalisation : Corlet Com / In Quarto • **Imprimeur :** Axiom Graphic • **Dépot légal :** à parution • **Numéro ISSN :** 2649-3543 • **Tirage :** 10 000 ex. • **Remerciements :** Adeline Gubler • Laura Vaut, la BIS, la bibliothèque Cujas, le SCD, la direction des Relations internationales et l'ensemble de l'équipe de la direction de la Communication • **Pour nous écrire :** 1257@univ-paris1.fr

Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

Direction de la communication • 12, place du Panthéon • 75231 PARIS cedex 05 • Tél. : 01 44 07 79 41
Courriel : dircom@univ-paris1.fr



PEFC

10-32-3010 / Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement / pefc-france.org / Axiom Graphic IMPRIM'VERT®



Europe : pourquoi ne faut-il pas avoir la langue dans sa poche ?

À ce jour, l'Union européenne ne compte pas moins de 24 langues officielles et de travail ainsi qu'environ 60 langues régionales et minoritaires. Qualifiée de confusion babélique par les uns ou de prodigieuse mosaïque des langues offrant une importunité incroyable par les autres, comment cette diversité est-elle célébrée en Europe ? En quoi apprendre et parler une langue étrangère demeure essentiel ?



**Emmanuel
Charrier**

Enseignant d'anglais et de français langue étrangère (PRCE), directeur du Département des langues de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

In varietate concordia*

« *La langue de l'Europe, c'est la traduction* » selon Umberto Eco. Arpenter les couloirs interminables de l'imposant Berlaymont et entendre furtivement ici et là chacune de ces langues s'avère très certainement être une expérience pour le moins étonnante. C'est en 1994 que le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe (CELV) voit le jour, deux ans après l'adoption de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. L'article 1^{er} de ses statuts stipule qu'il a pour mission « *la mise en œuvre de politiques linguistiques et la promotion des innovations dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes* ».

Le plurilinguisme et la diversité culturelle en Europe sont mis sur le devant de la scène, et, quelques années plus tard, la Journée européenne des langues (JEL), sous l'égide du Conseil de l'Europe, voit le jour et est célébrée pour la première fois le 26 septembre 2001. Indéniablement, l'Europe aime ses langues et le fait savoir à ses citoyens. En France, par exemple, le ministère de l'Éducation nationale organise de nombreux évènements afin de célébrer la diversité linguistique. Tous les ans, se tient au mois de mai et, ce depuis l'année 2016, la Semaine des langues vivantes qui a pour objectif de « *faire prendre conscience à tous les élèves ainsi qu'à leurs parents de l'intérêt et de l'importance de développer des compétences en langues vivantes* » et qui s'attache à « *sensibiliser le grand public à la diversité linguistique qui existe sur notre territoire* ».

À l'heure où de nombreuses langues en Europe et dans le monde sont menacées de disparition, il est primordial d'inciter les nouvelles générations à les connaître, à les reconnaître et à les défendre. Elles font partie du patrimoine de l'humanité et leur disparition est une tragédie immense car elles emportent avec elles les histoires, les cultures et les traditions de leurs peuples. Aussi, l'ONU a déclaré l'année 2019 « *Année internationale des langues autochtones* » afin « *de préserver et revitaliser celles toujours existantes* ».

* Unie dans la diversité (devise de l'Union européenne).

Lost in translation ou la nécessaire confrontation à une autre réalité

Si d'aucuns se souviennent avec nostalgie de leurs cours de langues au collège ou au lycée, d'autres redoutent toujours le moment où ils devront ouvrir la bouche et prononcer quelques mots dans une langue étrangère qu'ils ne maîtrisent pas correctement. Selon un sondage Ipsos d'août 2019, seuls 21 % des Français estiment avoir un niveau satisfaisant en anglais. Être gêné ou, pire encore, avoir honte de parler une langue étrangère est une problématique à laquelle tout enseignant de langues est confronté. Le constat est parfois sans appel : mutisme dû à l'effroi d'erreurs de prononciation ou de grammaire impardonnable qui seraient soumises à la vindicte populaire. Une véritable légende urbaine qui en a traumatisé plus d'un. Croiser dans la rue un touriste étranger qui demande son chemin ? Certains considéreront qu'ils n'ont pas imaginé pire cauchemar.

Les langues étrangères sont des atouts évidents dans le monde du travail et restent indispensables au développement économique des pays mais leur rôle ne saurait se restreindre à mener à bien une carrière professionnelle ou à voyager le temps d'un été. À l'heure où certains pays se replient sur eux-mêmes, en Europe et à travers le monde, apprendre et parler une langue étrangère, c'est faire sauter le verrou d'une porte qui mène à une autre réalité, une autre culture, une autre histoire, à l'autre, aux autres. Il est important de rappeler que le rôle premier d'un enseignant de langues est de former ses étudiants à la citoyenneté et que l'apprentissage d'une langue « tient une place fondamentale dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde ». Apprendre et parler une langue étrangère est un facteur d'intégration. C'est avant tout se remettre en question. C'est sortir de sa zone de confort, se confronter à soi-même, à ses propres limites. C'est constamment s'interroger sur soi-même, interroger sa propre réalité et la confronter à celle de l'autre. C'est aussi refuser les stéréotypes nationaux, réfuter l'idée de supériorité nationale. C'est lutter contre le repli, l'isolement, le racisme. C'est célébrer la richesse et la diversité du monde qui nous entourent et vouloir se projeter vers l'avenir.

Alors, avoir la langue dans sa poche ? Hors de question ! Et, avec environ 7 000 langues dans le monde, mieux vaut ne pas l'avoir perdue mais plutôt bien pendue ! ♦

(Sources citées : ministère de l'Éducation nationale et Conseil de l'Europe).



Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne sait rien de sa propre langue.



Johann Wolfgang von Goethe



Avec 11 langues vivantes et 3 langues anciennes,

le Département des langues (DDL) soutient et défend la diversité culturelle et célèbre quotidiennement les langues !

Deux événements exceptionnels se tiendront en mars 2020 :

« Le DDL fête la francophonie » et
« Le DDL fête le Printemps des poètes ».



Le débat

Pourquoi s'intéresser au pluralisme et à l'éthique numérique ?



Joëlle Farchy

Professeure des universités en sciences de l'information et de la communication, membre du Centre d'économie de la Sorbonne



Judith Rochfeld

Professeure des universités en droit privé, membre de l'Institut de recherche juridiques de la Sorbonne

À l'heure des algorithmes et des objets connectés, une réflexion sur les conséquences du numérique s'impose. C'est tout l'objet de la chaire Pluralisme culturel et éthique du numérique lancée à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Joëlle Farchy et Judith Rochfeld nous donnent leurs éclairages sur ces questions.



© Adobe Stock

La Fondation Panthéon-Sorbonne offre désormais un cadre pour développer des chaires. Pourquoi avoir choisi de vous lancer sur le thème Pluralisme culturel et éthique du numérique ?

Joëlle Farchy : L'utilisation massive d'Internet et des objets connectés, les algorithmes et les applications de l'intelligence artificielle, les prises de décisions automatisées ont une influence croissante sur nos vies quotidiennes, notre économie et nos libertés fondamentales. Du fisc à la sécurité nationale, des médias à l'éducation, de la santé aux assurances, des banques à la justice, du transport au travail, de la construction des *smart cities* à la police prédictive, tous les secteurs sont concernés. Pour prendre un exemple que nous connaissons tous, dans l'éducation, l'affectation des étudiants *via* l'algorithme de Parcoursup suscite un large débat public.

Judith Rochfeld : Si l'on revient en effet aux prises de décision automatisées, on constate qu'elles portent des risques potentiels de biais, de discriminations et d'exclusions. Par ailleurs – autre exemple –, la personnalisation très fine des services et des biens, que permet l'exploitation massive de données, pose des questions éthiques lorsqu'elle remet en question le principe de mutualisation ; le contrat social associé, notamment dans certains domaines comme l'assurance ou la santé, est en passe d'être rediscuté. De plus, un algorithme qui jouit d'un fort degré d'autonomie pose la question de l'éventuelle déresponsabilisation de l'humain, celui-ci ayant délégué à la machine la prise de certaines décisions. Dans ce contexte, comment éviter de laisser émerger des pratiques reposant sur des choix éthiques opérés par un petit groupe de techniciens, au mépris du débat démocratique ?

J. F. : Au cœur de ces dispositifs, il y a le poids croissant de ce que l'on résume par le terme « données » et qui recouvre, en réalité, des choses bien différentes : des morceaux de musique, des dépêches d'agences de presse, des données épidémiologiques, les traces que nous laissons lors de requêtes sur Internet, des données financières... Il faut analyser ce qui circule, la « qualité » de ces données, savoir si l'on doit les contrôler et, si oui, qui doit le faire et comment, dans un univers mondialisé où les acteurs privés se jouent des frontières et où les modes de régulation doivent être repensés. La question centrale est de savoir comment on peut encore produire un sens commun, de la transparence, de la sécurité et de la confiance autour des outils numériques afin de mieux les concevoir, les exploiter et les contrôler.

La « qualité » de ce qui circule, qu'entendez-vous par là ?

J. R. : Prenons des exemples concrets. Les rumeurs, diffamations ou autres contenus haineux, autrefois portés par le bouche-à-oreille, trouvent un nouvel écho à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux qui en permettent une circulation et une diffusion massive et rapide. C'est d'autant plus problématique lorsque le modèle économique de valorisation du « clic » facilite l'émergence d'une industrie de l'information de basse qualité. L'offre de contenus, culturels ou informatifs, en ligne n'a jamais été aussi abondante. Mais en filtrant les informations et les contenus, en les « architecturant », les algorithmes sont susceptibles d'augmenter la propension des individus à « préférer » des contenus choquants ou particulièrement « croustillants » propres à les faire réagir ou à rester davantage sur une plateforme. Dans le même ordre d'idées, ils peuvent également mener – même si cela est discuté – à ne fréquenter que des objets, des personnes, des opinions, des cultures conformes à ses propres goûts et habitudes, et à rejeter l'inconnu. C'est la fameuse théorie de la « bulle de filtre » qui enfermerait les utilisateurs dans une information personnalisée, personnalisation poussée à son paroxysme jusqu'à les parquer dans un environnement idéologique hermétique sans autre perspective informationnelle que celle correspondant à leurs intérêts étroits. Mais, à l'inverse, le numérique peut également ouvrir les individus, par le biais de recommandations appropriées, à la découverte de nouveaux univers.

J. F. : Par ailleurs, les politiques culturelles ont été largement pensées depuis des années pour favoriser la diversité. Or, les outils en faveur de la diversité, centrés sur la présence de contenus dans l'offre des opérateurs, semblent peu adaptés à un monde délinéarisé

et personnalisé. La question de la visibilité des contenus et des mécanismes de recommandation opaques qui parviennent à transformer l'offre en demande des internautes, devient centrale. Dans le domaine audiovisuel, il ne suffit pas que des films « d'auteur » soient présents sur Netflix, encore faut-il que les internautes les trouvent. YouTube n'est plus seulement le véhicule des contenus amateurs des débuts, c'est un moyen de diffusion protéiforme dans lequel on peut trouver des services éducatifs qui remplissent de vraies missions de service public mais également les thèses les plus complotistes ou violentes, à portée de quelques clics. Cet acteur majeur n'a pourtant fait l'objet que de très peu de travaux.

Vous vous intéressez donc uniquement aux médias ?

J. F. : Non pas du tout. Mais il fallait bien commencer quelque part ! Les travaux de la chaire concernant les secteurs de la culture et des médias sont traités par l'École des médias et du numérique de la Sorbonne (EMNS) qui a pour vocation de décrypter l'actualité des médias et de la culture à l'ère numérique et qui dispose d'une solide expertise sur ces sujets. Dans le cadre de la chaire, nous sommes en train de mettre en place, en collaboration avec des informaticiens, une très importante base de données pour suivre les contenus audiovisuels qui circulent en ligne.

J. R. : La chaire a vocation à s'intéresser à des domaines variés d'activités. Nous avons la chance, à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, d'avoir des collègues aux compétences multiples. Je suis juriste, Joëlle est économiste. Les compétences de collègues philosophes, sociologues, informaticiens ou historiens sont également indispensables. De plus, la chaire va fonctionner de manière souple et réactive en mobilisant, selon les projets, un réseau national et international d'experts. Elle restera toujours ouverte aux propositions de collègues passionnés par ces thématiques et par la pluridisciplinarité. Elle sera également ouverte, avant toute chose, aux jeunes chercheurs.

Il y a une catégorie de données qui a beaucoup polarisé l'attention, celle des données personnelles ; comment abordez-vous cette question ?

J. F. : Le Règlement général pour la protection des données (le fameux RGPD que vous voyez apparaître partout) entré en application le 25 mai 2018, introduit le cadre juridique européen d'une économie numérique respectueuse des libertés individuelles. Il compose désormais un modèle pour nombre d'autres pays et continents. Schématiquement, aujourd'hui, ces données ne sont la propriété de personne, ce qui autorise leur collecte et leur traitement sous réserve du respect du droit des individus. Le RGPD accentue la logique de responsabilisation des organisations, renforce les droits des individus et en crée de nouveaux, notamment le droit à la portabilité des données. Les données personnelles auxquelles s'applique le RGPD constituent une part très substantielle du développement de l'économie numérique et des traitements algorithmiques ; leurs traitements assoient nombre de « modèles d'affaires ». C'est pourquoi l'enjeu pour les entreprises est de rendre compatible la récupération massive de données personnelles, au cœur des modèles de l'économie numérique, et de soigner leur bonne réputation liée à la confiance que les internautes leur accordent.

J. R. : De même, une approche juridique tenable nécessite de ne pas occulter le lien entre les personnes et leurs données, marqueurs de leurs comportements, goûts, habitudes... dans une société de surveillance massive. Les défis actuels tiennent à l'en-cadrement des utilisations des données en provenance d'objets connectés, de plus en plus nombreux ; des assistants vocaux par exemple : elles sont sources de potentialités considérables de contrôle, de surveillance, d'utilisations marchandes, de prévision ou de prédiction.

Les chaires sont financées par des partenaires privés. Ne craignez-vous pas d'être instrumentalisés ? Le principe même d'une chaire n'est-il pas contradictoire avec la notion d'éthique qui est au cœur de votre projet ?

J. F. : C'est évidemment une question essentielle sur laquelle nous nous sommes beaucoup interrogés. Tout d'abord, les partenaires ne sont pas uniquement privés mais également publics. Le ministère de la Culture est d'ailleurs le premier à s'être engagé comme partenaire pour trois ans. Ensuite, nous voulons être utiles, c'est-à-dire servir le débat social. Le chemin étroit qui est le nôtre se résume donc à la question suivante : comment être utiles sans être instrumentalisés ? D'abord en discutant longuement avec nos partenaires pour être bien certains qu'ils comprennent les impératifs de liberté du monde académique et qu'ils sont prêts à les respecter. Ensuite, le modèle que nous avons choisi est différent de celui généralement adopté pour les chaires, financées par une ou deux entreprises. Ici au contraire, le pluralisme c'est aussi celui des partenaires. Il n'y aura pas de monopole mais l'envie de faire venir progressivement une diversité d'acteurs aux intérêts qui pourront être contradictoires tout en faisant le pari que la chaire, parce que c'est justement un lieu ouvert de partage et de discussion, leur est utile.

J. R. : Nous cherchons à attirer ceux qui ont une volonté de travailler avec nous, pas seulement pour des raisons de communication ou d'image, mais parce qu'ils acceptent les règles d'une collaboration avec le monde académique, indépendant et parfois critique. Nous serons jugés sur la qualité de nos travaux.

Quels sont les objectifs prioritaires de la chaire ?

J. F. : Il s'agit tout d'abord de construire un espace d'échanges en mêlant l'approche du monde académique et les attentes des

usagers, des entreprises et des régulateurs, dans une confrontation des points de vue. Pour que cela fonctionne, il nous faut objectiver les pratiques. Les acteurs traditionnels, comme les nouveaux entrants, ont besoin de références objectives communes et renouvelées afin de s'adapter. C'est pourquoi la construction d'un observatoire statistique constitue une priorité afin de produire des études et des analyses et de fournir des outils d'aide à la décision pour les opérateurs privés et publics. Nous venons de commencer ce travail statistique avec l'étude des plateformes audiovisuelles.

J. R. : Il y a aussi le volet formation au sens large, notamment de sensibilisation des citoyens. De réels efforts de communication, de pédagogie et d'acculturation doivent être fournis afin de sensibiliser nos étudiants, bien entendu, mais plus largement le public, au fonctionnement des nouvelles technologies. Des rencontres entre chercheurs, entrepreneurs, régulateurs et membres de la société civile seront organisées autour de journées de formation et de conférences-débats. Des publications, sous forme de vidéos ou d'articles, seront réalisées pour assurer une large diffusion d'une approche éthique et pluraliste du numérique.

J. F. : Pour résumer, la chaire se donne pour ambition de devenir une plateforme de ressources et d'échanges où convergent les chercheurs ainsi que les acteurs publics et privés qui souhaitent étudier, partager, comprendre et se former aux enjeux de ce monde numérique en construction. 



Pour aller plus loin

Retrouvez toutes les informations relatives à la chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique »
emns.fr/la-chaire.html

Plus d'infos sur la Fondation Panthéon-Sorbonne :
www.pantheonsorbonne.fr/fondation



L’OIT fête ses 100 ans

Cent ans après la création de l’Organisation internationale du travail (OIT), l’Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES) et l’Institut des sciences sociales du travail (ISST) ont consacré deux journées, en septembre 2019, à cette agence de l’ONU. Rencontre avec Laetitia Driguez et Nicole Maggi-Germain, à l’origine de ce colloque.



Laetitia Driguez

Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Nicole Maggi-Germain

Maîtresse de conférences HDR en droit privé (droit social) à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directrice de l’Institut des sciences sociales du Travail (ISST).

Quelles étaient les ambitions du colloque organisé par l’IREDIES et l’ISST ?

Laetitia Driguez : L’ambition de ces deux journées était certainement de célébrer le 100^e anniversaire de l’OIT dans une enceinte universitaire qui propose enseignement et recherche en droit du travail et en droit international. La première journée a aussi saisi le prétexte de cet anniversaire pour donner la parole aux organisations syndicales de travailleurs dont plusieurs représentent les salariés à l’OIT et pour faire connaître l’ISST qui met au service des organisations syndicales les compétences d’une équipe pluridisciplinaire d’enseignants-rechercheurs.

Cet événement a ainsi été préparé, en amont, avec des représentants des organisations syndicales et le bureau pour la France de l’OIT. Cette première journée a d’ailleurs synthétisé les qualités des formations de l’ISST : rigueur scientifique, pluridisciplinarité, enrichissement mutuel entre interlocuteurs venus d’horizons divers.

Nicole Maggi-Germain : Ce projet est né d’une volonté de célébrer le centenaire de l’OIT en mettant en avant le rôle essentiel joué par l’institution dans l’élaboration de normes sociales applicables au niveau international. C’était également l’occasion de rappeler le soutien apporté par le Bureau international du travail lors de la création, à Strasbourg, du premier des onze instituts du travail, composantes internes d’une université.



En 1952, un colloque, organisé sous le haut patronage de l'OIT et de l'Unesco, posait les premiers jalons en affirmant la nécessité d'une collaboration entre universitaires et militants syndicaux dans ce que l'on appelait alors la « *formation ouvrière* ».

En quoi l'OIT est-elle une actrice majeure sur la scène internationale ?

L. D. : L'OIT se distingue comme unique organisation internationale tripartite. Je dirais aussi que les conventions de l'OIT ratifiées jouent un rôle de plus en plus majeur sur les scènes nationales. Ces dernières années, par exemple, la convention sur les licenciements a été très régulièrement mobilisée dans le contentieux français pour protéger les droits des salariés contre certaines tentatives de déconstruction du droit du travail.

N. M.-G. : Comme l'ont montré les contributions présentées lors du colloque par des chercheurs membres du réseau scientifique collaboratif CIELO¹, l'OIT occupe une place essentielle dans la dissémination de valeurs communes, œuvrant ainsi à la diffusion d'un modèle de relations professionnelles protecteur des travailleurs.

100 ans plus tard, quel est le rôle de l'OIT et comment pourrait-elle évoluer ?

L. D. : Le rôle de l'OIT reste important pour affirmer que les objectifs de Philadelphie doivent servir de guide à l'action internationale. L'OIT continue ainsi à définir certaines priorités comme la lutte contre la violence au travail ou la gouvernance des chaînes mondiales d'approvisionnement.

Mais elle doit aussi renouveler son action pour la rendre plus efficace. Plusieurs réflexions ont été exprimées au cours du colloque, comme la nécessité de revaloriser le rôle des États ou encore penser la performance des instruments de l'OIT dans le cadre du multilatéralisme, en associant l'OIT avec d'autres acteurs : organisations internationales ou régionales, multinationales, dialogue social international.

N. M.-G. : La création de l'OIT a été portée par un projet politique de pacification des relations entre les États. Il est essentiellement l'œuvre des pays occidentaux et, à ce titre, porteur d'un modèle social dont l'universalité ne peut être postulée.

Prendre en compte l'existence de formes de solidarité non-institutionnalisées, afin de permettre aux peuples de ne pas aliéner leur propre culture, constitue certainement le défi pour le prochain centenaire. ●

Propos recueillis par Selma AKKARI

¹ La Communauté pour la recherche et les études sur le travail et le champ professionnel est née en 2015 d'un projet scientifique s'inspirant du modèle d'autres réseaux similaires qui cherchent à créer de nouvelles formes de travail collaboratif s'appuyant sur la force du collectif pour favoriser le travail individuel (<http://www.cielolaboral.com/fr/>).



DOSSIER

SUR LE

CHAMP DE BATAILLE



Depuis les attentats de Paris et Saint-Denis en 2015, les problèmes publics relatifs à la défense, la sécurité ou encore la violence politique sont revenus sur le devant de la scène. Envisagés comme des objets à nul autre pareil, ils imposeraient l'usage de grilles d'analyse particulières, calquées sur celles des acteurs de ces univers sociaux. À rebours de cette conception, le programme interdisciplinaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Sorbonne War Studies*, s'emploie à décloisonner et à banaliser leur étude, en prenant appui sur les outils ordinaires des sciences humaines et sociales.

« *La France est en guerre.* » Le 16 novembre 2015, trois jours après l'attentat du Bataclan, le président de la République, chef des armées, commence ainsi son discours devant le Parlement réuni en Congrès. Cette formule choc est reprise de façon large par les autorités politiques même si les hauts fonctionnaires, civils et militaires, plus prudents, y voient davantage un exercice de communication. Dans le discours présidentiel, le « retour » de la guerre est entériné par trois facteurs : une opération coordonnée et subie sur le sol national, un nombre de victimes sans précédent et une attaque contre les valeurs de la République. Ce « retour » a des effets tout aussi fracassants que sa mise en sommeil avait été profonde au sein des états-majors comme des amphithéâtres universitaires.

• • •

Une conflictualité omniprésente mais insaisissable

Les dernières décennies ont consolidé cette perception d'une conflictualité omniprésente mais d'une guerre insaisissable. Alors même que la violence se déploie dans de nombreuses régions du monde, les doctrines stratégiques, peinant à se renouveler, sont incapables de qualifier positivement le type de guerre auquel les armées contemporaines sont confrontées : conflits asymétriques, non-conventionnels, irréguliers, anti-terroristes, contre-insurrectionnels, hybrides, etc. Les États occidentaux ne déclarent plus la guerre mais interviennent pourtant dans des conflits armés. En France, le recours aux militaires dans le cadre de l'opération *Sentinelle*, y compris en soutien aux forces de l'ordre comme lors du mouvement des Gilets jaunes, la constitutionnalisation de l'état d'urgence, la mise en œuvre du service national universel comme la désinhibition de la prise de parole publique des cadres militaires sur des enjeux de société sont autant d'indices cruciaux de l'évolution des usages de la force armée et des rôles des organisations militaires.

Sous l'effet combiné du retour de la menace sur le sol national et du brouillage des repères (guerre-paix, menaces-risques, intérieur-extérieur, public-privé), le ministère des Armées multiplie les signaux de rapprochement avec les universitaires. La demande est forte vis-à-vis des sciences humaines et sociales, pour qu'elles mettent en ordre ce qui semble de plus en plus difficile à penser. Dans le même temps, on attend souvent d'elles qu'elles viennent donner un crédit et une confirmation scientifiques à des catégories d'analyse qui sont celles des acteurs de la guerre – au risque de ne rien leur apprendre.

Un objet d'étude exceptionnel ?

La guerre semble un objet d'étude exceptionnel : la crise par excellence, l'événement qui vient rompre la normalité du temps de paix, détruire le cours ordinaire des vies, transformer des gens sans histoire en victimes, héros ou bourreaux. Dans sa définition juridique, elle est une période qui entraîne la mise en vigueur d'un régime extraordinaire de légalité. Le monde militaire, qui fait de cette activité sa spécialité, s'est évertué à produire ses propres codes et règles de fonctionnement, qui seraient radicalement différents de ceux du monde civil. Dès lors, il faudrait, pour comprendre la guerre, chausser des lunettes particulières, différentes de celles à travers lesquelles les sciences sociales regardent le reste des activités humaines. Or, nos méthodes conduisent à procéder autrement. Il n'y a

UN RAPPROCHEMENT ARMÉES-UNIVERSITÉS-CNRS QUI FAIT DÉBAT : ÉTUDES STRATÉGIQUES ET FORMATION UNIVERSITAIRE

Dans la foulée des attentats du 13 novembre 2015, le président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) lance un appel à propositions sur « *tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences* ». 66 projets ont été retenus.

À la suite de la signature d'une convention tripartite entre le ministère de la Défense, le CNRS et la Conférence des présidents d'université (CPU), le Pacte défense enseignement supérieur, doté d'un budget annuel de 2,5 millions d'euros, vise à favoriser la structuration d'une filière d'études stratégiques.

Le 30 mai 2018, le CNRS signe une convention avec la direction du Renseignement militaire (DRM) qui prévoit la mise en œuvre d'ateliers entre analystes de la DRM et chercheurs du CNRS sur des zones ou des thématiques spécifiques et d'une filière de formation au renseignement.

Ces financements soulèvent une série d'interrogations au sein de la communauté universitaire, relatives au pilotage des questions de recherche par le politique, à l'autonomie requise pour produire des savoirs scientifiques, ou encore à la sécurité des chercheuses et chercheurs sur des terrains dangereux.

en effet pas de raison de penser que les ressorts des conduites, les dynamiques institutionnelles et les logiques de mobilisation de ressources seraient radicalement différents en situation de guerre ou de paix.

Forte de cette conviction et de ses atouts en termes de renommée internationale et d'identité collective, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne entend prendre toute sa place au sein du débat public en répondant notamment à l'appel d'offres du ministère des Armées quant à l'attribution d'un label Centre d'excellence. *Sorbonne War Studies* constitue un programme de recherche et de formation interdisciplinaire qui ambitionne de faire exister la guerre « dans » et non plus seulement « à côté » des sciences humaines et sociales. La revitalisation des études sur la guerre passe par deux impératifs. D'abord, assumer la banalisation des objets stratégiques, des phénomènes guerriers et militaires, dont le traitement souffre encore d'extraterritorialité par rapport aux sciences humaines et sociales. Ensuite, élaborer un programme de recherche et de formation structuré autour d'un projet commun. L'équipe d'enseignants-chercheurs réunis au sein du programme – géographes, historiens, juristes, philosophes, politistes et sociologues – traitent de la défense comme d'un champ social dont il s'agit précisément d'analyser la recomposition.

L'ambition théorique repose sur un calcul simple : plus que le retour incantatoire de la guerre dans les discours politiques, le cadrage anti-terroriste qui accompagne le rapprochement armées-universités constitue une opportunité majeure pour recentrer les questionnements scientifiques sur l'exercice du pouvoir d'État, à travers les formes politiques, juridiques et techniques de régulation de la violence et de légitimation de la puissance publique. Ce pari répond aux demandes des armées en s'appuyant sur ce que savent et peuvent faire les sciences humaines et sociales : ne pas parler de l'armée aux armées, mais observer et expliquer l'environnement social au sein duquel se déploient les organisations militaires.

Empiriquement incontournable et conceptuellement peu saisissable, la guerre comme objet de recherche révèle la structuration des univers sociaux qu'elle traverse. Le champ académique ne saurait y échapper. L'opportunité est donc également celle d'une inversion de questionnement permettant aux chercheurs d'interroger leurs pratiques : que fait l'étude de la guerre aux sciences humaines et sociales ?

Grégory DAHO et Julie LE MAZIER, éditeurs invités [voir p. 53]



Retrouvez

le cadrage et le rapport d'activité scientifique
du projet sur
<https://www.pantheonsorbonne.fr/la-revue>

SORBONNE WAR STUDIES EN BREF

CONCOURS > Le 25 janvier 2017, le ministre de la Défense annonce la création d'un label centre d'excellence. Parmi la quinzaine d'universités candidates, jusqu'à trois bénéficieront d'un budget de 300 000 €/an. Le projet *Sorbonne War Studies* compte parmi les cinq finalistes.

GOUVERNANCE > Dirigé par Grégory Daho et coordonné par Yann Richard, *Sorbonne War Studies* est animé par un comité de pilotage (onze membres, siégeant au titre de l'implication de leur laboratoire ou UFR), et par un conseil scientifique de douze spécialistes des questions de défense et de sécurité en droit, histoire, géographie, sociologie et science politique.

CARTOGRAPHIES > Les quarante laboratoires rattachés à l'université comptent plus de 250 chercheurs travaillant sur la guerre, la défense, la stratégie et la sécurité. Elle dispose également d'une chaire Grands enjeux stratégiques contemporains dirigée par Louis Gautier.

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES > Dix-sept masters forment aux enjeux de défense et de sécurité, masters auxquels sont désormais proposées des activités pédagogiques inter-masters : l'organisation annuelle d'un colloque par des étudiants ; un exercice de simulation de négociation internationale proposé par Yves Buchet de Neuilly [voir p. 54] ; un prix du mémoire de master 2 financé par la Chaire Grands enjeux stratégiques contemporains.

La guerre des civilisations n'a pas lieu

La théorie du *Choc des civilisations* de Samuel Huntington correspond-elle aux représentations du monde de l'homme de la rue ? Une double approche cartographique et lexicographique permet de développer une critique géographique de cette idée.



Clarisse Didelon

Professeure
des universités en
géographie et membre
de Géographie-Cités

Yann Richard

Professeur
des universités en
géographie et membre
de PRODIG

a vision d'un monde divisé en aires de civilisation est mobilisée dans certains discours géopolitiques et politiques parfois influents. On la trouve également dans la presse grand public et les médias audiovisuels en France et ailleurs. On pense inévitablement au *Choc des civilisations*, idée développée dans les années 1990 par Samuel Huntington. La vision du monde qu'il proposa alors fit grand bruit et a été souvent caricaturée. Toutefois, malgré d'évidentes faiblesses théoriques et conceptuelles, elle mérite qu'on s'y intéresse car elle demeure populaire. La prendre au sérieux permet d'en tester empiriquement la robustesse et de voir dans quelle mesure elle correspond aux représentations du monde de « l'homme de la rue ». Pour cette analyse, nous mettons l'accent sur la relation entre les civilisations dites « islamique » et « occidentale », entre lesquelles Samuel Huntington voit un antagonisme majeur du XXI^e siècle. Notre démarche s'appuie sur les résultats d'une enquête à partir de laquelle il est possible de développer une critique géographique de la théorie du *Choc des civilisations*, en adoptant des approches cartographique et lexicographique.

Que dit la théorie du *Choc des civilisations* ?

Samuel Huntington décrit un monde multipolaire divisé en civilisations fondées sur des affinités culturelles entre des États qui coopèrent. Un monde dans lequel l'influence de l'Occident décline tandis que se met en place un rapport de force entre les civilisations, notamment entre les civilisations islamique et occidentale. Chaque aire de civilisation serait dominée par un « État phare » et c'est sur ses marges que les conflits éclateraient.

Cette théorie a très souvent été critiquée et de nombreux chercheurs ont démontré ses failles. En géographie, il est tentant de comparer la carte des aires de civilisation avec celle des conflits pour voir s'il existe des correspondances en termes de localisation. Les auteurs qui suivent cette démarche concluent tous qu'il n'existe aucune preuve empirique d'un lien entre la géographie des conflits et la géographie des aires de civilisation. Une autre approche consiste à comparer les civilisations de Samuel Huntington avec les représentations du monde de la population. Cela se



justifie d'autant plus que Huntington n'appuie jamais son intuition sur des observations de terrain ; sa vision semble plutôt être le placage d'une construction intellectuelle *a priori* sur la carte du monde.

Une enquête réalisée dans 18 pays auprès d'étudiants

Un programme de recherche européen (EuroBroadMap ; 7^e PCRD) nous a permis d'interroger 9 360 étudiants de licence dans 18 pays à propos de leurs représentations du monde en octobre 2019. Notre corpus est composé d'un ensemble de cartes mentales constitué de découpages du monde en régions dessinées et nommées par ces étudiants. Dans ce corpus, nous cherchons à identifier d'un point de vue spatial et lexical des civilisations décrites par Huntington et à en déterminer l'importance relative pour les représentants de deux « civilisations » : le sous-échantillon « occidental », composé par la France, la Belgique, le Portugal, la Suède et la Hongrie ; le sous-échantillon « islamique », composé par la Turquie, l'Azerbaïjan, le Sénégal, l'Égypte et la Tunisie.

“
La civilisation
« occidentale »
n'est jamais
décrise à l'aide
d'un vocabulaire
à connotation
religieuse.
”

Des civilisations absentes des cartes

D'un point de vue spatial et cartographique, on peut observer la configuration des régions dessinées pour vérifier si elles correspondent aux aires de civilisation. Or, les aires qui incluent le bloc des pays constituant la civilisation « occidentale » ou la civilisation « islamique » sont toujours beaucoup plus larges que celles proposées par Huntington : quand les pays appartenant à une même civilisation – par exemple les États-Unis, les pays européens et l'Australie – sont placés dans une région commune, les étudiants dessinent en réalité une grande région mondiale qu'ils identifient d'ailleurs comme telle. Visuellement, on n'identifie donc pas de régions qui correspondent aux aires civilisationnelles dans les représentations des étudiants.

De plus, la majorité des étudiants dessinent plusieurs régions. Dans ce cas, les pays constituant les civilisations de Huntington sont distribués dans différentes régions : États-Unis et Canada sont groupés dans une région « Amérique du Nord » tandis que la Nouvelle-Zélande et l'Australie constituent l'« Océanie », etc. De la même manière, les pays « islamiques » sont répartis entre une « Afrique » et une « Asie ». Enfin, les pays du Moyen-Orient et de l'Asie centrale sont traversés par de nombreuses lignes qui identifient les limites des régions dessinées. Ces deux derniers espaces apparaissent donc plus comme des lieux de transition entre plusieurs régions que comme le cœur d'une civilisation dite « islamique ». L'analyse cartographique des régions du monde dessinées par les étudiants contredit donc la théorie de Samuel Huntington.

Des civilisations absentes du vocabulaire

D'un point de vue lexical, nous avons cherché à savoir si le vocabulaire spécifique associé aux civilisations est utilisé pour nommer les régions, en faisant notamment des analyses de fréquence. On compte 24 noms différents qui ont servi à nommer 6 271 polygones dessinés, soit 43 % du corpus. Ce sont les noms classiques des continents, suivis des noms souvent utilisés pour désigner des régions géographiques (Moyen-Orient, Europe de l'Est) ou des noms de pays (Russie, Australie...). Aucun des mots les plus cités ne fait référence aux civilisations et les termes « west » (pour désigner l'Occident), « western » ou « islamic » n'apparaissent jamais en tant que tels.

Pour approfondir l'analyse, nous avons évalué le poids des noms utilisés par Samuel Huntington dans le corpus utilisé par les étudiants. Cette analyse montre que le vocabulaire huntingtonien est peu présent dans le corpus. Son vocabulaire – par exemple le mot « islamique » – est rarement utilisé. La civilisation « occidentale » n'est jamais décrise à l'aide d'un vocabulaire à connotation religieuse. Enfin, quand on analyse spécifiquement les noms des régions qui incluent entièrement les civilisations cartographiées par Samuel Huntington, ce sont les mots « world » et « earth » qui reviennent le plus souvent mais aussi des expressions plus construites comme « *world people should not be divided according to the places they live, race and religion* » (« *les populations mondiales ne devraient pas être classées en fonction de l'endroit où elles vivent, de leur race ou de leur religion* »). Dans le lexique utilisé par les étudiants, on ne retrouve donc

pas la trace d'un vocabulaire renvoyant aux civilisations.

On peut se demander finalement s'il existe dans le corpus un vocabulaire renvoyant à l'idée de conflit et à l'idée de *Choc des civilisations*. Les 496 expressions « conflictuelles » que nous avons identifiées ne représentent que 5,3 % du vocabulaire utilisé par les étudiants pour désigner l'une ou l'autre des civilisations. Le poids du vocabulaire renvoyant à l'hypothèse d'un conflit ou choc des civilisations est donc très faible. Il existe toutefois une différence entre les étudiants des deux civilisations. Les étudiants « islamiques » recourent plus fréquemment à un vocabulaire conflictuel en établissant entre les deux régions une relation fondée sur un rapport de domination. Il faut noter l'utilisation du mot « *imperialist* » à 22 reprises dans des expressions diverses.

Par ailleurs, ils décrivent les régions occidentales comme « impérialistes », « exploiteurs », « colonialistes », « racistes », « égoïstes » et « autoritaires ».

Pour désigner leur propre région, ces étudiants utilisent des expressions qui décrivent explicitement un rapport de domination – par exemple : « *underdeveloped countries by their imperialists* ». Le vocabulaire conflictuel utilisé par les étudiants « occidentaux » traduit plutôt une situation de conflit interne dans les espaces considérés : « *conflict area* », « *countries in war* » ou encore « *dangerous area to live* ». Ils identifient parfois des conflits à dimension religieuse avec des expressions comme « *area of religious fanaticism* ». Les étudiants occidentaux peuvent utiliser en revanche des expressions relationnelles pour se désigner eux-mêmes, mais ils sont peu nombreux à le faire. On voit alors des expressions comme « *west first world exploiters* ». Si le conflit est présent dans le corpus de mots utilisés par les étudiants pour nommer les régions qu'ils dessinent, le poids du vocabulaire conflictuel est en fin de compte très faible, ce qui confirme encore la fragilité de l'hypothèse du *Choc des civilisations*, proposée par Samuel Huntington.

L'analyse cartographique et lexicale d'un grand corpus de représentations du monde d'étudiants issus de pays « islamiques » ou « occidentaux », tels que les définit Samuel Huntington, montre donc que les civilisations ne semblent pas faire partie de leurs représentations du monde. Le choc des civilisations cher à certains hommes politiques et à certains médias, déjà largement remis en cause sur le plan théorique, ne résiste donc pas non plus à une analyse empirique. ⚙



Le choc des civilisations cher à certains hommes politiques et à certains médias, [...] ne résiste donc pas non plus à une analyse empirique.



Images de batailles dans la revue *Le Tour du monde*

Comment la revue *Le Tour du monde. Nouveau Journal des Voyages* représente-t-elle la violence des affrontements coloniaux ? Ses illustrations complètent les récits pour imaginer et restituer quelques moments stratégiques des conflits.



Hélène Sirven

Maitresse de conférences en sciences humaines appliquées à l'art

ans la seconde partie du XIX^e siècle, *Le Tour du monde. Nouveau Journal des Voyages* (1860-1914) est l'un des fleurons de la Librairie Hachette. La revue fut dirigée pendant trente ans par Édouard Charton, avant de prendre une orientation encore plus documentaire. À l'invention graphique des illustrateurs succédèrent les photographies retouchées. Les deux campagnes au Soudan français (1886-1888) du lieutenant-colonel Gallieni, illustrées par Édouard Riou (*Le Tour du monde*, 1889), en particulier quelques scènes de batailles, participent des points de repères non négligeables dans l'histoire des conflits coloniaux, au titre d'archives en miroir imbriquant art, culture et histoire.

Les enjeux du *Tour du monde*

Édouard Charton (1807-1890) expose le 30 juin 1860, dans le premier numéro du *Tour du monde*, la politique ambitieuse de ce journal illustré (éclairer le récit par l'image), fixée dans son contrat avec Hachette (15 juin 1859, fonds Hachette, IMEC). Il doit recueillir, revoir et compléter si nécessaire tous les matériaux utiles à ce recueil hebdomadaire « non politique » (16 pages, une couverture et 3 pages de nouvelles du monde), publiable en semestres, en déroulant des explorations géographiques et scientifiques inédites souvent périlleuses. « *Notre ambition est qu'on trouve à nous lire plaisir et profit* » affirme-t-il.



Les gravures sur bois de bout – composées à partir de dessins et de photographies – ont autant d’importance que les textes, en traduisant « *l’art d’observer simplement, sans idée préconçue* ». D’illustres auteurs ont collaboré au *Tour du monde*, dont des militaires, des diplomates et des scientifiques ainsi que quelques artistes. L’éloge funèbre d’Édouard Charton – « *homme de bien, homme d’action* » – par son gendre Paul Laffitte (1839-1909) en 1890 rappelle que le fondateur du *Magasin pittoresque* – qu’il dirigea de 1833 à 1888 – et de *L’Illustration*, promoteur du renouveau de la gravure sur bois, fut un vulgarisateur moraliste modéré, attaché à l’instruction du peuple. *Le Tour du monde* (1860-1894 / 1895-1914) obtint un succès immédiat dès 1860, avant d’être absorbé en 1914 par *Lectures pour tous*. Dès 1905, la photographie en similigravure prédomine, la période des extraordinaires gravures monochromes (Doré, Riou, Neuville...) n’est plus.

« Assaut de Toubakouta. Dessin de Riou, d’après un croquis du capitaine Fortin », lieutenant-colonel Joseph Gallieni, « Deux campagnes au Soudan français », *Le Tour du monde*, 1889 [second semestre], p. 411.

• • •



© Hélène Sirven

Les campagnes de Gallieni au Soudan français : stratégie française en Afrique

Joseph Gallieni (1849-1916), officier de marine, a débuté sa carrière coloniale en 1873 à La Réunion. Lieutenant-colonel en 1886, il reçoit le commandement supérieur du Haut-Fleuve (Sénégal), conquiert la rive gauche du fleuve Niger (fort Gallieni, Guinée) et termine sa mission en 1888. Maréchal de France à titre posthume, il conduit une carrière militaire, coloniale et diplomatique significative d'une politique d'expansion et de pacification brutales. Gallieni incarne comme Hubert Lyautey (1854-1934) la doctrine de l'empire colonial français dans toutes ses dimensions, fondée sur une connaissance approfondie des pays conquis et à conquérir. Le récit du *Tour du monde* est une plongée directe dans ce moment où Gallieni s'impose comme un acteur fort de la présence française en Afrique – le Soudan français est l'actuel Mali –, dans ce qui aboutit moins d'un siècle plus tard aux indépendances des peuples colonisés.

Manquent évidemment le regard et la voix de ces peuples – Gallieni rapporte quelques échanges bien choisis. L'image conforte avec art le message adressé au lecteur : contextes, obligations, complexité des situations de guerre, résolution des conflits, intérêts en jeu, perspectives, rivalités. C'est pourquoi le vocabulaire, le style, le mode narratif, le sens de l'iconographie – parmi bien des paramètres qu'il est nécessaire de réajuster, d'affiner au fil des résurgences et de la découverte d'éléments nouveaux du passé – sont à scruter comme autant de pièces d'un immense réseau de relations souvent terrifiantes qui ont encore une résonance. Le long déroulé des deux campagnes au Soudan français (224 pages, 1889 et 1890) retrace avec précision la stratégie de Gallieni pour « pacifier » l'ennemi, selon alliances (spahis, populations) et lutte acharnée contre le célèbre marabout Mamadou Lamine (1840-1887).



L'image conforte
avec art le message
adressé au lecteur.



Images de batailles d'Édouard Riou dans le récit de Gallieni (1889) et quelques autres

Le peintre et caricaturiste havrais Édouard Riou (1833-1900) est l'un des grands illustrateurs du *Tour du monde* (1861-1894) – plus de mille dessins, selon Aline Lemonnier-Mercier. En 1890, aucune bataille ne figure parmi plus de quatre-vingts illustrations – la victoire est actée. La seule année 1889 montre six gravures sur quatre-vingts – dont une carte – décrivant deux assauts, deux combats (Delacroix semble une référence), une attaque du carré des soldats, l'incendie de Dana, parmi des portraits et autres scènes ainsi que des paysages. Les codes académiques de la peinture de batailles (grands formats) au XIX^e siècle, catégorie à part du grand genre, émanent des grands traités depuis Alberti, puis Félibien, entre autres. Ainsi que l'ont analysé les spécialistes – dont Jérôme Delaplanche, Axel Sanson, François Robichon –, ces codes sont revus au cours des glissements progressifs de la peinture d'histoire dans une modernité où scène de genre, paysage, panorama, réalisme, exemplarité et imaginaire tiennent une place non négligeable dans la bataille et l'art militaire modernes. Le développement de l'illustration (combats en petits formats), de la photographie, les enjeux politiques et artis-

tiques, l'extension des ailleurs du voyage et les sciences qui les accompagnent participent d'une vision de l'affrontement colonial au sein d'un paysage *local* ou de gros plans, valorisant l'histoire contemporaine et le projet français.

Riou, en particulier dans « Assaut de Toubakouta » (d'après un croquis du capitaine Fortin, pleine page p. 411, 1889), compose une scène détaillée, dessinée avec virtuosité, où désordre et ordre sont au rendez-vous dans le mouvement violent du combat (fumées, premier plan où un cadavre gît près d'une haute palissade en feu) : mouvement des troupes, armes, personnages anonymes mais reconnaissables par leur uniforme (tirailleurs), silhouettes ennemis en surplomb. En regard de cette pleine page, Gallieni décrit précisément comment est menée l'attaque contre le marabout et ses hommes. Mais ce dernier s'est échappé. D'autres images de batailles dans *Le Tour du monde* utilisent le paysage pour installer l'action. Ainsi, en 1885 (premier semestre), dans le « Voyage chez Benadirs, les Comalis et les Bayouns » de l'explorateur, photographe et diplomate Georges Révoil (1852-1894), la gravure représentant la « Bataille de Chingani » (p. 200), une furieuse et sanglante lutte d'enfants dessinée par Ivan Pranishnikoff, d'après le texte et des documents de Révoil, montre une agitation désordonnée de petits personnages, dans une plaine dégagée, avec au loin un village peuplé de curieux. À gauche, au premier plan, sur une terrasse, quelques habitants, dont sans doute un notable (Ouali), contemplent la scène.

Dix ans plus tôt (*Le Tour du monde*, 1875, premier semestre), dans une traduction inédite intitulée « Ismailia. Récit d'une expédition armée dans l'Afrique centrale, pour la suppression de la traite des noirs, commandée par Sir Samuel White Baker », on découvre une « Attaque du quartier général d'Ismailia par les Baris et les Loquias », gravure provenant de l'édition anglaise (p. 60). La scène confronte les corps athlétiques, nus et sombres des guerriers tirant à l'arc sur leurs adversaires en tenue claire, ripostant avec les armes dont la fumée blanche indique les tirs groupés. Le point de fuite est à gauche et l'impression d'immensité est renforcée par la foule des personnages minuscules sur la ligne d'horizon, parmi les grandes traînées de fumée sur un lointain montagneux à peine discernable. Dans la même année 1875 (second semestre), « Le dernier journal de Livingstone » (traduction inédite) présente une pleine page dessinée par Émile Bayard (1837-1891), « d'après le texte » de la page 65, intitulée « L'embuscade » (p. 69) dans une forêt touffue. L'ennemi est invisible, la violence de l'attaque est perceptible dans le mouvement des corps, les tirs, le blessé ou le cadavre du premier plan. Comme bien d'autres illustrations de la revue, contrastes, nuances graphiques, dessins monochromes parviennent à créer le bruit et la fureur.

Pourquoi relire *Le Tour du monde* ? Parce que la revue est une mine d'informations sur le colonialisme, la guerre, la paix et la rencontre avec l'ailleurs. Un certain malaise dans le processus des conquêtes est perceptible, au moment où l'anthropologie développe empiriquement ses méthodes. Alors, la revue créée par Charton ressemble à une gigantesque bataille qui laisse à ses marges un certain désordre créatif. ⚡



**Pourquoi relire
Le Tour du monde ?
Parce que la revue
est une mine
d'informations
sur le colonialisme,
la guerre, la paix
et la rencontre
avec l'ailleurs.**



La dynamique sociale des guerres civiles

Chaque année, les guerres civiles provoquent plusieurs centaines de milliers de morts, beaucoup plus de blessés, et des destructions massives. Les déplacements de population sont une conséquence de ces conflits qui ont un impact direct sur les équilibres régionaux.



Gilles Dorronsoro
professeur des universités en science politique et membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP)

Le coût immédiat – destructions, réfugiés, aide d'urgence, interventions extérieures –, il faut ajouter des coûts indirects – ruptures écologiques, destruction de sites historiques, urbanisation anarchique, transformation des structures foncières –, qui bornent l'horizon des sociétés bien au-delà de la fin du conflit lui-même.

Bien que situées dans des zones perçues comme marginales, les guerres civiles engagent, autant que les principes fondateurs de l'ordre international, l'organisation interne de nos sociétés. En effet, les guerres civiles sont, comme les marges sociales, des laboratoires de nouvelles technologies politiques potentiellement généralisables. Ces situations – sans être les préfigurations d'un futur commun – annoncent ou accélèrent des tendances globales (surveillance électronique, privatisation des fonctions régaliennes, approche sécuritaire des questions sociales). Enfin, par le biais des diasporas, des engagements individuels et des médias, ces guerres participent à la redéfinition et à la radicalisation des clivages identitaires. Par exemple, le rejet montant de l'islam dans les pays occidentaux ou les conflits entre Chiites et Sunnites au Moyen-Orient sont, en partie, la conséquence des guerres civiles.

Les similitudes structurelles des guerres civiles contemporaines suggèrent la possibilité d'un modèle théorique fondé sur une approche comparative. Celui-ci serait potentiellement une contribution intéressante à la sociologie générale, car la rupture violente – en débanalisaant le quotidien – rend visible, *a contrario*, ce qui



© Adobe Stock

fonde l'ordre social. Lors de la dissolution de la Yougoslavie, Bourdieu remarquait que les guerres civiles sont des moments de dévoilement de « *ce qui est implicite dans la fonction d'un État et qui va de soi* »¹. Une guerre civile sera définie comme la coexistence sur un même territoire national de différents ordres sociaux entretenant une relation violente. Un ordre social suppose, avec un degré d'institutionnalisation variable, trois choses : une économie de la violence, une économie des différentes espèces de capitaux et un état des relations inter-champs. Le territoire national voit donc la coexistence de hiérarchies identitaires, de systèmes juridiques et de régimes de propriété économique concurrents. •••

1 Pierre BOURDIEU, *Sur l'État : Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Seuil, 2012, p. 566-567.



“
Les combats modifient la valeur du capital économique, en particulier du fait des fluctuations de la monnaie et des prix de l’immobilier.
”

Définir la guerre civile comme coexistence violente d’ordres sociaux oriente vers trois questions : les variations de la valeur relative des capitaux, l’émergence de systèmes institutionnels concurrents produisant des ordres sociaux alternatifs, les transformations des dispositions, des compétences et des processus de décision dans des contextes marqués par l’incertitude et la violence.

Économie des capitaux

La guerre civile affecte ainsi les structures sociales de trois façons : l’apparition de nouveaux capitaux, une variation souvent brutale de la valeur des capitaux existants et, enfin, de nouveaux circuits de conversion des capitaux. Premièrement, le retrait de l’État entraîne la (re)formation de certains capitaux, notamment le développement du capital militaire privé, permis par la conversion de compétences ou de capitaux préexistants. La formation de capital militaire transforme la valeur et la conversion de l’ensemble des capitaux, notamment les modes d’accumulation économique et les régimes identitaires.

Deuxièmement, le capital économique, le capital social et le capital identitaire sont particulièrement affectés. Dans ces trois cas, le retrait de l’État indique *a contrario* son rôle dans ce qui est habituellement renvoyé au fonctionnement social spontané. D’abord, les combats modifient la valeur du capital économique, en particulier du fait des fluctuations de la monnaie et des prix de l’immobilier. Ensuite, le contrôle du territoire par un acteur armé se traduit par une variation du capital social, par exemple en raison de la transformation des rapports de genre ou de la performativité de liens segmentaires (familles, clans, tribus). Enfin, le capital identitaire est affecté par une dénaturalisation brutale des hiérarchies entre groupes. Être Tadjik en Afghanistan, Hutu à l’est de la République Démocratique du Congo ou Zagawa au Soudan n’a pas les mêmes implications avant et après le déclenchement de la guerre civile et selon les régions du pays.

Troisièmement, le retrait de l’État modifie les circuits de conversion des capitaux. D’une part, et sauf présence d’un réseau d’institutions, les barrières étatiques de diverses natures (économique, légale) qui interdisent ou rendent coûteux le passage d’un champ à l’autre tendent à disparaître, facilitant la conversion des capitaux. Par exemple, en Afghanistan à partir des années 1980, le capital religieux se convertit dans le champ politique, notamment la direction des partis politiques. De plus, le capital social apparaît central dans l’accumulation économique et militaire dans nombre de cas (Afghanistan, Syrie, Libye). On peut donc faire l’hypothèse de la convertibilité plus grande du capital social en capital économique ou militaire dans les situations de guerre civile.

Émergence de systèmes institutionnels concurrents

Le contrôle d’une population par des groupes armés ouvre un espace à la formation de nouvelles institutions. La perspective dominante traite de ces institutions (*rebel governance*) essentiellement dans la perspective du contrôle de la population et de la fourniture de services publics pour obtenir son soutien. Nous déplaçons le regard vers la formation de

champs – plus qu'une histoire individuelle des institutions – et la production de la société, notamment à travers le droit.

Premièrement, la reconstruction de secteurs d'activité – la santé, l'éducation, la justice, le religieux, l'économie, la sécurité – se heurte à différentes contraintes. D'abord, l'objectivation de nouvelles institutions passe par le recrutement d'un personnel spécialisé et l'instauration de procédures réglées, souvent reprises des institutions étatiques (formulaires, cartes, uniformes, documents d'identité). Les tribunaux peuvent s'appuyer sur des institutions préexistantes, notamment religieuses pour les mouvements islamistes, ou des formes de notabilité. Ensuite, la faiblesse des ressources généralement disponibles crée les conditions d'une dépendance par rapport à l'extérieur (diaspora, pays étrangers, réseaux transnationaux). Enfin, au-delà d'une institution ou même d'un secteur particulier, certains mouvements parviennent à reformer des champs différenciés. Ce réseau d'institutions se consolide par des reconnaissances croisées entre secteurs qui favorisent leur objectivation et, peut-être, leur légitimité. La justice apparaît ici comme un élément déterminant, du fait de ses effets structurels sur les autres champs. En effet, des systèmes judiciaires relativement sophistiqués et indépendants affectent l'ensemble de l'administration et des activités du territoire contrôlé par le mouvement armé.

Deuxièmement, les institutions diffusent des modes de gouvernement et participent ainsi à produire la société. D'abord, les administrations des mouvements armés redéfinissent les rapports sociaux à travers le droit. En traitant les conflits fonciers et matrimoniaux, les tribunaux affectent la propriété et les rapports de genre. Ensuite, les guerres civiles sont généralement des moments de pénétration de gouvernances extérieures. En effet, du fait de leur manque de ressources, les groupes armés accueillent des organisations extérieures. Certains groupes armés autorisent, voire facilitent, l'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations internationales qui prennent en charge des pans entiers du gouvernement des populations. D'autres mouvements comme le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) ou le LTTE (Tigres de libération de l'Îlam Tamoul) mobilisent leurs réseaux de sympathisants à l'étranger pour collecter des ressources et organiser des ONG qui agissent à l'interface entre le mouvement armé, la population et les acteurs internationaux.

Dispositions individuelles

Au modèle de l'individu isolé des néopositivistes, on oppose un agent situé socialement et inséré dans des échanges quotidiens. Nous envisageons trois questions distinctes : la socialisation, le contexte politique et la situation d'interaction. L'agent calcule les risques et les probabilités de succès ; cette aptitude stratégique dépend de sa socialisation, des ressources disponibles (information, temps, argent) qui lui permettent une lecture du contexte et, plus immédiatement de la situation d'interaction. Il délibère, c'est-à-dire qu'il prend ses décisions à l'issue d'échanges où il forme ses jugements. De plus, il arbitre entre différentes fins qui peuvent être collectives ou individuelles, altruistes ou égoïstes, ce qui implique



Les institutions diffusent des modes de gouvernement et participent ainsi à produire la société.



L'exercice de la violence – subie mais aussi commise et observée – a un effet de transformation de l'économie psychique.

éthique et valeurs. Enfin, contrairement à une vision statique des individus et de leurs préférences, les agents sont transformés dans leurs dispositions à agir et leurs prises de décision sont affectées par le contexte. Nous verrons successivement la transformation des dispositions à agir, l'acquisition de compétences et, enfin, la transformation des prises de décision.

Premièrement, l'intensité émotionnelle des engagements modifie les dispositions initiales d'une partie des agents. L'exercice de la violence – subie mais aussi commise et observée – a un effet de transformation de l'économie psychique, de même que le passage par des institutions totales comme les mouvements armés, la prison ou, dans une moindre mesure, un camp de réfugiés. Ensuite, la dénaturalisation des catégories les plus quotidiennes (groupes religieux ou ethniques, genre, etc.) amène les individus à repenser leur identité. Ces transformations se traduisent par des ruptures biographiques difficilement prédictibles au vu des positions sociales des acteurs avant la guerre.

Cependant, tous les individus ne connaissent pas des transformations aussi radicales de leurs dispositions. Par exemple, certains juges ou militaires donnent à voir les signes de leur socialisation professionnelle (*hexis*² corporelle, prises de parole, vocabulaire, etc.). Le cas des médecins ou des religieux est probablement le plus frappant en ce que la reconnaissance sociale de leur compétence perdure après l'effondrement du secteur de la santé et du champ religieux. Cependant, les guerres civiles produisent des interactions radicalement nouvelles, dans lesquelles les dispositions à agir ne permettent pas une adaptation « transparente » aux situations.

Deuxièmement, la guerre amène, et parfois oblige, à acquérir des compétences différencierées en fonction des positions souvent changeantes des agents : techniques du corps, maîtrise d'objets, d'outils et de codes sociaux, interprétations des situations. Cela est évident dans le cas des combattants (connaissance, maniement et entretien des armes, compétences tactiques, discipline corporelle), mais affecte toute la société. Les restrictions influencent par exemple la façon de cuisiner, les combats obligent à apprendre à se dissimuler pour circuler ou se protéger, à interpréter les sons et les odeurs, la présence de blessés amène l'acquisition de techniques simples (éventuellement au sein d'une structure de soin), le militantisme conduit à la maîtrise de certains outils de communication et d'administration. Le réinvestissement des compétences antérieures a souvent été noté, par exemple les contrebandiers, les bandes urbaines, les sociétés secrètes ou encore les anciens militaires. Plus largement, les capacités d'organisation, hors ou contre les institutions établies, sont régulièrement mobilisées dans les situations de crise.

Enfin, les décisions sont des processus sociaux qui sont affectés par les situations de crise. Ces processus sont complexes mais on peut les aborder à travers trois dimensions – calcul, investissement affectif et délibération collective – toutes affectées par l'entrée en guerre civile.

² Hexit : concept sociologique hérité des travaux de Pierre Bourdieu et renvoyant aux dispositions durables du corps.

Les situations peuvent varier significativement entre des phases inorganisées et unanimistes et des conflits entre groupes armés territorialisés appuyés sur un réseau d'institutions. D'abord, les institutions ne sont plus capables de jouer leur rôle de réducteur d'incertitude. Or, les routines sont une dimension importante du quotidien : la plupart des actions sont en effet des conduites non stratégiques.

Les acteurs sont obligés d'anticiper les conséquences de leurs actions et de s'informer. L'action la plus quotidienne – envoyer ses enfants à l'école, se rendre au marché, se quereller avec un voisin – peut avoir de lourdes conséquences. Ensuite, l'investissement affectif est particulièrement intense : les agents peuvent adhérer à une cause et les enjeux sont essentiels (sécurité personnelle ou familiale). Enfin, les décisions individuelles ont généralement une dimension collective plus marquée que dans les situations routinières. Les dynamiques de groupes deviennent centrales dans l'échange d'informations, la détermination des risques et des bénéfices et la définition du sens des événements. Par ailleurs, les guerres civiles, dans certaines phases, peuvent voir la reconstitution de routines. En effet, les agents décident parfois de s'en remettre à une institution (mouvement armé, camp de réfugiés) et la formation d'institutions (ou la stabilisation des fronts) peut également réduire l'incertitude. ⚡

“
Les routines sont une dimension importante du quotidien : la plupart des actions sont en effet des conduites non stratégiques.

”



L'ERC *Social Dynamics of Civil Wars*

[2015-2020] réunit une équipe de chercheurs autour d'un programme d'études des guerres civiles contemporaines. Le noyau de chercheurs travaillant à plein temps sur le programme comprend Adam Baczko, Denia Chebli, Gilles Dorronsoro (*Principal investigator*), Arthur Quesnay, Cléa Pineau, Camille Popineau, Candice Raymond, Mathilde Tarif, Anne-Marine Vanier, Emmanuelle Veuillet. Plusieurs sous-programmes ont été lancés sur les mouvements kurdes, les producteurs culturels, la violence en Amérique centrale, les entrées dans les guerres civiles. Les résultats du programme et une biographie plus détaillée des chercheurs sont disponibles sur <https://civilwars.eu>.

L'opération *Torch* ou les dynamiques des deux côtés du monde

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942, le débarquement anglo-américain sur les côtes de l'Afrique du Nord française, connu sous le nom d'opération *Torch* (la flamme), provoque trois jours de combats à Oran et Casablanca entre les troupes américaines, britanniques et leurs alliés – des résistants et des militaires –, et les troupes de Vichy.



Alya Aglan

Professeure des universités en histoire et membre de Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

Pierre Vermeren

Professeur des universités en histoire et membre de l'Institut des mondes africains (IMAF)

a guerre se mondialise par étapes. En décembre 1941, les empires sont absorbés par la guerre en Asie, avant qu'elle ne gagne la Libye et l'Égypte. Début 1942, trois continents sont concernés :

l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Les États-Unis d'Amérique se trouvent en position de pivot entre le Pacifique et l'Atlantique, où la guerre sous-marine fait rage. Désigné comme ennemi prioritaire depuis la Charte de l'Atlantique de l'été 1941, le Troisième Reich allemand est engagé avec d'énormes moyens dans la bataille de Stalingrad qui se déroule depuis juillet 1942.

Guerre périphérique

Churchill fait le choix d'une guerre périphérique qui consiste à privilégier les opérations en Méditerranée ou dans les Balkans en attendant de lancer une offensive sur le continent, quand l'Axe, et particulièrement l'Italie, seront affaiblis. Cette stratégie est critiquée par le commandement américain car elle intègre un hypothétique effondrement intérieur qui, selon la *Royal Air Force*, serait provoqué par les bombardements à outrance des villes et des industries militaires du Reich. Le général Eisenhower aurait préféré l'ouverture d'un second front en France avant la fin de l'année 1942. Cela aurait permis de disperser l'effort allemand, de protéger le trafic atlantique et de sauver le Moyen-Orient et l'Inde afin d'éviter la jonction des forces allemandes et japonaises, tout en sécurisant les champs de pétrole d'Irak et d'Iran. Les Américains auraient, dans ce but, concentré sur le sol britannique les forces nécessaires à un débarquement en France permettant d'atteindre rapidement le cœur du Reich, la Ruhr et Berlin. Mais l'échec sanglant du raid anglo-canadien sur Dieppe le 19 août 1942, lors de l'opération *Jubilee*, démontre que l'armée allemande est capable de repousser un débarquement sur les côtes françaises.

Du côté allemand comme à Vichy, on estime, après Dieppe, que les pertes alliées interdisent toute opération aéronavale d'envergure avant un an. Aussi ne s'attendent-ils pas à un débarquement en Afrique du Nord. Pourtant, à l'été 1942, le consul américain Murphy et ses douze diplomates associés ont sillonné l'Afrique du Nord pour nouer des contacts

avec des officiers français et des résistants. Début novembre 1942, la victoire anglaise d'El-Alamein en Égypte sauvegarde l'artère vitale de l'Empire britannique. Coup d'arrêt à l'avancée allemande, l'*Afrika Korps* de Rommel n'est pas chassé d'Afrique mais tenu hors d'Égypte. Depuis la défaite de juin 1940 et le drame de Mers el-Kébir du 3 juillet, quand la flotte britannique coule une partie de la flotte française près d'Oran, occasionnant la mort de près de 1 300 marins, la doctrine formulée par le général Weygand – alors ministre de la Défense nationale – est de défendre l'Empire « *contre quiconque* ». La protection des territoires nord-africains de l'Empire est confiée à l'Armée d'Afrique (le XIX^e corps de l'armée française), constituée de soldats français et de coloniaux. Depuis le 20 novembre 1941, le général de corps d'armée, Alphonse Juin, qui succède au général Weygand, occupe la fonction de commandant en chef des forces de l'Armée d'Afrique. Cette armée française résiduelle couvrait, par certains aspects, une collaboration militaire avec l'Axe, tant en Indochine qu'au Levant et en Afrique du Nord. En vertu des deux armistices de juin 1940, l'empire colonial français ayant été soustrait à l'autorité allemande et italienne, des commissions d'armistice germano-italiennes parcoururent néanmoins l'Afrique française du Nord sous couvert de vérification de l'application des clauses de restrictions militaires en hommes – l'Armée d'Afrique était désormais limitée à 130 000 hommes – et en matériels lourds.

Une guerre franco-française

Le 22 octobre, sous le commandement du général Dwight D. Eisenhower, un puissant corps de troupes américaines et britanniques appareille des îles Britanniques. Le corps expéditionnaire débarque, à l'aube du 8 novembre, sur onze points des côtes atlantique et méditerranéenne, de Safi à Bougie en Kabylie. Les trois objectifs principaux sont les villes et ports de Casablanca, Oran et Alger. Camouflée par une campagne d'intoxication qui oriente les soupçons d'intervention alliée vers Dakar ou vers la Manche, puis, lorsque des navires sont repérés, vers Malte ou l'Égypte, l'opération *Torch* ouvre par surprise un second front en Afrique du Nord.

À Alger, les résistants, coordonnés avec les services secrets américains, ont réussi à assister le débarquement – par le guidage des parachutistes au sol, la neutralisation des mitrailleuses et des défenses côtières – et à bloquer la chaîne de commandement militaire française. Les quatre cents résistants d'Alger, aux deux tiers juifs algérois jetés dans la Résistance par les lois anti-juives de Vichy, rejoints par des étudiants des facultés, ont réussi à arrêter Juin et Darlan, retenus à la Villa des Oliviers dans la nuit du 8 novembre, tandis que les communications téléphoniques sont coupées. La résistance des troupes françaises à Alger a été minimale, de sorte que la ville est aux mains des Alliés dès le 8 novembre au soir. Mais Oran et surtout Casablanca sont défendues avec acharnement, notamment à l'initiative de la marine. En trois jours, les combats ont fait plus de 1 800 morts et 2 700 blessés, presque aux deux tiers parmi les défenseurs français, alors même que de nombreux Américains ont été tués lors des opérations du débarquement nocturne.

À Alger, les résistants, coordonnés avec les services secrets américains, ont réussi à assister le débarquement et à bloquer la chaîne de commandement militaire française.





Traceuses durant un raid aérien nazi sur Alger en 1943.

Pour les hommes de Vichy et le commandement militaire de l'Armée d'Afrique, ceux qui débarquent au Maroc sont des « agresseurs ». Cette réaction française surprend l'opinion internationale et déclenche une nouvelle guerre franco-française entre les tenants de l'autorité légitime – mais de quelle légitimité s'agit-il ? – et ceux qui veulent remettre la France dans la guerre aux côtés des Alliés, gaullistes ou giraudistes. L'anglophobie, réactivée par Mers el-Kébir, devient extrême et il faut employer les grands moyens côté allié pour écraser cette résistance, notamment à Casablanca. Charles Noguès, résident français au Maroc, propose en vain au sultan Sidi Mohammed de se replier avec lui et ses unités pour orchestrer une guérilla durable. Le 11 novembre, sous la menace de soldats britanniques, le général Alphonse Juin ordonne à ses hommes de cesser le combat au Maroc comme en Algérie tandis que la Wehrmacht envahit la zone sud de la métropole, dite « libre ».

Basculement à différentes échelles

Ce basculement de la guerre résonne diversement à l'échelle régionale (Afrique du Nord et Méditerranée), nationale (française) et mondiale (chez les Alliés et dans l'Axe). Les perspectives nouvelles qu'engendre l'événement permettent de reconstruire, à partir de ses effets cumulés à plusieurs niveaux et des attentes qu'il a suscitées, l'univers dans lequel se meuvent les contemporains. Les répercussions engendrées par ricochets confèrent à cet événement une portée mondiale.

Du côté allié, le débarquement fait naître des espoirs antagonistes. Les Alliés ont su frapper sur des côtes que la France de Vichy n'avait pas la capacité de défendre. Ils se sont dotés de moyens logistiques et technologiques supérieurs, comme le radar et l'usage des méthodes de renseignement et d'intoxication. La technique du débarquement aéronaval, en cours d'apprentissage par les Américains, marque le franchissement d'une étape décisive.

À Londres, le général de Gaulle, chef autoproclamé de la France libre, qui n'a pas été mis au courant par Churchill du débarquement du 8 novembre, entre dans une colère noire. Mais dès le 11 novembre 1942, jour de commémoration de l'armistice de 1918 et de la reddition des Vichystes en Afrique du Nord, il prononce à l'Albert Hall de Londres un discours galvanisant. Célébrant les héros français de la Résistance qui se sont levés, il y réaffirme envers et contre tout que « *c'est dans la France combattante que toute la France doit se rassembler* », et que « *sans la Résistance française, les démocraties ne pourraient pas gagner la guerre* ».

Plus de six mois lui seront nécessaires pour s'imposer comme le chef du Comité français de libération nationale à Alger, les Américains ayant misé sur Darlan puis Giraud, après l'assassinat de Darlan par un jeune résistant en décembre 1942. Il s'ensuit un véritable imbroglio qui divise les Alliés et, en premier lieu, les Français sur une question d'importance : qui peut et doit diriger cette partie du territoire national français désormais libérée que sont les trois départements d'Algérie ? La réponse est loin de faire l'unanimité chez les officiers français d'Afrique du Nord dont beaucoup ont adhéré avec enthousiasme à la Révolution nationale. Les plus engagés dans la lutte, comme Noguès, demeurent en poste jusqu'en

“
En trois jours, les combats ont fait plus de 1 800 morts et 2 700 blessés, presque aux deux tiers parmi les défenseurs français.
”

juin 1943. D'autres, grâce au soutien des Américains, à leur moindre engagement aux côtés de Vichy, ou à leur plus grand sens politique, prennent les commandes de la Première Armée en cours de reconstruction. Certains officiers français ralliés à Vichy avaient enfreint les règles des conventions d'amnistie dans le Moyen Atlas marocain en camouflant des matériels lourds et en procédant à l'entraînement discret de dizaines de milliers d'hommes. Le 8 novembre 1942 – en dépit des réactions qu'il a provoquées – a donc été aussi le signal attendu pour reconstruire ce qui devient la Première Armée française. En France métropolitaine, loin de ces préoccupations, la joie d'une action anglo-américaine se mêle à la déception pour ceux qui espéraient voir abrégée la guerre par un débarquement en Europe.



© CC

Exercice de débarquement de troupes américaines près d'Alger en avril 1944.

Du régional au mondial, du local au national

Le réagencement des évènements qui s'opère offre une nouvelle hiérarchie entre l'enjeu méditerranéen régional, identifié comme une priorité par la stratégie alliée, son impact dans la guerre mondiale et les conséquences qui surviennent en retour contribuant à la plus grande fragmentation de la légitimité française, finalement dotée, après Vichy et Londres, d'une troisième capitale : Alger. À la recherche du sens, l'approche historienne pertinente du débarquement en Afrique du Nord doit ainsi transiter du régional au mondial, compris comme à la fois une construction, une conscience et une représentation, puis du local au national.

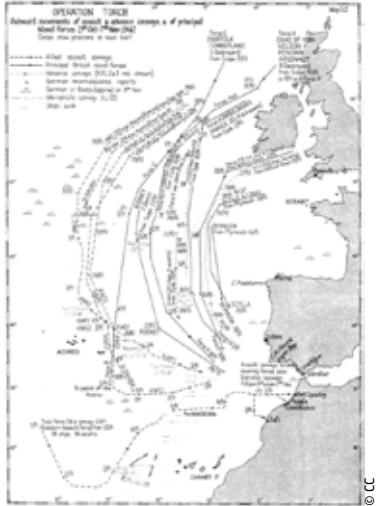
Si l'accueil des troupes alliées et la neutralisation des points névralgiques de l'État colonial français ont été préparés par des contacts clandestins sur place entre représentants américains et résistants locaux, gaulistes et giraudistes, l'effet d'une libération tant attendue a été manqué. Le maréchal Pétain a refusé de quitter la métropole et, par conséquent, voit son autorité et son autonomie fortement amoindries. Ni le général Giraud, qui arrive avec retard à Alger, ni le général de Gaulle, retenu à Londres, ne peuvent prétendre incarner une relève politique qui échoit paradoxalement à l'amiral Darlan, ardent promoteur de la collaboration militaire avec le Reich. Celui-ci représente une nouvelle version du régime de Vichy, en terre impériale sous protectorat allié, prétendant avoir, dans une connivence silencieuse, recueilli l'accord intime du vieux maréchal empêché d'exprimer publiquement sa pensée.

Au-delà de cette bataille, le débarquement nord-africain a provoqué en Europe l'invasion de la zone sud par la Wehrmacht (opération *Anton*), sous prétexte de protéger le littoral méditerranéen français, l'exploitation économique accrue de la France, l'augmentation des frais d'occupation (600 millions de francs par jour), et le sabordage d'une partie de la flotte française à Toulon le 27 novembre 1942. Les Allemands exigent la mise à disposition de Bizerte et de Tunis aux forces de l'Axe et une déclaration de

“

Le 8 novembre 1942 a donc été aussi le signal attendu pour reconstruire ce qui devient la Première Armée française.

”



Carte des convois alliés reliant les îles Britanniques à l'Afrique du Nord.

guerre de Vichy à l'Angleterre et aux États-Unis. L'ouverture d'un second front en Europe pour soulager la pression sur l'Armée rouge à l'Est, est *de facto* reportée tandis que les Anglo-Américains investissent l'Afrique du Nord.

Vu d'Afrique du Nord, le débarquement anglo-américain offre une opportunité à saisir, même si tous les chefs nationalistes sont en prison ou en exil depuis 1938, et que la situation de crise économique, les pénuries et pannes de toutes sortes, rendent la situation très pesante. Tout le monde est frappé, et les Nord-Africains en premier, par l'opulence, le matériel et les biens dont disposent les soldats américains. Les habitants de la région perçoivent de manière visible la fragilité de leur colonisateur, qui non seulement ne parvient pas à défendre son territoire, mais se révèle manifestement surclassé militairement et économiquement.

Partout, des milliers de jeunes hommes se pressent dans les centres de recrutement. Les juifs d'Algérie ont fait montre de leur patriotisme en investissant la Résistance, et entendent bien retrouver leur nationalité française. Au Maroc, en Algérie, et bientôt en Tunisie, des milliers de juifs – citoyens déchus en Algérie ou indigènes – s'engagent dans l'armée pour gagner ou regagner leurs droits. Les Européens d'Algérie s'engagent d'une manière considérable, peut-être pour faire oublier leur soutien au régime de Vichy qu'ils ne jugent pas incompatible avec un patriotisme exacerbé. Enfin, les jeunes musulmans, aussi nombreux que les précédents, s'engagent pour l'inconnu, au Maroc pour soutenir la politique du sultan qui, dès le 3 septembre 1939, a déclaré la guerre à l'Allemagne et s'engage à poursuivre la lutte ; en Algérie, parce que la conscription l'impose, mais aussi parce que les soldes permettent aux familles de survivre en ces temps difficiles. Confusément, on peut espérer que cet engagement fera voie à des droits et à une meilleure fortune.

Les juifs d'Algérie ont fait montre de leur patriotisme en investissant la Résistance, et entendent bien retrouver leur nationalité française.

Les deux rives de la Méditerranée

Au Maroc, la conférence de Casablanca qui se tient du 14 au 24 janvier 1943 à la demande de Roosevelt, en présence de Churchill et des deux représentants français Giraud et de Gaulle, organise la poursuite des opérations. Staline a décliné l'invitation, mais les deux dirigeants décident de la préparation des opérations de Sicile et d'Italie. Il s'agissait aussi de réconcilier les deux généraux français, du moins en apparence. Le sultan Sidi Mohamed en profite pour rencontrer le président américain, qu'il sait favorable à la liberté des peuples conformément aux dispositions de la Charte de l'Atlantique. Roosevelt lui prodigue ses encouragements et son soutien aux revendications nationalistes marocaines, même si la teneur exacte des propos échangés demeure inconnue. Cet événement est perçu par les Marocains comme un moment clef de leur marche vers l'indépendance, assujettie au soutien de la victoire sur l'Allemagne.

L'histoire du débarquement en Afrique du Nord, étudiée sous ses multiples facettes et échelles, fait dialoguer non seulement l'évolution parallèle des deux rives de la Méditerranée mais également des espaces pris dans la dynamique de la guerre mondiale. ⚙

Conflits futurs et intelligence artificielle

Nous sommes désormais entrés de plain-pied dans une ère stratégique nouvelle que reflète l'évolution récente des conflits contemporains.



Louis Gautier
Professeur associé
à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il y dirige
la chaire Grands
enjeux stratégiques
contemporains

Personne ne pouvait imaginer, il y a dix ans, comme on le voit sur le théâtre irako-syrien, quatre membres permanents du Conseil de sécurité (États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) conduire simultanément des actions militaires dont les buts politiques ne sont pas convergents. Personne ne pouvait envisager que, de surcroît, sur cette même zone, rivalisent de façon plus ou moins directe par l'emploi de la force, quatre puissances régionales de premier plan (Arabie Saoudite, Iran, Israël, Turquie). L'annexion de la Crimée, l'instabilité qui affecte l'Ukraine depuis 2014 et le démantèlement de l'architecture européenne de sécurité héritée de l'après-guerre froide montrent aussi combien, pour notre continent, le contexte stratégique a radicalement changé. Ces problématiques abordées dans le séminaire de master consacré à l'étude des conflits contemporains nourrissent depuis six ans les travaux de la chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains ».

Mais nous sommes également en train de vivre, parallèlement, une seconde révolution dans les affaires militaires avec l'expansion de nouvelles formes de conflictualité dans les espaces cyber, sous-marins et extra-atmosphériques, la robotisation du champ de bataille, le développement de l'intelligence artificielle (IA) pour la préparation et la conduite des conflits ainsi que dans la mise en œuvre des systèmes d'armes. Cette contribution est issue des réflexions de deux tables rondes organisées sur ce thème dans le cadre de la chaire en avril 2019 (sous forme développée, elle fait l'objet d'un article paru dans le numéro 170 de la revue *Pouvoirs*).

L'intelligence artificielle est en passe de révolutionner l'art de la guerre, tout en posant de redoutables problèmes éthiques et philosophiques à nos sociétés démocratiques et plus fondamentalement à la conscience humaine.

La digitalisation des armements et la numérisation du champ de bataille, à l'œuvre depuis trois décennies, ont déjà transformé en profondeur la conduite des opérations militaires et la nature des combats. Mais, ce qui est en train de changer sous nos yeux et amorce un saut dans l'inconnu, ce sont les effets produits par la conjonction de plusieurs facteurs : le stockage massif des données, leur traitement en temps réel grâce à des réseaux et des algorithmes de plus en plus



© Adobe Stock

performants, des capacités de calcul jusqu'alors inégalées et incommensurables, demain, quand les ordinateurs quantiques seront à pied d'œuvre. Ce qui change, c'est l'essor de conflictualités dans le cyber et dans l'espace que l'IA favorise directement ou indirectement, car il s'agit de dimensions stratégiques en soi et névralgiques pour les combats futurs qui supposent de rester maître de ses réseaux et de ses capteurs ; ce qui change enfin, c'est la mobilisation de nouvelles technologies (biotechnologies, nanotechnologies, imprimantes 3D...) dans la fabrication et la reproduction d'armes autonomes dotées de fonctions complexes et de plus en plus miniaturisées, pouvant aboutir, sur une large échelle, au déploiement et à l'emploi de Systèmes d'armes létales autonomes (SALA), autrement dit à des « robots tueurs ». Nous n'en sommes pas encore là. En sommes-nous très loin ? Entre fantasme et réalité, comment, à vue humaine, dessiner les contours de la « guerre augmentée »¹ ? Une chose est certaine,

1 Il s'agit de formuler un concept général qui me semble à la fois plus parlant et mieux adapté à une transformation de la guerre en cours et tributaire des développements militaires futurs de l'intelligence artificielle que le concept d'« *Hyperwar* », popularisé par Amir Husain ou John R. Allen, qui semblent considérer comme acquis les résultats de ces développements [Amir Husain, John R. Allen, Robert O. Work, August Cole, Paul Scharre, Bruce Porter, Wendy R. Anderson et Jim Townsend, *Hyperwar: Conflict and Competition in the AI Century*, SparkCognition Press, 2018]. Voir aussi sur le sujet l'ouvrage de Paul Scharre, *Army of None: Autonomous Weapons and the Future of War*, WW Norton, 2018, et l'article de Jean-Christophe Noël, « L'intelligence artificielle révolutionnera-t-elle l'art de la guerre ? », *Politique étrangère*, vol. 83, n° 4, hiver 2018-2019.

l'intelligence artificielle est en passe de révolutionner l'art de la guerre, tout en posant de redoutables problèmes éthiques et philosophiques à nos sociétés démocratiques et plus fondamentalement à la conscience humaine.

L'intelligence artificielle des armes

Les apports attendus de l'IA dans la gestion des affaires militaires sont nombreux. Elle permet, en effet, d'accélérer les processus de prise de décision, en particulier en situation d'urgence ou de crise ainsi qu'une meilleure intégration des paramètres utiles à l'évaluation des menaces ou encore à la planification et à la conduite des opérations. Elle facilite la gestion dans la durée d'une manœuvre complexe impliquant le traitement massif et réactif de données. Elle favorise, en amont et dans les engagements au combat, l'optimisation des soutiens logistiques et plus généralement une meilleure allocation des moyens. L'IA embarquée sur des effecteurs peut aussi répondre à des missions fastidieuses (permanence opérationnelle) ou trop exposées pour le combattant. Dans les missions d'anticipation, de renseignement, de commandement et d'appui à distance, le recours de plus en plus fort aux algorithmes de calcul s'impose avec peu de réserves – même si des réflexions portant sur l'organisation, le réaménagement des chaînes de commandement, les pratiques professionnelles et déontologiques dans les armées sont nécessaires. Plus on se rapproche des combats en revanche, plus la question de ce qui est éthiquement et politiquement acceptable de voir traité par l'IA se pose ; plus la fiabilité des algorithmes est un sujet à caution.

Les potentialités de l'IA en lien avec l'emploi de la force armée sont *de facto* aujourd'hui « plafonnées » par un niveau de performance et un degré de fiabilité insuffisants pour que soit envisagé, sans de fortes restrictions, l'emploi d'automates offensifs s'affranchissant de tout contrôle humain. Ce qui signifie cependant, en l'état actuel de l'art, que beaucoup d'usages, notamment défensifs, sont néanmoins d'ores et déjà possibles.

Tous les pays producteurs d'armement (États-Unis, Chine, Russie, Royaume-Uni, France, Israël...) proposent, en effet, des systèmes d'armes intégrant des robots ou des systèmes autonomes, y compris létaux. L'automatisation prévaut déjà largement dans la mise en œuvre des systèmes de défense, avec l'intégration poussée des séquences de détection, de ciblage et de tir, qu'il s'agisse de défense anti-aérienne et anti-missile, ou des systèmes d'autodéfense de plateformes de combat. Depuis longtemps, les avions de combat sont programmés pour évoluer en suivi de terrain automatique. Leurs pilotes peuvent se contenter d'autoriser un tir que le calculateur principal de l'avion a élaboré seul. Les bâtiments de guerre, tels que les frégates françaises *Horizon*, disposent d'un mode d'engagement de tir automatique. L'importance prise par les drones s'impose aujourd'hui comme une évidence, qu'il s'agisse de drones de surveillance ou de drones offensifs. Dans le domaine terrestre, les systèmes autonomes ont été, au départ, développés pour protéger la vie des combattants.



Plus on se rapproche des combats en revanche, plus la question de ce qui est éthiquement et politiquement acceptable de voir traité par l'IA se pose.



L'automatisation complète où l'IA gère la planification d'une tâche et son exécution dans des opérations de combat relève encore de la science-fiction.

Il en va ainsi du robot Minirogen déployé en 2012 par la France en Afghanistan pour lutter contre les engins explosifs improvisés. Mais les usages s'étendent. Les Israéliens sur la frontière de la bande de Gaza utilisent un drone armé patrouilleur Segev. Le robot Strellok a été déployé par les forces spéciales russes pour des combats urbains en Syrie. Les États-Unis ont testé, en Syrie et en Irak contre Daech, leur application Marven comportant des algorithmes de reconnaissance de cibles.

Les applications opérationnelles de l'IA sont ainsi de plus en plus associées à la mise en œuvre de la manœuvre tactique. Néanmoins, la complexité des situations opérationnelles (identification ami/ennemi ; limitation des dégâts collatéraux ; appréciation de la proportionnalité du recours à la force ; intégration de la ruse ou du comportement aberrant chez l'adversaire...) excède encore la capacité d'analyse et de traitement des machines générant d'ailleurs des incidents. Ces dysfonctionnements sont traités pour enrichir l'apprentissage et corriger les processus. Jamais, du fait de ces erreurs un retour en arrière vers des systèmes non autonomes n'a cependant été constaté. C'est une terrible loi du genre, on ne « neutralisera » pas plus l'emploi de l'IA dans les applications militaires que l'on a « désinventé » la bombe atomique après Hiroshima ni, après le concile du Latran en 1139, les carreaux d'arbalète. Seules les armes se dépassent entre elles. Le recours à l'IA laisse envisager des dépassements inédits et suscite des craintes qui donnent le vertige.

L'IA dans le brouillard de la guerre

Les effets de l'IA sur l'art de la guerre sont aujourd'hui en grande partie différés dans la mesure où les applications actuelles, qui viennent d'être décrites, ont un impact réel mais encore limité. On est encore au stade d'une IA faible. Le passage à une IA forte qui suppose un apprentissage profond des machines et des algorithmes sophistiqués est cependant inscrit dans un avenir prévisible qui pose la question de la place de l'homme dans la boucle de décision. Aujourd'hui, l'IA fonctionne dans un mode collaboratif avec le combattant. Demain, l'IA pourra non seulement trier des informations, analyser des situations, proposer des séquences de réponse et les mettre en œuvre en fonction d'un ordre reçu ou programmable (ordre de tir, mise en veille, en mode automatique) mais aussi commander des robots et leurs logiciels pour les faire agir.

L'automatisation complète où l'IA gère la planification d'une tâche et son exécution dans des opérations de combat relève encore de la science-fiction. En revanche, d'autres modèles d'automatisation, qui relativisent la place de l'homme sans la supprimer, sont d'ores et déjà « pensés » et envisagés. Il s'agit de schémas dans lesquels les robots téléopérés ou télésurveillés agissent comme des « équipiers » déployés à côté ou à distance d'un pilote ou d'un groupe de soldats pour les assister dans différentes tâches et recevoir dans certaines conditions des délégations d'action.

Confrontés aux évolutions récentes ou prévisibles des conflits

contemporains, à leur durcissement, à leur durée, à leur asymétrie, à la relativisation de la suprématie militaire occidentale, à la prolifération et à la dissémination technologiques, la digitalisation et l'IA rétablissent des équilibres, permettent de s'affranchir des contraintes d'emploi ou de neutraliser des avantages quantitatifs. Les robots qui agissent sur terre, sur mer, dans les airs et l'espace ne sont pas limités dans leurs usages par l'hostilité des milieux. Ils peuvent venir partiellement compenser des insuffisances numériques, combler des déficits capacitaire, voire des défaillances humaines.

Au-delà des progrès potentiels et problématiques, dans la dimension opérationnelle et tactique, c'est en termes stratégiques que les nouvelles technologies changent la donne, notamment pour contrer les capacités croissantes de déni d'accès ou d'interdiction de zone, saborder des réseaux de communication et de commandement adverses, bref trouver et exploiter les défauts dans la cuirasse de l'ennemi voire gagner la guerre sans engagement cinétique ni coup férir, simplement par le démantèlement méthodique de ses défenses. Évidemment, cette supériorité que l'on recherche pour nous-mêmes, d'autres aujourd'hui l'ambitionnent aussi et nous ont déjà devancés. L'IA peut être mise au service de toutes les missions : de prévention, de protection, de dissuasion ou des actions offensives. Elle peut être utilement employée pour maintenir la paix ou au contraire précipiter l'humanité, tête baissée, dans une terrible fuite en avant.

L'IA ne dissipe pas le brouillard de la guerre, même si son exploitation donne l'illusion de rendre les choses plus intelligibles en les mettant en équation. L'apprentissage des machines dépend des informations qui leur sont fournies. Il est donc soumis aux déficiences des capteurs ainsi qu'aux biais culturels et cognitifs voire à la ruse des humains. Des contre-stratagèmes seront immanquablement élaborés – avec l'aide ou non des machines – pour tromper les logiciels. Il y aura toujours des éléphants d'Hannibal pour franchir les Alpes ; la guerre conservera sa part de surprise et d'aberration.

Si l'IA, pas plus que la dissuasion au XX^e siècle, ne règle sa cause à la guerre des hommes entre eux, elle en modifie, en revanche, profondément la grammaire et les codes. L'IA est le nouveau paradigme des conflits armés au XXI^e siècle et confronte l'humanité au renouvellement de ses questionnements philosophiques et éthiques sur le libre arbitre, la responsabilité, la valeur de la vie humaine, l'autorisation de tuer dans un temps qui désormais intègre la guerre dans la paix. Résumer le propos en disant « *oui à l'intelligence artificielle et non aux robots tueurs* », comme le font certains analystes revient à escamoter un impérieux débat. ⚙



L'IA ne dissipe pas le brouillard de la guerre, même si son exploitation donne l'illusion de rendre les choses plus intelligibles.



Sociologie des drones

Les drones sont ici étudiés, dans une perspective de socio-anthropologie des techniques, pour traiter de la question de l'automatisation. L'horizon d'une automatisation totale ressurgit régulièrement dans les mondes techniciens. Quelle place occupe cet horizon dans notre imaginaire ?



Gérard Dubey

Chercheur au Centre d'étude des techniques, des connaissances et des pratiques (CETCOPRA)

Caroline Moricot

Maîtresse de conférences HDR en sociologie et membre du CETCOPRA

a confiance nécessaire au combat – rappelons que confiance renvoie étymologiquement à l'acte de croire, de *fides* « foi » –, qui donne les moyens d'affronter le danger et ses inconnues, est le produit d'un laborieux et méticuleux processus d'apprentissage. Tout doit pouvoir se dérouler conformément à l'ordre d'une séquence mille fois répétée. Ces automatismes, comme les procédures sur lesquelles ils sont bâtis, constituent la partie solide, rassurante, stable du travail dans un environnement instable, fluide, imprévisible et hostile. Il y a toutefois un revers. La banalisation, qui caractérise « la société liquide » décrite par Zygmunt Bauman, celle du mouvement continu, des flux, de l'abolition des frontières du dehors et du dedans, de la contraction de l'espace et du temps, atteint ici un seuil. La guerre cesserait-elle d'être la finalité du métier de pilote de chasse, du moins de l'image qu'il a de son métier et de son rôle ? La mise à distance du réel par les technologies de l'information rend-elle indifférent le passage d'un mode d'action à l'autre ?

Guerre à distance, risque et courage

Cette ambivalence, nous la retrouverons tout au long des entretiens que nous avons réalisés, comme un fil conducteur. Elle traduit le statut devenu problématique de la guerre, donc du combat, depuis un monde en paix, ou plutôt de la guerre représentée depuis le système de références d'un monde soumis à un effort constant de sécurité et de contrôlabilité. Si mutation il y a, elle affecte donc le statut du réel, la réalité de la guerre, ce qui nous autorise à qualifier telle ou telle expérience de réelle. Lorsque les pilotes évoquent la situation de combat, essaient de la verbaliser, ils se réfèrent parfois à des récits de fiction ou à l'univers des jeux vidéo. Ce fait ne laisse pas de surprendre si l'on considère que rien ne devrait être plus éloigné de l'expérience du combat que l'univers du jeu où les sanctions sont toujours relatives, les risques fictifs, la mort elle-même, réversible. La confusion entre le réel et la fiction virtuelle serait-elle devenue telle que la seconde servirait aujourd'hui à définir le premier ? Ou bien la fiction serait-elle devenue si réaliste qu'elle absorberait en totalité le réel au point de rendre les expériences et les émotions vécues dans ce dernier en tout point conformes à celles vécues dans la fiction ? À moins



© Gerald Nino, CBP, US Dept. of Homeland Security

que – et c'est une hypothèse qui s'impose à nous, les pilotes distinguant évidemment les deux univers – la référence au jeu, à la fiction soit le seul moyen de traduire la déréalisation de l'expérience de la guerre.

Poste de commande d'un drone.

Le pilote sans avion

Il est significatif que les drones aient été désignés par le qualificatif « avions sans pilotes » plutôt que « pilotes sans avions ». La priorité accordée à la machine sur celui qui la maîtrise semble accomplir l'inversion du mythe d'Icare tel que Günther Anders l'avait pressenti dans *L'obsolescence de l'homme*. Le corps des opérateurs humains, comme leur ancrage historique, sont désormais les principaux obstacles au perfectionnement des machines et au déploiement d'une puissance abstraite à laquelle les pilotes continuent paradoxalement eux-mêmes de croire.

Rapportées aux réalités historiques et sociales, les choses ne sont pourtant pas aussi simples. Si le développement des drones se situe bien dans le prolongement d'un imaginaire technique dominant, celui d'une délégation croissante de l'action aux dispositifs machiniques, le passage à la réalité n'a rien d'un long fleuve tranquille. La « naturalité » du processus d'externalisation est sans cesse contredite par les propriétés collectives et sensibles de l'activité humaine. De nombreuses micro-ruptures apparaissent qui figurent comme autant de résistances, même faibles, à la

Le long entraînement
qui était nécessaire
pour hybrider
l'homme à la
machine devient
lui-même caduque.

linéarité du récit technicien. Ainsi la standardisation presque taylorienne des pratiques, avec son découpage fonctionnel centré sur l'exécution de la tâche, se heurte-t-elle aux identités professionnelles des différents acteurs amenés à collaborer dans le cadre de ces dispositifs. En modifiant les cadres de l'expérience, la pratique du drone ne fait pas que changer le rapport des hommes à leur travail, elle rend sa traduction dans le registre du sens de plus en plus problématique. Chaque opérateur juge le dispositif et la place qu'il y occupe à l'aune de cette expérience collective sédimentée dans les cultures de métier. Ce sont ces discontinuités, reflets de l'hétérogénéité conflictuelle des représentations et des pratiques, que nous avons pointées à partir des témoignages des opérateurs du premier escadron de drones de l'armée de l'air française, le « 1/33 Belfort ». L'introduction de l'innovation dans le champ des pratiques sociales apparaît une fois encore comme un moment privilégié pour saisir sur le vif les tensions et les doutes qui habitent les collectifs, un moyen aussi de repérer les lignes de faille d'où surgiront les possibles de demain.

Ce qui semble caractéristique de l'action des drones, plus encore que le fait d'opérer à distance, est le statut et la place des opérateurs humains dans l'organisation sociale sous-jacente à cette façon d'opérer. On observe ici plusieurs éléments de discontinuité : par exemple, entre l'arme et son servant, et plus généralement entre la machine, au sens classique du terme, et l'humain. En ce sens, le long entraînement qui était nécessaire pour hybrider l'homme à la machine devient lui-même caduque. Nul besoin de s'aguerrir pour se protéger de l'hostilité de l'environnement, des effets du facteur de charge ou bien encore de la peur. Cela se manifeste d'abord dans le champ lexical par la façon dont les opérateurs parlent et décrivent leur activité. Toute une série d'expressions contribuent à priver la fonction de ses attributs militaires et guerriers, par exemple par un rapprochement avec les activités de service :





« Le drone est un métier de service. » ; « On passe à de la gestion de connaissances. Cela rend notre mission plus confortable. L'outil nous permet d'acquérir une intelligence de la situation et cela nous permet de nous concentrer sur notre objectif qui est de rendre le meilleur service possible. » ; « Sur le Harfang, l'officier de renseignement est le chef de mission ou opérateur tactique, parce que c'est lui qui est en relation avec le client, le CAOC. » ; « Nous sommes des prestataires de services. »

Mais d'autres expressions témoignent d'une réalité beaucoup plus rugueuse que le discours politiquement correct du management peine à recouvrir. « Nous sommes un outil, un capteur parmi d'autres. » ; « Le pilote

Un drone MQ9 Reaper de General Atomics sur la base de Kandahar en Afghanistan.

de drone n'est que l'effecteur du décideur politique. » ; « La marge d'autonomie est inférieure à celle d'un chasseur. On est un effecteur. » ; « Le niveau stratégique ne dispose que d'une image silencieuse pour des raisons techniques de bande passante, ce qui nous laisse un peu d'autonomie. Mais sinon, on fait plutôt le singe que notre métier. »

Ce sont les pilotes qui semblent les plus affectés par cette reconfiguration. L'activité de pilote de drone est plutôt vécue sur un mode dépréciatif, même si le nombre élevé d'« opex » (opérations extérieures) présente certaines gratifications : « *L'action est plutôt limitée. On est plutôt spectateurs, on rend compte d'une situation. Cela dépend des missions. Parfois on filme, on analyse, on fait du pattern of life. Quand il y a des opérations d'appui au sol, ça reste très descriptif.* » « *C'est un boulot de scribe.* » En tant que dispositif de surveillance et de reconnaissance, le drone s'inscrit davantage dans le segment de la culture militaire attaché au renseignement, plus proche en cela de la culture policière et du travail d'enquête. C'est particulièrement vrai des actions de surveillance persistante – autrement désignée dans le jargon professionnel par la formule imagée de « *stone watching* » – qui exigent une attention soutenue de la part des opérateurs. Pour les personnes issues de la culture du renseignement, l'équation n'est donc pas la même. La vision dynamique en temps réel qu'offrent les capteurs embarqués (*full motion video*) est vécue de façon positive comme un moyen d'être « *enfin* » immergé dans l'action, et dans un rapport de parité avec les pilotes – alors qu'ils leurs étaient traditionnellement subordonnés.

Une autre source du « malaise » est à rechercher du côté de la transformation qui affecte les cadres de l'expérience, le mode incarné de présence au monde des êtres humains. Cette expérience se caractérise premièrement par la dissociation de la coprésence et de la colocalisation (« La présence n'est plus emboîtée dans le lieu du corps » comme le souligne Grégoire Chamayou), deuxièmement par la séparation des différents sens habituellement associés dans l'expérience immédiate ordinaire (la vue et l'ouïe, le toucher et la vue...). Si, du point de vue strictement phénoménologique, cela veut dire que le drone s'inscrit dans le prolongement des télé-technologies antérieures, et dans un rapport de perfectionnement plutôt que de rupture avec elles, il en radicalise certains effets. L'une des difficultés effectivement pointée par les opérateurs correspond à ce que ces derniers désignent par exemple par « *absence d'extériorité* », ou absence de distance au réel. « *On perd beaucoup de sensations, en direct, et donc en fait on a une vigilance accrue. Un mirage 2000, vous pouvez regarder là, vous pouvez regarder là, vous ne regardez pas votre tableau de bord, vous regardez dehors, les trois quarts du temps. Là, on n'a pas de dehors, et si on veut savoir ce qu'il se passe, on est obligé de regarder les instruments, pour savoir ce que l'avion fait, pour savoir s'il tourne à gauche, ou s'il tourne à droite, ou s'il monte, ou s'il descend. Dans un avion, je sais si l'avion tourne à droite, à gauche, s'il monte ou s'il descend. Dans mon cockpit de Harfang ou de Reaper, si je ne regarde pas mes instruments, je ne sais pas où j'en suis. Et c'est pour ça qu'on dit que c'est plus fatigant de faire quatre heures ou cinq heures de drone, que quatre heures ou cinq heures de chasseur, parce que quatre heures ou cinq heures de chasseur, on n'est pas pendant quatre heures ou cinq heures verrouillé sur ses instruments.* » (pilote).

Le drone s'inscrit davantage dans le segment de la culture militaire attaché au renseignement, plus proche en cela de la culture policière et du travail d'enquête.

« Trop près, trop loin »

Les technologies qui facilitaient hier la mise à distance (le tir à très grande distance, la délocalisation des postes de commandement...) en séparant l'acte de ses conséquences morales tendent aujourd'hui à produire l'effet inverse. Les moyens de restitution modernes, principalement visuels, développés pour répondre à certaines des caractéristiques des conflits récents, ont pour résultat d'abolir les distances rétablissant ainsi le lien « compassionnel » avec les « victimes ». Il semblerait que la proximité ainsi recréée par les nouvelles interfaces – et il faut interroger le statut de cette proximité – fragilise les mécanismes psychologiques de défense qui permettaient jusqu'à présent efficacement de déshumaniser la cible. La distance spatiale a été annulée par la quasi-instantanéité des images, la vitesse de circulation de l'information, c'est-à-dire la contraction du temps. Mais là n'est peut-être pas l'essentiel et il y a peut-être un risque à trop se focaliser sur les aspects les plus techniques de ce problème. Ce qui semble être fondamentalement en jeu, c'est le défaut de frontière et de médiations symboliques, de transitions. Les manifestations les plus contemporaines de la modernité illustreraient donc certaines des anticipations de Tocqueville qui voyait dans le désir d'égalité propre aux démocraties modernes – alors naissantes – un principe d'uniformisation et, surtout, d'abolition des formes et des distances qui empêchent la violence du contact direct, entravent l'immédiateté en détournant l'attention sur un entre-deux commun. Ce n'est pas la distance, la mise à distance d'autrui qui caractériserait l'époque, mais au contraire l'absence de distance, le télescopage des mondes et des expériences que la séparation dans l'espace, comme ersatz de médiation, s'avèrerait bien incapable d'endiguer. Telle semble être la situation paradoxale que matérialisent ces technologies contemporaines. ♦



Les technologies qui facilitaient hier la mise à distance [...] tendent aujourd'hui à produire l'effet inverse.



Cet article s'appuie sur les résultats d'un ensemble de recherches socio-anthropologiques qui, entre 2002 et 2014, nous ont conduits à enquêter dans les escadrons de chasse de l'armée de l'air française et plus récemment dans l'escadron de drones. La synthèse de ce travail a été publiée en 2016 aux Presses universitaires de France sous le titre : *Dans la peau d'un pilote de chasse. Le spleen de l'homme machine*.

Vers un marché européen de la défense ?

Le développement progressif d'un marché intérieur des équipements de défense et la décision, inédite, de les cofinancer sur le budget de l'Union européenne constituent un tournant majeur dans le processus d'intégration et dans la répartition des pouvoirs entre les États membres et la Commission européenne.



Stéphane Rodrigues

Maître de conférences en droit et membre de l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES)

Parmi les objectifs assignés à l'Union européenne par ses traités fondateurs figure celui d'établir un marché intérieur (voir art. 3§3 du *Traité sur l'Union européenne*, TUE), défini comme un « espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions des traités » (voir art. 26§2 du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, TFUE) et comprenant par ailleurs « un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée » (voir protocole n° 27).

Ce marché intérieur a eu, dès l'origine, vocation à concerner tous les secteurs de l'économie. Pourtant, l'industrie de la défense s'est trouvée longtemps à l'écart du processus d'intégration européenne, alors même qu'il s'agit d'un secteur qui pèse dans l'économie de l'Union européenne avec un chiffre d'affaires estimé à 100 milliards d'euros par an et une main-d'œuvre hautement qualifiée de 1,4 million de personnes employées directement ou indirectement.

L'émergence d'une politique européenne des équipements de défense

Le *Traité de Maastricht* (1992) va bouleverser la donne en instituant une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), incluant la définition d'une politique de défense commune (voir art. 42 TUE). À partir de ce moment-là, la Commission s'est intéressée aux « défis auxquels sont confrontées les industries européennes liées à la défense » en proposant d'agir au niveau européen (voir COM(96) 10 du 24 janvier 1996 et COM(97) 583 du 4 décembre 1997). Il faudra toutefois attendre 2003 pour que soit proposée une « politique de l'Union européenne en matière d'équipements de défense » (voir COM(2003) 113 du 11 mars 2003).

Comme pour la plupart des actions menées dans le cadre du marché intérieur, la démarche sera progressive. En l'occurrence, elle se fera en deux principales étapes. La première a consisté à faire application des règles existantes du marché intérieur (libre circulation et libre concurrence) au secteur de la défense, sous réserve d'aménager quelques adaptations. Tel a été l'objet principal du « paquet » législatif qui sera adopté en 2009 avec trois principaux instruments de droit dérivé : d'une part,



© Adobe Stock

le règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage ; d'autre part, la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 instituant un régime harmonisé de contrôle des transferts intracommunautaires de produits de défense, basé sur le principe cardinal de reconnaissance mutuelle ; et enfin, la directive 2009/81/CE du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de défense et de sécurité, avec des règles spécifiques, notamment pour le traitement des informations classifiées, la sécurité d'approvisionnement, les activités de R & D ou encore le régime de la sous-traitance.

Un tabou brisé : le financement par l'Union européenne de capacités militaires

Si l'impact de ces mesures sur la consolidation de l'industrie de défense européenne reste encore à être identifié avec précision, la Commission lance l'idée en 2013 d'aller encore plus loin. Sous couvert de rendre ce secteur « *plus compétitif et plus efficace* » (voir COM(2013) 542 du 24 juillet 2013), elle suggère une « *nouvelle donne* » sur la base d'une feuille de route (voir COM(2014) 387 du 24 juin 2014) suivie d'un plan d'action (voir COM(2016) 950 du 30 novembre 2016). Il s'agit désormais de banaliser en quelque sorte le secteur de la défense en l'intégrant dans des politiques de l'Union européenne autres que celle du marché intérieur : ainsi la création proposée d'un Fonds européen de la défense (FEDef) s'inscrit-elle dans le cadre de la politique industrielle et de recherche de l'Union européenne (voir art. 173 et 182 à 188, TFUE), avec un budget conséquent de 13 milliards d'euros (sur 2021-2027). Un accord interinstitutionnel a été trouvé en février 2019, mais il devra

• • •



© A. Marchand - Armée de l'air

encore être confirmé par le nouveau Parlement européen issu des élections de mai 2019. En attendant, pour les années 2019-2020, un programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense visant à soutenir la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie de la défense de l'Union (dit PEDID) a été institué par le règlement (UE) 2018/1092 du 18 juillet 2018, avec un budget de 500 millions d'euros. Un tabou est donc tombé : de manière inédite, le budget de l'Union européenne cofinance désormais du matériel militaire. Autre illustration de la banalisation : le nouveau plan d'action sur la mobilité militaire (voir communications conjointes Commission/HR-PESC JOIN(2017) 41 du 10 novembre 2017 et JOIN(2018) 5 du 28 mars 2018) qui s'appuie sur la politique européenne des transports (voir art. 90 à 100, TFUE) pour adapter les infrastructures et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) aux besoins spécifiques des forces armées.

On assiste, à petits pas, à une véritable révolution copernicienne : l'ensemble des initiatives précitées font progressivement basculer le champ de la défense de la méthode intergouvernementale – dans le cadre de laquelle les États membres, *via* notamment le Conseil européen et le Conseil de l'Union, ont la main – vers la méthode dite communautaire, intégrative, par le truchement de laquelle la Commission et le Parlement européen participent pleinement au jeu institutionnel, et notamment du point de vue budgétaire. Les enjeux revêtent dès lors une autre dimension : il ne s'agit plus seulement de coopérer et de mutualiser ; il s'agit également de penser et d'agir de manière intégrée pour que le marché intérieur des équipements de défense contribue à donner corps à l'Union européenne de défense que la commission Juncker a appelé de ses vœux et que la nouvelle commission von der Leyen reprend à son compte en créant une direction générale pour l'industrie de défense (et l'espace).

Le pari est ambitieux mais preuve qu'il paraît loin d'être irréaliste : le Royaume-Uni – qui représente entre 25 % et 30 % des capacités militaires totales de l'Union européenne – souhaite continuer à coopérer avec les vingt-sept dans le cadre d'un partenariat sur la sécurité qui inclurait notamment le développement en commun de capacités de défense (voir déclaration politique UE-UK révisée du 17 octobre 2019). ⚙

“
Il ne s'agit plus seulement de coopérer et de mutualiser ; il s'agit également de penser et d'agir de manière intégrée.
”

Les éditeurs invités



Grégory Daho

Julie Le Mazier

© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne



Grégory Daho est maître de conférences en science politique et membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP). Il enseigne la sociologie politique, l'analyse des politiques étrangères et les relations internationales. Responsable du programme de recherche *Sorbonne War Studies*, ses travaux portent sur les relations politico-militaires, les processus décisionnels liés à l'usage de la force armée et la division du travail en matière de sécurité internationale. Il a récemment publié *Political Sociology of International Interventions. Peacebuilders and the Ground*, avec Nathalie Duclos et Cécile Jouhanneau, *Journal of Intervention and Statebuilding*, vol. 13-3, 2019, p. 249-262 et *La transformation des armées. Enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Le (bien) commun, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, décembre 2016.



Julie Le Mazier est post-doctorante en science politique dans le cadre du programme *Sorbonne War Studies*. Ses travaux portent sur les engagements des jeunes. Elle a soutenu en 2015 une thèse sur les assemblées générales dans les mobilisations étudiantes de la seconde moitié des années 2000, et prolonge à présent ses recherches en interrogeant la façon dont l'action publique, l'État, les gouvernants encadrent et orientent l'engagement des jeunes. Dans cette perspective, elle travaille sur la création de la Garde nationale après les attentats de 2015 et 2016, dispositif qui rassemble en fait des réservistes des armées et de la gendarmerie notamment, non-professionnels qui donnent de leur temps pour servir ces dernières. Son enquête s'attache à saisir l'ensemble du processus décisionnel qui a conduit à sa mise en place et sa réception par les jeunes qui s'y engagent, dont l'expérience est replacée dans leur trajectoire sociale, scolaire, professionnelle, résidentielle et politique.



A photograph showing several students in a classroom or lecture hall. In the foreground, a man with a beard and dark hair is looking thoughtfully to the side, his hand resting near his chin. Behind him, a woman with long dark hair and a man with glasses and a beard are also looking towards the same direction. They are all dressed in professional attire, such as blazers and ties. The background is slightly blurred, showing more students and what appears to be a presentation screen or chalkboard.

En images

□

Jeu de paix

En mars dernier, dans le cadre du programme de recherche *Sorbonne War Studies*, vingt-quatre étudiants issus de différents masters 2 de Paris 1

Panthéon-Sorbonne se sont glissés dans la peau d'un négociateur ou d'une négociatrice internationale. Pendant une journée, l'une des salles de cours de l'Institut de géographie s'est transformée en siège des Nations unies.

Textes et photos : Guenael CUNY & Pascal LEVY

L

e sérieux affiché par certains visages était plus vrai que nature, la tension diplomatique parfois palpable et les arguments avancés auraient pu provenir du compte-rendu d'une séance du Conseil de sécurité de l'ONU... Et pourtant, derrière chaque drapeau matérialisant le pays d'origine des délégations, des étudiants prenaient la parole ou le temps d'une réflexion collégiale, pour éviter l'escalade dans la crise. S'il s'agissait d'une simulation, aucun des participants ne l'a prise à la légère !





En attendant la crise

Un mois plus tôt, Yves Buchet de Neuilly, professeur des universités en science politique – spécialiste des interventions internationales de gestion de crise et des négociations multilatérales – et organisateur de l'exercice, avait convié les volontaires pour préparer cette journée et leur donner le choix du thème. Les vingt-quatre volontaires, aux compétences variées (juridiques, géopolitiques...), se prononcèrent alors en faveur d'une négociation au Conseil de sécurité de l'ONU autour d'un projet de résolution en réaction à l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie. Un projet de résolution, porté par la Russie et discuté en avril 2018 juste après des frappes américaines sur des bases aériennes syriennes, bien réel mais qui n'avait jamais été adopté. Deuxième point à l'ordre du jour : apprentissage des techniques de négociation, puis répartition en équipes incarnant une délégation d'un pays siégeant réellement au Conseil de sécurité de l'ONU, en fonction des compétences de chacun et des langues maîtrisées.







Sept heures de négociation

Le jour J, rien n'avait donc été laissé au hasard et les apprentis négociateurs n'avaient, visiblement, pas omis de potasser les documents remis en amont : résolutions antérieures du Conseil de sécurité, projet de résolution russe discuté, comptes rendus de réunions du conseil et étude récente sur son fonctionnement. Ils devaient même les enrichir pour comprendre la position de leur État et de celui des autres participants. Pendant sept heures, la tension est donc montée entre les différentes délégations tandis qu'Yves Buchet de Neuilly, avec l'aide d'une étudiante secrétaire générale adjointe, orientait les débats et les prises de parole des différentes délégations. Comme à New York, à 16 h 30, les positions des diplomates campant les rôles de la Russie et de la Grande-Bretagne paraissent irréconciliables. Seule différence, du moins pour le profane, le sourire et le calme restaient de mise, de part et d'autre de cet échiquier géopolitique mondial en miniature, niché au cœur du Quartier latin. Pour cette première simulation inter masters dans un cadre académique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les étudiants diplomates maîtrisaient déjà le rôle des émotions dans les négociations internationales. Un premier pas vers la paix ?


Pour en savoir plus
sur le programme de recherche pluridisciplinaire
Sorbonne War Studies,
voir le dossier de ce numéro ([page 14](#)).



UNA EUROPA : L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE SUR LES RAILS

**Depuis 2018,
l'université s'est
engagée, aux côtés
de sept partenaires
 prestigieux, à
 donner naissance
 à l'une des toutes
 premières universités
 européennes. Ce projet
 ambitieux a fait l'objet
 d'un financement de la
 Commission européenne
 et du ministère de
 l'Enseignement
 supérieur, de la
 Recherche et de
 l'Innovation (MESRI).**

Séminaire UNA Europa à
 Louvain le 29 juin 2018.

Avec plus d'un demi-million d'étudiants, un siège à Bruxelles et des instances bien définies, UNA Europa est désormais une réalité pour les huit partenaires que sont la Freie Universität Berlin (Allemagne), Alma Mater Studiorum – Università di Bologna (Italie), The University of Edinburgh (Royaume-Uni), Helsingin Yliopisto (Finlande), Uniwersytet Jagielloński de Krakowie (Pologne), KU Leuven (Belgique), Universidad Complutense de Madrid (Espagne) et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Un financement national et européen

UNA Europa a suscité l'intérêt des institutions. D'abord sur le plan européen, avec le financement de la Commission européenne qui permet aux partenaires d'accéder à une dotation de cinq millions d'euros sur une durée de trois ans. Ensuite, à l'échelle nationale, avec un financement du MESRI à hauteur de 500 000 euros pour permettre de concrétiser différentes initiatives comme la mise en place d'un *pool* de référents experts, le recrutement d'un post-doc, l'organisation de séjours de doctorants de l'université au sein de laboratoires partenaires ou encore le montage de projets de recherche impliquant les chercheurs de l'université.



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Workshop UNA-Europa sur le patrimoine des bibliothèques universitaires le 14 novembre 2019 à la BIS.

« « «
UNA EUROPA A SUSCITÉ L'INTÉRÊT
DES INSTITUTIONS.
» » »

2020 : une nouvelle page dans l'histoire d'UNA Europa

Le mois de janvier 2020 marquera un nouveau départ dans la jeune histoire d'UNA Europa. Son *kick-off* se tiendra à Bruxelles en présence des partenaires et de Mariya Gabriel, commissaire européenne en charge de l'innovation et de la jeunesse. Il constitue une étape importante : il officialisera le lancement de *1Europe*, le projet phare d'UNA Europa et sera l'occasion de revenir sur les actions engagées et les projets en cours. ●

Selma AKKARI

Quatre thématiques prioritaires

Les partenaires ont choisi de structurer leur alliance autour de quatre thématiques transdisciplinaires : le patrimoine culturel, pilotée plus particulièrement par Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; le développement durable ; les études européennes et les sciences des données et l'intelligence artificielle. Elles font l'objet de réflexions scientifiques communes dans le cadre de colloques ou *workshops* aux quatre coins de l'Europe. Récemment, l'université a accueilli un *workshop* sur le patrimoine des bibliothèques universitaires en présence de personnels des bibliothèques des universités partenaires.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour suivre l'actualité d'UNA Europa, rendez-vous sur <https://www.una-europa.eu/>. Une newsletter est désormais disponible !



LES BIBLIOTHÈQUES INNOVENT POUR LA RECHERCHE

Jusqu'en avril 2020, le patrimoine documentaire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ses bibliothèques sont mis à l'honneur à travers une manifestation sans précédent : l'Année des Bibliothèques. Parties intégrantes de la vie universitaire, les bibliothèques jouent un rôle essentiel pour la recherche. Comment innovent-elles et que mettent-elles en place ?

Avec près de 70 000 lecteurs, les bibliothèques de Paris 1 Panthéon-Sorbonne touchent un public important composé, entre autres, de chercheurs et de doctorants. À ce titre, le service commun de la Documentation (SCD), la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et la bibliothèque interuniversitaire Cujas se mettent au service de la recherche pour accompagner au mieux chercheurs et doctorants dans leurs travaux grâce à une palette de services innovants.

Co-construire des projets scientifiques et documentaires

Si les bibliothèques proposent une aide individualisée à la recherche documentaire, une présentation des outils et ressources mis à disposition des chercheurs et doctorants ainsi qu'un accès à des bases de données et des revues scientifiques pointues, leur engagement va plus loin. Elles prennent notamment part à la construction de projets scientifiques et documentaires en lien avec les équipes de recherche.

Ainsi, la bibliothèque interuniversitaire Cujas est partenaire du projet CLADE qui porte sur l'étude des manuels de droit publiés en France depuis 1806, en s'appuyant sur l'extraction de son catalogue. Quant à la BIS, elle porte avec des chercheurs un projet intitulé RefDivinités qui ambitionne de réorganiser, d'enrichir et d'aligner des référentiels dans le domaine des divinités et héros du monde antique. Des expositions, virtuelles ou physiques, sont également réalisées en partenariat avec des équipes de recherche. Les bibliothèques proposent un soutien éditorial et iconographique aux chercheurs qui assurent le commissariat scientifique.

Un accompagnement sur-mesure

En charge du dépôt électronique des thèses, le SCD accompagne les doctorants tout au long de leur parcours, de l'inscription à la soutenance. Cela se traduit concrètement par un service d'assistance par messagerie, téléphone ou prise de rendez-vous. Par ailleurs, le SCD propose, depuis trois ans, un cycle de formations pour les doctorants. Au programme : maîtriser l'information scientifique en accès ouvert ou réservé, rédiger sa thèse, publier et valoriser sa recherche ou encore gérer sa présence numérique.

La numérisation, qui constitue également un enjeu important pour les bibliothèques et les chercheurs, fait aussi l'objet d'un accompagnement spécifique à la BIS. Cette dernière apporte son soutien et son expertise



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Semaine internationale de l'accès ouvert (*Open Access Week*) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne en octobre 2019.

à des projets scientifiques qui impliquent la numérisation de corpus et la génération de métadonnées spécifiques. Une structure particulière a d'ailleurs été mise en place en janvier 2019 : le service de Valorisation numérique des collections et Services à la recherche (SERVAL).

Encourager la science ouverte

L'accès ouvert, ou *open access* en anglais, correspond à la mise à disposition immédiate, gratuite et permanente sur Internet des publications scientifiques issues de la recherche et de l'enseignement. Sensibiliser les chercheurs et doctorants à ces enjeux constitue une autre des missions des bibliothèques. C'est dans cette optique que le SCD et la bibliothèque interuniversitaire Cujas ont participé activement à l'*Open Access Week*, fin octobre 2019. Ouverte aux étudiants de master, doctorants et enseignants-chercheurs, cette manifestation avait pour ambition de faire connaître les enjeux du libre accès aux savoirs et publications scientifiques. Pour sa part, le SCD organise par exemple des ateliers de dépôt dans l'archive ouverte HAL. Démarches à suivre ? Intérêt ? Le SCD répond à toutes les questions. Des projets plus concrets sont aussi développés, à l'image du projet DROIT2HAL dont la bibliothèque interuniversitaire Cujas est partenaire. Son objectif ? Importer des métadonnées des publications Dalloz dans HAL afin d'accroître la visibilité des juristes dans cette archive ouverte. ●

Selma AKKARI



Jusqu'au printemps, l'université met à l'honneur son exceptionnelle richesse documentaire

Expositions, rencontres scientifiques ou encore semaines de découverte permettent de faire connaître les collections, le patrimoine ainsi que la diversité des métiers des bibliothèques au grand public et à la communauté universitaire. De grands événements sont programmés jusqu'au printemps 2020 : la Nuit de la lecture en janvier, le Printemps des poètes en mars ou encore les Nocturnes de l'histoire en avril. L'année des Bibliothèques – portée par Thierry Kouamé (maître de conférences HDR en histoire et chargé de mission pour les bibliothèques) et les directrices du service commun de la Documentation, des bibliothèques interuniversitaires de la Sorbonne et Cujas – prendra fin avec la remise d'un doctorat *honoris causa*.

Retrouvez le programme détaillé sur www.pantheonsorbonne.fr/adb20192020



POUR EN SAVOIR PLUS

sur le portail archives ouvertes HAL de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :
<https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/>





HUIT DOCTEURS DE L'UNIVERSITÉ RÉCOMPENSÉS PAR LES PRIX DE LA CHANCELLERIE

Chaque année, depuis 30 ans, la chancellerie des universités de Paris récompense une cinquantaine de docteurs pour l'excellence de leurs travaux. En 2019, ce sont huit docteurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui ont été primés.



Plus d'une thèse par jour est soutenue à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Sciences économiques et de gestion, arts et sciences humaines ou encore sciences juridique et politique, les travaux menés par les doctorants sont riches et variés. Ils sont à l'image de la pluridisciplinarité et de l'excellence que revendique l'université. Ainsi, chaque année, ce sont plusieurs dizaines de docteurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui sont récompensés par des prix de thèse. Les Prix de la chancellerie ne font pas exception à la règle. En 2019, parmi la cinquantaine de lauréats, huit d'entre eux étaient issus des rangs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ces réussites, importantes pour l'université, démontrent la vitalité et le dynamisme de la recherche à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

ENCOURAGER ET METTRE EN LUMIÈRE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Prix de la chancellerie ambitionnent notamment de mettre en avant la recherche scientifique et en particulier le doctorat qui reste aujourd'hui le diplôme universitaire par excellence. La reconnaissance de ce travail, mené sur plusieurs années, est essentielle. Ils sont aussi un tremplin et encouragent les jeunes chercheurs à poursuivre leur parcours scientifique. Une ambition partagée par les dix écoles doctorales de l'université. Elles accompagnent chaque année plusieurs dizaines de doctorants vers leur thèse et plus largement dans leur vie professionnelle. ●



© Sylvain Lhermie



© Sylvain Thermie

LES LAURÉATS 2019

ANNE-SOPHIE ANGLARET

Prix en lettres et sciences humaines pour sa thèse : « *La légion française des combattants. Sociabilités ordinaires et engagements politiques dans la Révolution nationale (1940-1945)* », sous la direction de Alya Aglan et Nicolas Offenstadt.

LEA CHERCHENEFF

Prix en droit pour sa thèse : « *L'influence des standards financiers sur l'architecture du droit international public* », sous la direction de Jean-Marc Sorel.

ADRIEN DELVOYE

2^e Prix spécialisé en art et histoire ancienne pour sa thèse : « *Les productions céramiques protohistoriques de l'aire mégalithique sénégambienne dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest aux I^{er} et II^{er} millénaires de notre ère* », sous la direction de Manuel Gutierrez et Luc Laporte.

SAMUEL FRANÇOIS

2^e Prix André Isoré en droit privé pour sa thèse : « *Le consentement de la personne morale* », sous la direction de Bertrand Fages.

ROMAIN GUICHAROUSSE

Prix Henri Hertz pour sa thèse : « *Les étrangers au sein de la communauté athénienne (V^e- III^e s. av. n. è.)* », sous la direction de Violaine Sebillotte Cuchet et Vincent Azoulay.

ANNE-LISE PESTEL

1^{er} Prix spécialisé en art et histoire ancienne pour sa thèse : « *Évolution du territoire et lieux de culte en Gaule cisalpine occidentale et dans les vallées alpines (I^r siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C.)* », sous la direction de John Scheid et François Chausson.

QUITTERIE ROQUEBERT-LABBÉ

2^e Prix en sciences économiques pour sa thèse : « *Les configurations d'aides formelles et informelles autour des personnes âgées en incapacité en France* », sous la direction de Lise Rochaix et Jérôme Wittwer.

ANTOINE SOUCHAUD

Prix en sciences de gestion pour sa thèse : « *Essais sur la régulation du crowdlending* », sous la direction de Christophe Moussu.

LES PRIX DE LA CHANCELLERIE RÉCOMPENSENT CHAQUE ANNÉE PLUS DE 50 DOCTEURS,

toutes nationalités confondues, issus des quinze universités et des six grands établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France.

D'une valeur de 1 000 à 10 000 euros, ces prix récompensent l'excellence de leurs travaux de recherche en droit, science politique, économie et gestion, médecine, sciences, lettres et sciences humaines et pharmacie. Les lauréats sont d'abord désignés par leurs établissements respectifs puis départagés par un des vingt-trois jurys spécialisés par discipline et par prix.

Selma AKKARI



LAURA VIAUT, HISTORIENNE OU JURISTE ? LES DEUX !

Nouvelle enseignante-chercheuse en histoire du droit au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Laura Viaut a reçu le prix de thèse de l'association des historiens des facultés de droit (AHFD) ainsi qu'une mention spéciale de l'École de la magistrature pour son travail sur les mécanismes de gestion des conflits en Aquitaine, au haut Moyen Âge.

À

28 ans, Laura Viaut a fait sa première rentrée en septembre dernier à Paris 1 Panthéon-Sorbonne en tant que maîtresse de conférences en histoire du droit. Désormais rattachée à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), cette amatrice de *L'Année terrible* de Victor Hugo et de Schubert a été couronnée, le mois suivant, du prix de thèse de l'AFHD pour : « *Fecimus concordiam**. Les mécanismes de gestion des conflits dans l'espace aquitain au haut Moyen Âge (VIII^e-XII^e siècle) ». Une distinction d'autant plus prestigieuse qu'elle n'est décernée que tous les deux ans.

« Aujourd'hui dans le droit, on a mis en place des modes alternatifs de règlement des conflits – médiation, transaction, arbitrage – que la doctrine a longtemps considéré comme une importation américaine. En fait pas du tout... L'objectif de ma thèse était de regarder si, dans l'histoire de nos institutions, il y avait une trace de ces mécanismes. Or, ceux-ci étaient en réalité extrêmement présents au haut Moyen Âge », explique Laura Viaut.

Docteure tout terrain

D'autant qu'à partir de l'an mil, toutes les institutions s'effondrent et ce sont les seigneurs qui récupèrent le pouvoir, dont celui de délivrer la justice. En l'absence de tribunaux, les justiciables sont dans l'obligation de recourir à ces modes alternatifs sous peine de s'en remettre à la vengeance. « La question reste d'actualité aujourd'hui. Doit-on laisser les modes alternatifs dans l'institution ou au contraire s'en dégager ? Ma thèse mettait en lumière les leçons du passé... Oui, cela peut marcher si comme à l'époque de Charlemagne [742-814 apr. J.-C.], les médiateurs sont rattachés aux tribunaux et que les juges peuvent vérifier leur travail ou résoudre certains problèmes qui dépassent le cadre de l'arbitrage, quelle que soit sa forme », poursuit la jeune docteure qui a soutenu sa thèse à l'université de Limoges en juin 2018.

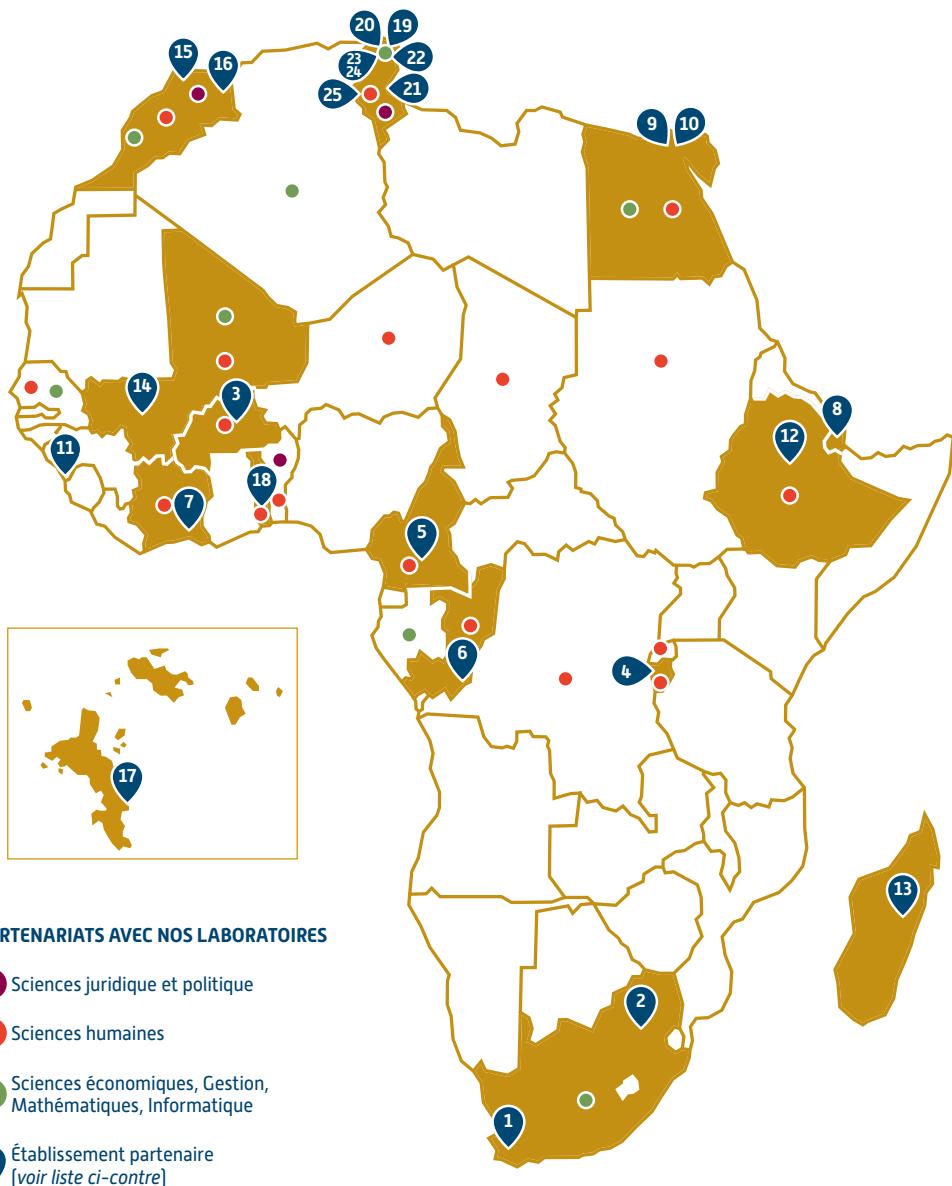
« Actuellement, je travaille sur la fabrique des normes en histoire du droit, je poursuis également mes recherches sur l'histoire des modes alternatifs de règlement des conflits ainsi que sur l'anachronisme des concepts. Il s'agit de savoir si des choses très concrètes, conceptualisées aujourd'hui, permettent de comprendre les sociétés du passé. Par exemple, peut-on utiliser le concept d'État pour le Moyen Âge ? » Ses réponses, Laura Viaut les cherchera dans les textes, si possible ceux restés inédits, comme pour sa thèse. Celle qui a débuté le latin au collège se souvient des difficultés de ses premières traductions juridiques. Depuis, elle a ajouté la paléographie à ses compétences. Sa discipline exige en effet de maîtriser des sciences auxiliaires afin de pouvoir traiter les résultats. Car pour Laura Viaut, cela ne fait aucun doute : « Une historienne du droit est à la fois historienne et juriste, elle se doit d'être tout terrain ! » Un credo qu'elle applique également dans sa vie hors des sentiers académiques puisqu'elle est passionnée de parachutisme...

* Nous avons fait la paix



PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE ET LE CONTINENT AFRICAIN

Riches de leurs échanges réciproques, les partenariats franco-africains apportent réussite et ouverture sur le monde aux étudiants qui bénéficient d'une mobilité universitaire pendant leur cursus. À l'occasion de l'Année de l'Afrique, #1257 vous propose de visualiser le réseau des partenariats académiques et scientifiques qui lient l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne avec les établissements du continent africain.





CHIFFRES CLÉS



22 laboratoires de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont des partenariats avec des pays d'Afrique



25 établissements partenaires (partenariats en cours, voir liste ci-dessous)



6 masters à Paris 1 Panthéon-Sorbonne en lien avec l'Afrique



74 stages effectués en Afrique sur les cinq dernières années



360 mémoires écrits et soutenus en Histoire de l'Afrique sur la dernière décennie



21 ans de partenariat avec Madagascar et la Tunisie (partenariats les plus anciens)



68 accords de coopération avec des établissements du continent africain



2 nouveaux projets remportés par l'université en Afrique subsaharienne : INDIGO (Internationalisation et Développement des Indicateurs pour une meilleure Gouvernance de l'enseignement supérieur guinéen) avec plusieurs partenaires en Guinée et CAMAPA (CADres de la Mutualité, de l'Assurance et de la Prévoyance d'Abidjan) en partenariat avec l'INP-HB en Côte-d'Ivoire

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES EN JANVIER 2020



1 Université de Cape Town



9 Cairo University



18 École Supérieure d'Audit et de Management ESAM



2 University of Johannesburg



10 Université Française d'Egypte



19 Université de Carthage



3 Université de Ouagadougou



11 Université Général Lansana Conté de Sonofonia-Conakry



20 Université de Manouba



4 Université du Burundi



12 Université Debre Berhan



21 Université de Sfax



5 Fondation Paul Ango Ela de Géopolitique en Afrique Centrale (FPAE)



13 Université d'Antananarivo



22 Université de Sousse



6 Université Marien Ngouabi



14 Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako



23 Université de Tunis



7 Université Félix-Houphouët-Boigny



15 Université Euro-Méditerranéenne de Fès



24 Université de Tunis El Manar



8 Université de Djibouti



16 Université Mohammed Premier Oujda



25 Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée

LISTE DES MASTERS EN LIEN AVEC L'AFRIQUE

Master 2 indifférencié Droits africains (droit comparé)

Master 2 Coopération internationale Afrique Moyen-Orient (CIAMO)

Master 2 recherche Histoire de l'Afrique

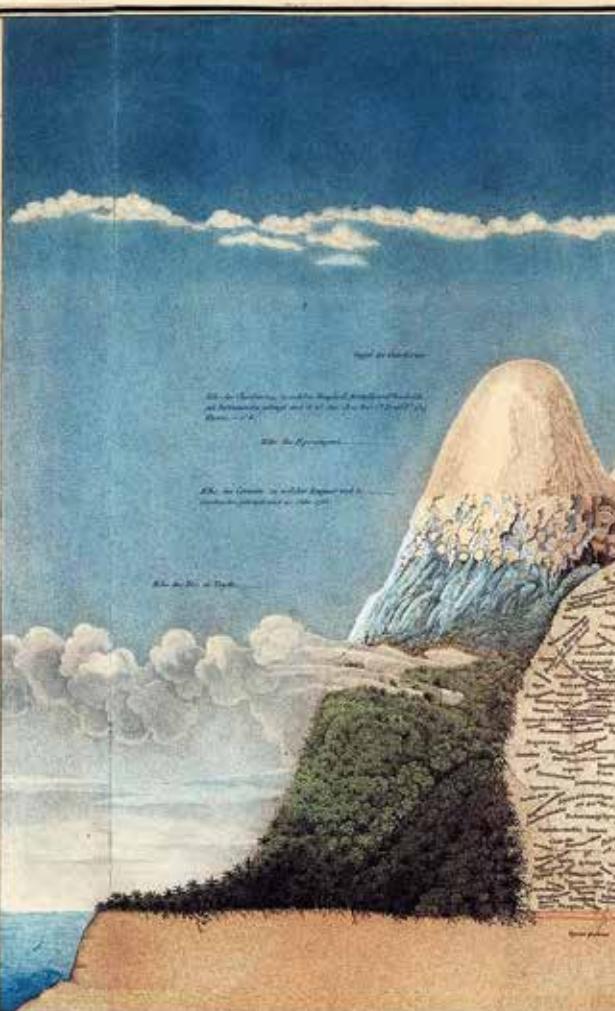
Master 2 Développement et aide humanitaire

Master 2 professionnel du Droit international et européen (centre au Caire)

Master 2 DynPED - Dynamiques des pays émergents et en développement

Master 2 Expertise économique des politiques et projets de développement (UFTAM)

Pour en savoir plus sur les liens entre Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le continent africain, rendez-vous sur www.pantheonsorbonne.fr/international



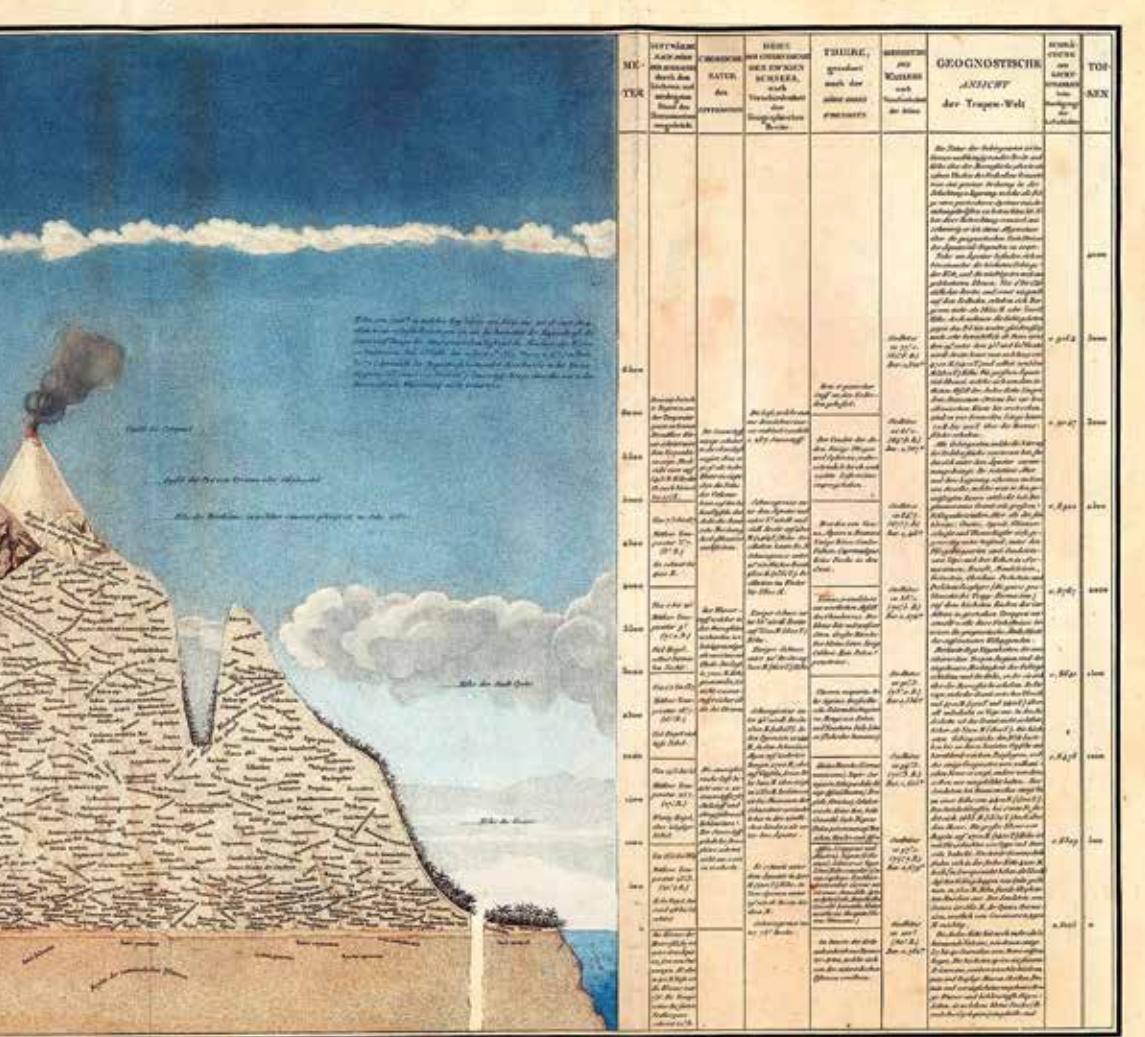
Grand angle

Alexandre de Humboldt, un penseur pour la crise écologique

Gilles Fumeü, professeur des universités en géographie culturelle et membre de l'UMR Sirice
Marie-Pierre Reu, professeure des universités en histoire et directrice de l'UMR Sirice

La crise écologique actuelle impose de penser à nouveau le rôle politique de toutes les sciences. Après la Révolution et dans un XIX^e siècle en plein bouleversement, Alexandre de Humboldt dont on célèbre les 250 ans de la naissance, nous ouvre des perspectives.

3



zen in den Tropen-Ländern;
älde der Anden,
r bis zum 10^o Grade südlicher Breite angestellt worden sind, in den Jahren 1799 bis 1805.
MBOLDT und A. G. BONPLAND.

Géographie des plantes équinoxiales : tableau physique des Andes et pays voisins dressé d'après des observations & des mesures prises sur les lieux depuis le 10^o degré de latitude boréale jusqu'au 10^o de latitude australe en 1799, 1800, 1801, 1802 et 1803 ; par Alexandre de Humboldt et Aimé Bonpland ; esquisssé et rédigé par M. de Humboldt ; dessiné par Schönberger et Turpin. 1805, Paris, éd. Langlois [Source : MNHN]

Il utilise le local pour comprendre le global.

99

Pourquoi, dans les débats actuels sur l'anthropocène, relire Alexandre de Humboldt, né dans l'Europe de l'Ancien Régime en 1769 et mort dans celle des nationalismes et des révolutions en 1859 ? Comment l'un des derniers savants européens qui a touché à tout est-il considéré comme l'un des pères de la pensée écologique ? Certes, il a laissé plus de toponymes que tous les scientifiques de son époque sans bousculer la science par une invention qui aurait été déterminante. Mais il a réussi ce qu'aucun penseur à son époque ne parvenait à formuler : une vision de la totalité sans laquelle il n'y a pas de science.

Alors que, très jeune, il arpentaient les mines de la Thuringe, il cherchait déjà à relier ce qu'il voyait au fond des galeries avec ce qu'il pressentait des volcans et qu'il vérifia quelques années plus tard en Italie et aux Canaries avant le Chimborazo en Équateur. Étudiant l'évolution de la température, le champ magnétique, de la pression, l'électricité de l'air, la température d'ébullition de l'eau, les mélanges gazeux atmosphériques, le bleu du ciel, les espèces de plantes et leurs associations, les roches tout en étant un excellent ethnologue, impliqué dans les combats pour la démocratie naissante de l'époque, il inventait plus qu'une « physique du monde » avec l'énorme quantité de données accumulées, il établissait des lois générales, des corrélations. Pour le géochimiste Jérôme Gaillardet (IPGP/IUF), « *il utilise le local pour comprendre le global* » comme en témoigne une de ses plus belles citations : « *Chaque coin du globe est le reflet de la nature entière.* » La mathématisation de la nature chez Humboldt l'amène ainsi à construire des modèles météorologiques, géophysiques qui le conduisent à ne jamais opposer les activités humaines à la description de la nature.

Humboldt, le premier écologue ?

En cela, il se situe avant l'écologie. Ses célèbres coupes de géographie des plantes dans les Andes montrent aussi l'étagement de l'agriculture. L'homme est un acteur des pentes raides de la montagne : surexploitation des sols, déforestation (déjà !) et, en Allemagne, il donne l'alerte sur « *les masses de vapeur et de gaz* » produites par l'industrie naissante. Humboldt est le premier socio-écologue qui fait de l'homme un acteur d'un système au même titre que la géologie, le climat, les sols, la végétation. Qu'un facteur vienne à être touché, c'est tout l'équilibre qu'on menace.

Humboldt ignorait le terme d'écologie qu'un de ses plus grands admirateurs, Ernest Haeckel (1834-1919), inventera plus tard en référence à la racine grecque « *oikos* » qui signifie la maison, le cadre dans lequel évolue l'homme. Mais alors qu'on a probablement figé le cadre, isolé les humains du « tout », Humboldt, au contraire, a une vision très systémique et éclectique qui lui

vaudra l'admiration d'un Darwin, d'un Wallace, d'un Vernadsky et, sans doute, d'un Wegener. Relisons l'une des plus célèbres citations de *Cosmos* : « *La Nature, considérée rationnellement, c'est-à-dire, soumise dans son ensemble au travail de la pensée, est l'unité dans la diversité des phénomènes, l'harmonie entre les choses créées dissemblables par leur constitution propre, par les forces qui les animent : c'est le Tout pénétré d'un souffle de vie* », une manière de voir le monde à l'époque qui est exactement celle des physiciens d'aujourd'hui. L'*Essai sur la géographie des plantes* (1807) est de fait considéré comme l'un des ouvrages fondateurs de l'écologie scientifique.

Certes, Humboldt a surtout innové dans la géographie des associations végétales. Il a été le premier à relier toutes les espèces qu'il collectionnait sur les pentes des montagnes qu'il a gravies et il a inventé la phytosociologie ; toutefois, il n'a pas, à l'époque, pu expliquer la répartition des biomes. Les climats sont essentiels, mais la géologie aussi et, bien sûr, l'histoire humaine comptent dans la répartition des espèces. Il écrit en 1805 que « *l'équilibre général qui règne au milieu de ces perturbations et de ce trouble apparent est le résultat d'une infinité de forces mécaniques et d'attractions chimiques qui se balancent les unes par les autres* », et il place les différents compartiments dans un système relativement stable. C'est avec la même méthode que les premiers chimistes (Lavoisier, Berzelius, Bischof, Ebelmen...) et le premier des géochimistes, Vladimir Vernadsky, décrivent les cycles des éléments à la surface de la Terre et James Lovelock la théorie de Gaïa.

L'un des pères des sciences sociales et politiques

On pourrait paraphraser Chaptal tentant de convaincre Napoléon : « *Monsieur de Humboldt en voyage, c'est toute l'Académie des sciences morales et politiques qui marche.* » Car le scientifique géologue, botaniste, éthologue pratiquait « l'observation de l'homme ». Dès 1793, dans une lettre à Brinckmann, il voulait « *relier l'étude de la nature physique à celle de la nature morale* ». De fait, histoire, modes de vie, coutumes des peuples amérindiens, certaines observations sont consignées dans les trois volumes de la *Relation historique*, partie narrative du monumental *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*¹. « Certaines observations » car Humboldt veut d'abord •••

1 Trente volumes parus en français en France entre 1807 et 1837.

66

**L'équilibre général qui règne au milieu
de ces perturbations et de ce trouble apparent
est le résultat d'une infinité de forces mécaniques
et d'attractions chimiques qui se balancent les unes
par les autres.**

99

“

Monsieur de Humboldt en voyage, c'est toute l'Académie des sciences morales et politiques qui marche.

”

résoudre des questions de géologie, de minéralogie, de géographie physique, de cartographie et d'astronomie. Mais il recueille des informations de première main pour faire pièce aux thèses qu'il conteste vigoureusement comme la prétendue faiblesse des Indiens moquée par La Condamine. Il met en doute les critères qui fondent l'opposition entre civilisés et non civilisés. Il dénonce les effets dévastateurs de l'intrusion des Européens chez les Amérindiens et va jusqu'à remettre en cause la présence des interprètes vus comme l'instrument d'une domination de l'Européen sur le colonisé². Ses travaux sur le paysage témoignent d'une construction de la connaissance qui passe par trois étapes : d'abord, le paysage qui est un « *sentiment* », une « *impression sensible* » et n'a rien de scientifique mais fournit à la connaissance la dimension de la totalité, sans laquelle il n'y a pas de science. Franco Farinelli voit même cette démarche scientifique et politique « *au cœur du projet d'ingénierie culturelle de Humboldt, dont l'intention était celle de transformer de l'intérieur la culture bourgeoise de la Prusse.*³ » Une culture aristocratique esthétique où le langage de la peinture peut être avec Humboldt le « *véhicule d'une émancipation cognitive qui est allé de pair avec l'émancipation politique*⁴ ».

Enfin, la pensée de Humboldt est déterminante aujourd'hui parce qu'en décrivant les humains comme des agents vivant dans la nature, il a anticipé les notions modernes de cycles biogéochimiques qui, aujourd'hui, ne sont plus « naturels » puisque l'homme en accélère les rythmes. Dès lors, les scientifiques étudiant la surface de la Terre ont un objet d'étude qui est politique. Comment maintenir la qualité de l'eau, de l'air, des sols. Pour Jérôme Gaillardet⁵, « *nous ne sommes plus dans les faits scientifiques et les valeurs morales ou politiques, nous sommes entrés dans l'anthropocène et nous devons mobiliser tous les corpus du savoir et de l'art pour parvenir à mieux nous comporter dans le grand Tout*⁶ ».

« *Battre du tambour fait partie du métier intellectuel* » écrivait à son propos le germaniste Christian Helmreich. Humboldt vibronnait dans les salons les plus huppés de Paris et conseillait les rois. À Berlin, il diffusait son savoir lors de grandes conférences ouvertes à tout public. Excellent conteur qui s'installait dans les paysages qu'il décrivait, il a élaboré une science d'auteur

2 Helmreich C., « L'anthropologie dans l'œuvre américaine d'A. de Humboldt », *Revue germanique internationale*, n° 21, 2004.

3 « Quand Humboldt veut éclairer l'Allemagne », *La Géographie*, n° 1575, décembre 2019.

4 *Id.*

5 « Humboldt, physicien du globe », *La Géographie*, n° 1575, décembre 2019.

6 *Id.*



Portrait du scientifique Alexandre de Humboldt.

engagé. Manière de rappeler aux chercheurs que leurs travaux doivent être aussi au service de la cité. Et qu'il faut relire « *Alexandre de Humboldt historien et géologue sur les crises, la décadence, la maladie, le vieillissement, voire le déraillement par l'industrie humaine de l'écosystème terrestre*⁷ » dans sa correspondance pour comprendre combien cet anthropologue comparatiste, naturaliste, botaniste, minéralogiste, vulcanologue, ami de Chateaubriand s'élevait « à une altitude spirituelle qui abolissait toute antithèse brutalement nationaliste entre culture et civilisation⁸ ». ⚫

⁷ *Id.*, p. 21.

⁸ *Id.*, p. 25.

66

[...] **Nous sommes entrés dans l'anthropocène et nous devons mobiliser tous les corpus du savoir et de l'art pour parvenir à mieux nous comporter dans le grand Tout.**

99

L'art du selfie

Jorge Sanchez, étudiant de master en Esthétique

Nous les voyons tous les jours et de tous les styles possibles, même les astronautes en font. Désormais, il n'y a rien qui ne mérite un selfie dans l'agora numérique ; et le monde de l'art change sensiblement avec ce phénomène qui capte de plus en plus l'attention des galeries. Les autoportraits avec des poses et des gestes théâtraux ont altéré notre approche des œuvres et même le sens de celles-ci.

Des selfies dans les musées et les foires

Quand, en juin 2016, Katy Perry publia un selfie sur les réseaux sociaux où elle posait avec l'installation *Infinity Room* de Yayoi Kusama, l'image passa de virale à pandémique en quelques heures. Le succès fut si grand que la chanteuse Adele utilisa une image de l'œuvre comme décor scénographique pour sa chanson *When We Where Young* lors des *Brit Awards* 2016. Le torrent de visiteurs qui déferla alors au musée Broad de Los Angeles fut tel que la présence dans la salle d'exposition fut limitée à 45 secondes par personne. Cette anecdote illustre à quel point les musées et les galeries ont intégré les selfies à leurs outils de promotion et le poids croissant de cette pratique dans notre relation à l'art.

Les foires d'Art Basel, Coachella ou Arco, de même que des galeries de prestige comme le Smithsonian ou le MoMA, encouragent les visiteurs à réaliser des selfies avec différentes œuvres, à les publier sur les réseaux sociaux et à les mettre en concurrence pour augmenter la popularité de ces images. En même temps, des commissaires spécialisés – à mi-chemin entre critiques et spécialistes du marketing – ont pour mission de mettre en avant les images les plus attrayantes. Depuis quelques années, les institutions ont assimilé les selfies et ont recours à la création de galeries numériques pour inciter à la prise d'images attractives et ingénieuses. Une formule impeccable de promotion puisqu'elle suscite l'intérêt pour ce qui se passe dans les salons d'exposition, sans engendrer de coût additionnel considérable.

Mais cette pratique n'est pas sans générer des complications et déclenche

• • •

“

Une formule impeccable de promotion puisqu'elle suscite l'intérêt pour ce qui se passe dans les salons d'exposition, sans engendrer de coût additionnel considérable.

”



Les Ménines (1656-1657) de Diego Vélasquez

66

Le facteur médullaire de ce phénomène est qu'il illustre la nature confessionnelle d'une civilisation devenue communicationnelle. Facebook, Instagram, WhatsApp et consorts sont les intermédiaires par lesquels nous exprimons et ratifions la vérité intérieure de nos vies.

99

parfois de sérieuses altercations entre les artistes et leurs représentants. Certaines vont même jusqu'à des poursuites devant les tribunaux. Pour les premiers, il s'agit d'une stratégie de marchandisation grossière qui rabaisse les œuvres au statut de simple décor éphémère. Les seconds – notamment certains critiques ou commissaires du monde des beaux-arts – sont prompts à remarquer que souvent, des œuvres secondaires de la collection parviennent à masquer la notoriété de véritables chefs-d'œuvre ou à créer des fluctuations sur le marché de l'art. Tel fut le cas durant la foire Art Basel de Hong Kong en 2015, pour une installation de Zhang Ding. Celle-ci avait été reléguée aux sombres couloirs de la muséographie, jusqu'à ce qu'elle fasse fureur sur Instagram faisant quadrupler son prix.

Un autre effet de cette stratégie de promotion est la valorisation accrue des installations dans les foires d'art. L'intérêt du public est désormais très stimulé par cette forme d'art, qui auparavant était souvent considérée comme « trop » intellectuelle ou « avant-gardiste ». Il s'agit en général d'installations très visuelles, à l'esthétique séductrice, et capables de proposer une sorte de scénario pour la création d'une photo accrocheuse.

Les contours d'une silhouette

Le selfie – comme l'indique son nom – est une forme d'égocentrisme propre à notre temps, et son irruption au premier plan de notre quotidien est due à l'apparition des plateformes numériques, qui ont, à leur tour, commencé à altérer le monde analogique. Ce format de l'autoportrait fait de la communication non pas un médium, mais une fin en soi. L'art, l'univers des expositions, les affiches, les sculptures, les artistes célébrités... tout cela se soumet à l'intérêt particulier de qui prend une photo et la publie avec l'intention d'obtenir des milliers de petits pouces ou coeurs approuveurs. Les « décos » et « fétiches » qu'offre l'art contemporain sont pour le public non-connaisseur, un bon recours pour construire une image attractive et originale afin d'attirer l'attention. Inutile de comprendre de quoi traite l'œuvre pour obtenir une dose agréable de narcissisme numérique. Et si la popularité de la photo explose sur les réseaux, les influenceurs et les « youtubeurs » se chargeront de l'amplifier, l'approfondir et l'enrichir, jusqu'à ce que plus personne ne puisse séparer l'œuvre du photographe, comme c'est arrivé avec Katy Perry et l'*Infinity room*.

Et si nous changions de perspective ? Nous assistons peut-être à l'apparition d'une nouvelle frontière dans l'art. En laissant un peu de côté les galeries au

profit des selfies réalisés par les visiteurs du MoMA, il y aurait une véritable réflexion à mener sur la question du rapport des musées avec ce désir de se mettre en scène « dans l'art ». Nous pourrions même utiliser un titre accrocheur comme : « Le visage est la nouvelle nudité », pour annoncer ce débat. Un débat où les photos de profil Tinder seraient des preuves irrévocables et où nous serions cernés par des dictons tels que : le corps comme texte artistique, palimpseste numérique, body-art postmoderniste... Mais il serait sans doute malhonnête d'apprécier avec des lunettes analogiques un phénomène venu du numérique. Le fait est que nos avatars en ligne réclament aujourd'hui une part du monde des arts pour satisfaire nos egos exposés sur les réseaux. Pour l'expliquer, il suffit de prendre un peu de recul pour voir comment deux courants, séparés par plusieurs siècles, se sont rencontrés dans ce nouveau scénario.

Une tendance camouflée parmi plusieurs

Vanitas, vanitas... diront certains avec dédain. Mais, pourquoi pas ? Le Pop art n'a-t-il pas surgi du langage superflu de la publicité ? Les impressionnistes n'ont-ils pas fait des instants ordinaires leurs sujets privilégiés ? Au regard de ces exemples passés, on peut se demander si les plateformes numériques n'offraient pas une nouvelle opportunité pour reconstruire l'aura de l'art auprès du public ? Peut-être que par sa nouveauté, par sa connotation « Kardashian » ou par sa surabondance, il n'est pas facile de repérer les travaux qui interrogent le selfie lui-même avec astuce ou intelligence. Ou peut-être aussi nous laissons-nous guider par les technicismes. Après tout, *Les Ménines* de Vélasquez sont sans doute le selfie le plus connu de l'histoire de la peinture. Plus proche de nous encore, Anselm Kiefer a réalisé une série complète « en selfie » où il fait le salut hitlérien devant plusieurs monuments historiques. Avait-il cherché à être « méga tendance » avant la lettre ? Une chose est sûre, l'autoportrait et l'autoréférence dans l'art ne sont pas nouveaux. Ils font partie des mécanismes essentiels selon lesquels une époque signe son identité culturelle. L'élément perturbateur dans cette équation est qu'il ne faut pas être un artiste (*a priori*) pour faire un selfie original, capable de suggérer une idée constructive et d'attirer des milliers de curieux. Le genre en soi est si démocratique qu'il bouscule les barrières traditionnelles entre artistes, marchands et spectateurs.

Le selfie comme format photographique ouvre les portes d'une nouvelle manière d'aborder le corps et l'identité. Des artistes contemporains explorent cette voie comme le Newyorkais Daniel Arnold dans certaines œuvres de sa première exposition en solo à l'automne 2019. Pour sa part, l'artiste Richard Prince a créé la polémique avec son projet *Portraits* dans lequel il s'approprie les selfies de plusieurs influenceurs. Sur ces faits, des centaines d'articles avec une approche sociétale sont à disposition. Trop souvent, ils se cantonnent à une

•••

66

Le selfie comme format photographique ouvre les portes d'une nouvelle manière d'aborder le corps et l'identité.

99



© Pascal Levy

PULCHRA, performance, Bertoule Beaurebec, 2019

logique descriptive du phénomène, comme si le selfie ne méritait pas une analyse plus poussée. Heureusement, le marché prend parfois le dessus et apprécie un talent là où d'autres ne voient que de la distraction. En conséquence, musées et galeries ont créé des contrats expéditifs pour s'approprier le plus vite possible les selfies les plus « intéressants » que prennent leurs visiteurs avec les œuvres. Par anticipation ou par astuce, ils garantissent leur avenir. Sans doute pour cette raison, Banksy a-t-il créé dans son exposition « Dismaland » (parodie satirique de Disneyland) un *selfie hole* à destination des visiteurs...

Il serait donc plus approprié de considérer le selfie avec tout son écosystème (Gifs, memes, etc.) comme une œuvre-palimpseste où la participation média-tique joue son rôle en complétant ou en amplifiant les significations de la pièce. Ce serait son trait d'originalité le plus remarquable, et cela ouvrirait un vaste horizon à cartographier. J'ose esquisser quelques idées : devrions-nous considérer les commentaires ? Quel rôle donner aux emojis ? Et les photos d'imitation-hommage ? Que dire du *planking* (faire la planche) ou du *bubble face* ? Et les filtres ? Mieux vaut ne pas dériver dans les technicismes et laisser place à la créativité.

Un phénomène aux racines profondes

Le facteur médullaire de ce phénomène est qu'il illustre la nature confessionnelle d'une civilisation devenue communicationnelle. Facebook, Instagram, WhatsApp et consorts sont les intermédiaires par lesquels nous exprimons et ratifions la vérité intérieure de nos vies. Ils remplissent la fonction de confesseur voire de psychologue et, en même temps, nous permettent de participer au réseau de pouvoir que nous établissons ; aussi faible que soit cette participation. La nécessité de mise en scène et de spectacularisation de notre vie ordinaire est de ce fait le sceau le plus perceptible de notre époque. Tellement que parfois on n'arrive pas à le remarquer. Des artistes comme Cindy Sherman, Richard Prince, Colleen Schorr et Larry Sultan à travers leurs œuvres vastes et reconnues ont travaillé sur ces aspects. Déjà, en 2001, White Cube présentait une exposition intitulée *Settings and Players: Theatrical Ambiguity in American Photography*, dans laquelle l'objectif de ses commissaires – Louise Neri et Vince Aletti – était de focaliser le débat sur une nouvelle forme de théâtralisation, où l'image personnalisée, démocratique et libérée des canons érudits, était à la fois arbitre et modèle.

Je ne doute pas que dans la constellation numérique, des innovateurs développent un travail sérieux et stimulant. Mais alors faudra-t-il attendre le décernement d'un prix et le scandale subséquent pour vraiment entamer ce débat ? Dans semblable situation, il y a deux acteurs qui *a priori* peuvent vraiment déclencher un dialogue fécond : les artistes et les commissaires d'art. Pour les premiers, ce ne serait peut-être pas pour le mieux en raison du risque de retomber dans l'intellectualisme alambiqué des avant-gardes ou des dérives marchandes. Pour les seconds, ils pourraient venir des institutions qui gèrent l'art contemporain. Particulièrement celles qui maintiennent un équilibre constructif entre recherche et rentabilité.

Artistes et/ou commissaires doivent accepter de franchir cette nouvelle frontière de l'art que représente le selfie et en explorer ses opportunités. Les règles de base sont claires, elles peuvent être nouvelles, un peu restrictives même ; mais n'est-ce pas une incitation à l'exploration ? Le LACMA (musée d'Art du comté de Los Angeles) a annoncé en octobre dernier qu'en 2020 il présentera *This Is Not a Selfie: Photographic Self-Portraits from the Audrey and Sydney Irmas Collection*. Il faudra attendre le résultat... ◆

66

Je ne doute pas que dans la constellation numérique, des innovateurs développent un travail sérieux et stimulant. Mais alors faudra-t-il attendre le décernement d'un prix et le scandale subséquent pour vraiment entamer ce débat ?

99

Bibliographie

Fontcuberta J., *La cámara de Pandora: la fotografí@ después de la fotografía*, Barcelone, Gustavo Gili, 2010.
Neri L. et Aletti V., *Settings & Players. Theatrical ambiguity in American photography*, Londres, White Cube, 2001.

Mourir, au moins une fois, pour la Pologne ?

Ania Szczepanska,

maîtresse de conférences en histoire du cinéma [Histoire de l'Art et Archéologie UFR 03]

Le 30^e anniversaire de la chute du Mur fut l'occasion de reposer à nouveau la question de la sortie du communisme. La majorité des médias français se sont massivement focalisés sur la nuit du 8 au 9 novembre ainsi que sur la réunification allemande – son mythe et ses controverses, avec une obsession très française pour la Stasi (comme le soulignait l'historien Nicolas Offenstadt) et les évasions rocambolesques des citoyens de la RDA. Rares sont les voix¹ qui interrogeaient la chute du Mur par rapport à celle du Rideau de fer qui divisa l'Europe. L'histoire des démocraties populaires et leur rôle actif dans l'effondrement du pouvoir communiste sont souvent restés dans l'ombre.

Les communismes racontés par eux-mêmes

Dans le cadre des commémorations de 1989, la chaîne de télévision Arte/NDR et la production allemande Looksfilm voulaient rappeler le rôle crucial joué par l'opposition polonaise et le syndicat Solidarnosc dans la chute du Rideau de fer. En janvier 2019, la rédactrice en chef Ulrike Dotzer ainsi que les producteurs Gunnar Dedio et Christin Schutta eurent à cœur de réintroduire l'épopée polonoise dans l'histoire européenne ; ils me confieront alors la réalisation d'un film qui s'intitulera : *Solidarnosc, la chute du mur commence en Pologne*. Ce projet croisa en réalité deux temporalités : le temps court de la commémoration et le temps plus long de la recherche.

Leur commande m'a en effet permis d'explorer des fonds d'archives audiovisuelles découverts dans le cadre du projet scientifique DOKEST89², mené avec Nadège Ragaru (Sciences Po, CERI) et financé par la politique scientifique de Paris 1 et par le laboratoire de recherche l'HicSA (Histoire culturelle et sociale de l'art). Il s'agissait d'interroger l'écriture de l'histoire communiste par le biais de sa production documentaire : comment les cinéastes est-européens se sont-ils emparés, après 1989, des images d'archives de leur pays pour raconter et interroger le passé communiste ?

Images d'une révolution pacifique

De 1980 à 1989, une masse d'images a été produite en Pologne, d'abord par les médias de l'Ouest, mais surtout par les deux camps politiques : celui de Solidarnosc et celui du pouvoir communiste. Certaines d'entre elles ont été

¹ Voir le numéro 464 de la revue *L'Histoire*, « Après la chute du Mur, la sortie du communisme ».

² www.dokest89.wordpress.com



© Archives privées de Michał Bukojeński

Camp d'internement de Białoleka [près de Varsovie], août 1982. Les militants de Solidarnosc posent pour l'opérateur Michał Bokojemski, lui aussi interné. Images prises de manière clandestine.

diffusées au-delà des frontières polonaises pour susciter la sympathie internationale et infléchir le régime. Comme le rappelle le journaliste et ancien opposant Adam Michnik, c'est à Gdańsk que le parti communiste a été « décrédibilisé ». Dans cette ville portuaire et industrielle située au bord de la Baltique, a eu lieu un mouvement de contestation, d'émancipation et de fraternisation unique dans l'histoire du bloc socialiste. Déclenchée le 14 août 1980 par les ouvriers du chantier naval Lénine, la grève qui en fut à l'origine fut une « grève calme », un « mouvement autolimité » qui suscita immédiatement une vague de sympathie et d'engouement médiatique à l'échelle internationale. En France tout particulièrement, le mouvement provoqua des débats au sein de la gauche, du monde syndical et intellectuel, notamment la CFDT.

À l'été 1980, ce mouvement polonais provoqua en effet une première fissure dans le bloc soviétique, sans point de retour. Après les expériences hongroise (1956), tchèque (1968) et polonaises (1956, 1968, 1970, 1976) des décennies précédentes, le pouvoir communiste avait gagné l'affrontement en employant la force armée. À Gdańsk, les représentants du Parti acceptèrent de venir au chantier naval, dans une chaleur caniculaire, discuter, plusieurs jours durant, les vingt et une revendications formulées par les grévistes. À leur tête, l'électricien Lech Wałęsa, soutenu et conseillé par des intellectuels polonais comme Mazowiecki et Geremek. Le 31 août 1980, les accords de Gdańsk furent signés, sous l'œil ébahie des caméras du monde entier.

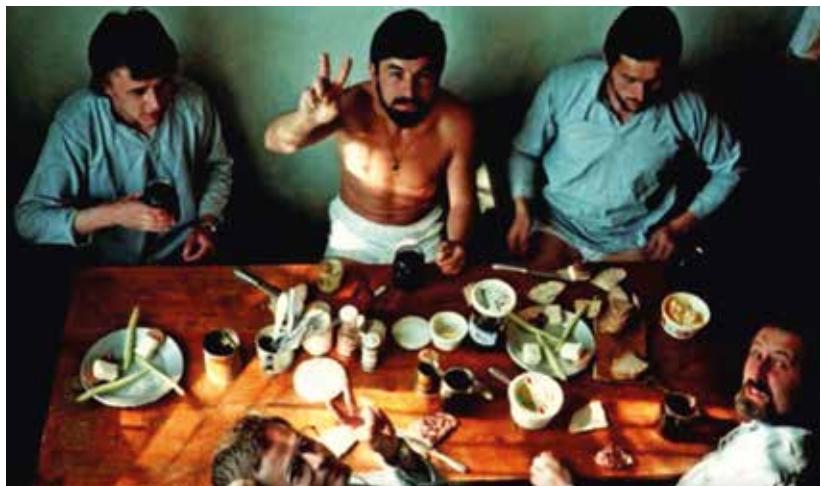
Cette confrontation des regards donne à voir un nouveau rapport de force. La télévision publique polonaise est ainsi utilisée par les dirigeants communistes pour dénoncer « l'anarchie » des opposants et inciter les citoyens au respect de l'ordre social. Par le biais des agents de la Milice, les appareils photographiques

• • •

66

À l'été 1980, ce mouvement polonais provoqua en effet une première fissure dans le bloc soviétique, sans point de retour.

99



© Archives privées de Michał Bukojeński

Camp d'internement de Białoleka (près de Varsovie), août 1982. Les militants de Solidarnosc posent pour l'opérateur Michał Bukojeński, lui aussi interné. Images prises de manière clandestine.

et les caméras de la police politique sont également mobilisés pour surveiller les fauteurs de trouble, désolidariser les insurgés et alimenter les peurs.

Ces images, conservées dans les fonds de l'IPN (Institut polonais de la mémoire nationale), sont encore peu connues, tant des historiens que du grand public, mais elles sont accessibles. Elles dévoilent les modes opératoires des agents de sécurité : les actions de filature, d'échange d'informations, inspirées pour les meilleures d'entre elles des films d'espionnage de l'Ouest. Tantôt tragiques, lors des arrestations et des opérations d'intimidation, elles frôlent parfois le comique, comme dans les interrogatoires mis en scène par les forces de l'ordre. Elles permettent aussi d'interroger l'efficacité toute relative du système de surveillance et de contrôle communiste, au fondement de l'historiographie totalitaire.

Après la mise en place de l'État de guerre le 13 décembre 1981, les caméras des studios de télévision et de cinéma sont confisquées par les militaires. Pourtant, dans le camp des militants de Solidarnosc, la production audiovisuelle continue et exploite le progrès technique des premières caméras vidéo, envoyées par des associations du bloc de l'Ouest, solidaires de Solidarnosc. Les opérateurs dissidents, comme Jacek Petrycki ou Michał Bukojeński, documentent ce qui se passe en Pologne, pour les médias occidentaux mais aussi pour les archives de demain. Ils photographient et filment les militants emprisonnés, les actions spontanées de rue, le travail des imprimeries illégales, les entretiens clandestins. Dans les camps d'internement, ils témoignent de la vie quotidienne des

“

Ces images permettent aussi d'interroger l'efficacité toute relative du système de surveillance et de contrôle communiste, au fondement de l'historiographie totalitaire.

”

Les images d'archives font partie de cette histoire-là, parce qu'elles nous rappellent sans cesse l'intensité du passé toujours vivant et la fragilité du présent qui n'est déjà plus.

opposants. Ils enregistrent les traces d'une véritable société parallèle qui continue à entretenir l'esprit de Solidarnosc.

Ces images sont une source passionnante pour comprendre les batailles successives qui rythmèrent la guerre idéologique et émotionnelle menée par les deux camps. Comme le souligne l'historienne Sylvie Lindeperg, l'historien qui s'empare des archives audiovisuelles doit « *redoubler de rigueur en pensant à nouveaux frais le partage qui se joue entre visibilité et lisibilité. Cette attention exige une culture du cinéma et de l'audiovisuel, une connaissance des techniques et des manières de filmer, une réflexion sur le contexte de la prise de vue et ses rapports avec le hors-champ.*³ »

Les représentants des institutions d'archives et des musées d'histoire sont eux aussi concernés. C'est le rôle difficile des institutions polonaises responsables des fonds d'archives de Solidarnosc, telles que Karta, l'IPN et surtout le centre européen de Solidarnosc (ECS), dont l'indépendance est régulièrement menacée par le gouvernement. Leur travail ainsi que celui des historiens sur l'héritage complexe de Solidarnosc n'échappe pas aux luttes politiques et à la montée des populismes qui agitent l'Europe. Comme le remarque Basil Kerski, directeur de l'ECS, « *le récit historique nous amène à poser la question difficile de l'héritage des idéaux d'août 1980, de la qualité de notre démocratie et de la force de la société civile. Notre exposition incite à poser la question éthique de la Solidarité aujourd'hui et la question politique de l'avenir de l'Europe. C'est un laboratoire de la culture citoyenne.*⁴ » Les responsables de ces institutions ont donc désormais une lourde tâche à accomplir : maintenir l'indépendance de la recherche et le débat démocratique, lutter contre les tentatives de réappropriation du passé et la domination d'un seul récit national, former les citoyens à une lecture critique du passé.

Les bienfaits et les limites de la commande télévisuelle

Le cadre de travail offert par la télévision peut être terriblement stimulant pour un(e) chercheur(se). La réalisation d'un film pour Arte permet en effet d'ouvrir plus rapidement des portes institutionnelles, financer efficacement des séjours coûteux, liés à la spécificité du travail avec des archives audiovisuelles et à leur « illisibilité technique immédiate » pour reprendre l'expression d'Agnès Magnien, responsable des fonds de l'INA. La réalisation d'un film amène également le ou la chercheur(se) à accélérer ses prises de décision, dans un cadre de travail collectif, parfois international, qui incite à la remise en cause de ses habitudes de pensée. Elle permet aussi d'échapper à la lourdeur et à la lenteur



³ Sylvie Lindeperg, « Le singulier destin des images d'archives », dans Sylvie Lindeperg et Ania Szczepanska, *À qui appartiennent les images ?*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 2017.

⁴ Catalogue d'exposition, ECS, 2019.



© Ania Szczepanska

Gunnar Dedio dans les locaux des archives Progress, Leipzig, 2019.

bureaucratique propres à l'université qui pèsent trop souvent sur notre travail et sur les gestionnaires eux-mêmes, nous faisant perdre à tous un temps de travail et une énergie précieux. Permettant plus d'autonomie et de responsabilité financière, la réalisation d'un film incite clairement à l'*Éloge du risque* – selon la belle formule de la philosophe Anne Dufourmantelle. Cette expérience réactive le désir de recherche et ouvre la voie à l'inédit, « ce qui n'a pas encore été écrit et qui pourtant en nous est en attente.⁵ »

Des producteurs ambitieux prennent parfois le risque de réanimer des fonds audiovisuels de l'ancien bloc socialiste. C'est le cas du producteur Gunnar Dedio, à travers la plateforme Progress⁶ qui restaure les images d'archives du studio est-allemand de la DEFA et les rend plus accessibles sur Internet. Ce type de démarche est enrichissante pour tous : elle permet d'ouvrir de nouveaux champs de recherche et d'écriture pour les chercheurs et les réalisateurs, en palliant souvent les fragilités des institutions publiques. Elle stimule surtout les réalisateurs et les diffuseurs à la production de films historiques nourris des regards et des expériences est-européennes.

Mais l'urgence permanente dans laquelle travaille trop souvent la production télévisuelle peut aussi constituer un frein et un handicap. La tyrannie du temps court et de l'audimat oblige à faire des choix drastiques qui ne s'accordent pas toujours avec le travail des historiens et des cinéastes. Leurs exigences et leurs méthodes de travail ne sont pas toujours conciliables avec les formats, les traditions et la temporalité de la télévision. La coopération de ces univers si différents nécessite donc des changements de mentalités et de pratiques. Elles incitent aussi à imaginer des formes nouvelles de compréhension et de transmission des archives audiovisuelles.

Dans le bloc de l'Est, les opérateurs et les photographes ne se sont pas contentés

5 Anne Dufourmantelle, *Éloge du risque*, Paris, Payot et Rivages, 2011.

6 <https://progress.film/>

de filmer « *les chars qui passaient sous mes fenêtres*⁷ », ils ont également cherché à saisir l’expérience de l’intime, les évolutions profondes et lentes des sensibilités. Leurs images incitent à écrire l’histoire des émotions individuelles et collectives, elles invitent, selon la belle formule d’Arlette Farge, à « *une manière de percevoir qui englobe l’intelligence d’une situation et la secoue*⁸ ». Les images d’archives font partie de cette histoire-là, parce qu’elles nous rappellent sans cesse l’intensité du passé toujours vivant et la fragilité du présent qui n’est déjà plus. ◆

7 « J’avais rencontré l’amour et les tanks passaient sous nos fenêtres. » Svetlana Aleksievitch, *La fin de l’homme rouge ou le temps du désenchantement*, Paris, Actes Sud, 2013.

8 Arlette Farge, *Il me faut te dire*, Paris, Les éditions du sonneur, 2017.



© Auguste Goulin / SPCA / ECPAD
Matelassière au travail, quai de la Tournelle. Paris, juillet 1917.



Montage d’archives

L’atelier Montage d’archives est né en 2017 d’un désir commun, porté par l’équipe cinéma du département d’Histoire de l’art et Archéologie : trouver de nouvelles passerelles entre la recherche et la création, entre la pensée théorique et l’expérience pratique. Ce séminaire, ouvert aux étudiants de Master 2 en Histoire du cinéma, est possible grâce à un partenariat étroit avec les institutions d’archives comme l’ECPAD et l’INA. Pour valoriser les films des étudiants, une chaîne YouTube a été créée : *Faire des films, écrire l’histoire*. Cette chaîne permet également de visionner des extraits de films documentaires réalisés ou écrits par les enseignants de l’équipe cinéma, diffusés à la télévision ou édités en DVD.



Le point de vue de Lucie Moriceau, chef du département de la médiation et des publics, pôle des archives de l’ECPAD :

« Le partenariat entre l’ECPAD et le Master 2 Histoire du cinéma se traduit concrètement par une mise à disposition gracieuse des corpus d’images animées, d’un accompagnement scientifique mais également technique dans la postproduction, permettant ainsi aux étudiants de réaliser le montage sonore de leur création. Vivants, réflexifs et porteurs de savoirs revisités sur des périodes historiques, les courts métrages des étudiants contribuent à la transmission de mémoires plurielles. »



© Adobe Stock

Parcours d'hommes se déclarant victimes de violences sexuelles dans l'enfance

Lucie Wicky, doctorante en sociologie

Les recherches sur les violences sexuelles menées auprès des femmes ont depuis longtemps donné lieu à des travaux sur les violences subies par les enfants¹ ; l'enquête Virage (Violences et rapports de genre), menée en 2015 par l'Ined², permet pour la première fois de s'intéresser de manière détaillée aux parcours masculins. Le sens des violences sexuelles et les conséquences qu'elles ont sur les parcours de vie en font-ils, dans les deux cas, des violences de genre ? Pour répondre à ces questions, des entretiens ont été menés avec des hommes et des femmes ayant déclaré des violences sexuelles dans l'enfance, à partir d'un volet complémentaire en ligne (« Virage-Victimes ») qui a circulé sur les sites Internet d'associations d'aide aux victimes, entre novembre 2015 et mars 2016, afin de recueillir des témoignages de victimes les ayant consultés.

¹ Laurie Boussaguet, « Les "faiseuses" d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sur mineurs en Europe », *Revue française de sciences politiques*, vol. 59, n° 2, 2019, p. 221-246.

² Alice Debauche, Amandine Lebugle, Elisabeth Brown, Tania Lejbowicz, Magali Mazuy, Amélie Charrault, Justine Dupuis, Sylvie Cromer et Christelle Hamel, « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », Document de Travail n° 229, *Institut national d'études démographiques*, 2017, 67 p.

66

Ce silence est renforcé par le fait que les enfants n'ont pas les mots pour exprimer ce qu'ils vivent.

99

En abordant ces expériences comme des violences de genre, c'est-à-dire en traitant les violences non comme des déviances individuelles mais comme un problème social, un rapport où le groupe des hommes est en position de domination, il est possible de décrire les situations qui favorisent l'exercice de la violence, leurs conséquences, mais également le parcours qui mène les hommes et les femmes à s'identifier comme victimes.

Les violences dans l'enfance : la vulnérabilité structurelle de l'enfance

Les personnes interrogées décrivent des situations de violence relativement similaires. Elles sont commises par des hommes adultes ou plus âgés, appartenant à la famille ou au cercle proche. Le lien qui les unit avec l'agresseur, tout comme la différence d'âge, constituent les caractéristiques déterminantes permettant l'exercice et la perpétuation des violences sexuelles. Ainsi, les rapports sociaux de sexe et d'âge s'articulent. La position dominante dont bénéficient les hommes adultes, et l'invisibilisation des violences sexuelles au sein de la famille et de la société, assurent à ces derniers une impunité et empêchent les enfants de comprendre et de dénoncer les faits. Les violences sexuelles s'inscrivent ainsi dans un continuum de violences commises sur les enfants. Parce qu'il leur paraît « normal » de subir des actes et de n'avoir pas leur mot à dire, parce qu'ils sont également victimes de violences psychologiques et/ou physiques, les enfants ne saisissent pas l'anormalité de la situation sur la temporalité où elle se produit.

Ainsi, la parole des enfants victimes de violences sexuelles n'est ni exprimée, ni entendue au moment des faits. Les violences sexuelles s'inscrivent donc dans une domination structurelle subie par les enfants³. Ce silence est renforcé par le fait que les enfants n'ont pas les mots pour exprimer ce qu'ils vivent. Ils ne disposent ni du vocabulaire pour exprimer la sexualité, en raison de l'absence d'éducation à la sexualité qui pourtant diminuerait la vulnérabilité et donnerait de réels outils aux enfants⁴, ni du vocabulaire pour exprimer les violences, vocabulaire qui, le plus souvent, correspond à des catégories juridiques peu connues des personnes non spécialistes et encore moins des enfants. L'incompréhension, la difficulté à qualifier les événements sont donc l'un des ressorts du silence des enfants, au moment des faits et parfois encore longtemps après.

³ Yves Bonnardel, *La domination adulte. L'oppression des mineurs*, Breux Jouy, Myriadis, 2015, 352 p.

⁴ Yaëlle Amsellem-Mainguy, Arthur Vuattoux, « Sexualité juvénile et rapports de pouvoir : réflexions sur les conditions d'une éducation à la sexualité », *Mouvements*, vol. 99, n° 3, 2019, p. 85-95.

“

Cette « prise de conscience » est décrite, par les femmes comme par les hommes interrogé(e)s, comme une deuxième violence.

”

Qualifier et nommer les violences

La qualification des violences désigne le moment où le souvenir des faits refait surface, où lorsque ce qui a été vécu comme désagréable, douloureux, est interprété comme une violence. Plus qu'une rupture, souvent présentée comme des « flashes » par les enquêtés eux-mêmes, la qualification relève plutôt d'un processus. Elle se forge et s'affine en relation avec des agents-opérateurs extérieurs qui participent à cette qualification⁵. Par exemple, en mettant des mots sur les événements, notamment dans les groupes de parole au sein des associations ou lors de séances chez un psychologue ou un psychanalyste, les victimes s'identifient progressivement comme telles. L'entourage, la famille mais également le cadre conjugal ou amical, participent à cette qualification. Cette « prise de conscience » est décrite, par les femmes comme par les hommes interrogé(e)s, comme une deuxième violence. Sortie de son caractère représenté comme « ordinaire », la violence devient d'autant plus réelle.

L'énonciation des violences, moment où celles-ci sont mises en mots par les personnes qui ont été victimes et qui sont passées par le processus de qualification, apparaît comme un moment charnière, qui ouvre une période où l'enjeu est la reconnaissance (à la fois des violences et de la condition de victime) par les proches mais également par la société. La situation de violence prend alors une place importante : parce que les hommes étaient des enfants au moment des faits, donc dans l'impossibilité de contrer l'autorité d'hommes adultes ou plus âgés, le risque de voir leur masculinité remise en cause du fait des violences vécues peut être mis à distance. Les violences peuvent alors être dites.

Les principaux interlocuteurs de l'énonciation sont la famille et le cadre conjugal, parfois également des professionnels de santé (médecins ou psychologues). C'est à ce moment-là du processus de victimisation que les femmes et les hommes se distinguent nettement. En effet, ces derniers sont généralement pris au sérieux et crus, et dans la plupart des cas soutenus par leurs proches et les professionnels de santé à qui ils énoncent les violences. Les femmes, quant à elles, se heurtent à plus de difficultés pour dire les faits subis, puisque les violences de genre s'actualisent dans d'autres cadres (y compris à l'âge adulte) et que malgré leur verbalisation, les femmes voient leur parole remise en cause.

Des parcours hétérogènes

Le crédit apporté à la parole au moment de l'énonciation joue sur l'ensemble du parcours des victimes. Les violences marquent la vie des hommes interrogés mais elles n'apparaissent pas comme centrales dans leurs parcours. Les hommes

⁵ Mathieu Trachman, « L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 40, 2018, p. 131-150.

décrivent des difficultés psychologiques, qui sont rapidement dépassées par une prise en charge adaptée. Pour les femmes, on observe une mise à distance des violences beaucoup plus complexe. Elles ne sont souvent pas prises au sérieux par l'entourage et risquent d'être ou sont à nouveau victimes de violences à l'âge adulte. Elles subissent des conséquences plus lourdes et plus diversifiées : à la fois sur la santé, mais également sur le plan professionnel, conjugal et sur leur sexualité. Les violences vécues dans l'enfance se disséminent et se maintiennent dans la vie selon le sexe des personnes qui en sont victimes.

Enfin, on observe une mise à distance des violences de la part des hommes interrogés et une plus grande facilité à en parler, liées à la prise de conscience passée et, semble-t-il, à la prise en charge psychologique en cours ou terminée. La mise à distance de la figure d'enfant (ce qu'ils étaient au moment des faits) limite les atteintes à la masculinité. De la même manière, les conséquences déclarées sont mobilisées comme « preuve » de la victimation, tant dans l'entretien mené qu'au moment de l'énonciation des violences.

La prise au sérieux des hommes et le crédit apporté à leur parole aident à la gestion des conséquences et circonscrivent les difficultés qu'engendrent les violences sexuelles dans l'enfance. Si elles marquent la biographie des hommes, elles ne la perturbent pas autant dans la durée que ce n'est le cas pour les femmes interrogées. Les situations de violences relèvent de violences de genre, imbriquées avec les rapports sociaux d'âge qui jouent un rôle important. L'ensemble du parcours de victimes est impacté. Mais, la position privilégiée des hommes dans le monde social et au sein de leur famille leur confère des ressources les aidant dans la gestion des répercussions des violences, ressources dont ne disposent pas les femmes interrogées. Cependant, ces conclusions sont dépendantes de l'originalité du dispositif Virage-Victimes. Elles doivent être lues avec précaution et tenir compte de la spécificité des violences déclarées (dans le cercle familial et proche au cours de l'enfance) et des répondants, appartenant à des catégories sociales relativement favorisées et dont le parcours les a menés à s'identifier comme des victimes de violences sexuelles, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes qui en sont atteintes. ◊

66

La prise au sérieux des hommes et le crédit apporté à leur parole aident à la gestion des conséquences.

99



PRIX VALERIA SOLESIN

Lucie Wicky est lauréate du prix Valeria Solesin. Crée par l'Institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Idup), ce prix de master rend hommage à Valeria Solesin, doctorante italienne décédée lors de l'attentat du Bataclan. Valeria avait intégré l'Idup en 2011 pour mener sa thèse sur les déterminants de la fécondité en France et en Italie.



À lire

L'intégralité du travail de Lucie Wicky ainsi qu'un texte de Valeria Solesin sur Venise, sa ville natale, sont à retrouver sur pantheonsorbonne.fr/la-revue

Portfolio



Do, ré, mi, fa, sol, la... Sorbonne

À l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'année est rythmée par les intercours mais aussi par des pauses musicales en tout genre. Dans le cadre arboré du Jardin d'agronomie tropicale de Paris à Nogent-sur-Marne, celui plus académique des amphithéâtres boisés de la Sorbonne ou sous la nef majestueuse de l'église Saint-Étienne-du-Mont au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, c'est toujours la beauté et l'émotion qui dominent ces moments intenses et parfois symphoniques.

Textes et photos : Gwenaël CUNY & Pascal LEVY





Ameth Sissokho & Le Sora Yaa Band, *Les Tropikantes #3*, Jardin d'agronomie tropicale de Paris,
20 septembre 2019



Trio Sôra, *Hommage à Clara Schumann*, Amphithéâtre Richelieu, la Sorbonne, 23 mars 2019



Rodolphe Raffalli, *Les Tropikantes #3*,
Jardin d'agronomie tropicale de Paris,
20 septembre 2019



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont,
25 juin 2019 (générale)



Rodolphe Raffalli, *Les Tropikantes #3*, Jardin d'agronomie tropicale de Paris, 20 septembre 2019





Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont, 27 juin 2019



Les Tropikantes #2, Jardin d'agronomie tropicale de Paris, 21 septembre 2018



Alfa Martians, Les Tropikantes #3, Jardin d'agronomie tropicale de Paris, 20 septembre 2019



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Requiem de Dvořák en l'église Saint-Étienne-du-Mont, 27 juin 2019



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont,
25 juin 2019 (générale)



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont, 27 juin 2019





Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Solstice en Sorbonne*, 21 décembre 2018



Les Oiseaux, Les Tropikantes #2, Jardin d'agronomie tropicale de Paris, 21 septembre 2018



*Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Requiem de Dvořák en l'église Saint-Étienne-du-Mont,
25 juin 2019 (générale)*



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont,
25 juin 2019 [générale]



Chœur de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Requiem de Dvořák* en l'église Saint-Étienne-du-Mont,
25 juin 2019 [générale]



La raison d'être de l'entreprise peut-elle vraiment être globale ?

En tant que citoyenne et consommatrice française, je n'ai pu que me réjouir de voir l'Assemblée nationale adopter en avril 2019 la loi dite Pacte [pour Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises] en ce qu'elle permet d'intégrer la raison d'être d'une entreprise dans ses statuts.

Comme la définit le rapport Notat-Senard qui a servi de point de départ à la loi Pacte, cette raison d'être précise « *le motif, la raison pour laquelle la société est constituée* », « *détermine le sens de la gestion d'une société, et en définit l'étude et la vocation* » avec l'objectif de mieux considérer notamment les enjeux sociaux et environnementaux. Cette disposition de la loi s'est avérée d'autant plus pertinente que, quatre mois plus tard, Business Roundtable (association à but non lucratif basée à Washington regroupant les dirigeants de grandes entreprises américaines) a publié son nouveau manifeste sur la raison d'être de l'entreprise, signé par 181 dirigeants qui s'engagent à créer de la valeur pour l'ensemble de leurs parties prenantes et non plus seulement pour leurs actionnaires. Ils promettent en particulier d'« *apporter de la valeur à leurs clients [...]. D'investir dans leurs salariés. Cela commence par les rémunérer justement et leur fournir des prestations importantes. [...] De soutenir les communautés au sein desquelles ils travaillent. [...] De générer de la valeur de manière pérenne pour les actionnaires qui apportent le capital permettant aux entreprises d'investir, de se développer et d'innover* ».



Agathe Cagé

Docteure en science politique associée au CESSP du CNRS, de l'EHESS, et de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« Dans l'air du temps »

Cependant, en tant que dirigeante d'une société présente sur trois continents (l'agence de conseil en stratégie Compass Label), citoyenne franco-espagnole et membre des Franco-British Young Leaders (programme dont l'objectif est de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération entre la France et le Royaume-Uni, et de créer un dialogue bilatéral durable au plus haut niveau), cette mesure m'interroge. Certes, la raison d'être est désormais au cœur du débat sur l'entreprise et sa gouvernance et des préceptes en matière de responsabilité d'entreprise, et, comme le souligne l'historienne et professeure titulaire de la chaire d'administration des entreprises à la Harvard Business School, Nancy Koehn, le nouveau manifeste sur la raison d'être de l'entreprise, tout comme la loi Pacte, constitue « *une réponse à une préoccupation dans l'air du temps* ».

Mais au sein des groupes internationaux, le chemin à parcourir entre la théorie et la pratique est long et sinueux lorsqu'il s'agit de raison





d'être de l'entreprise. Il n'est par ailleurs pas si évident qu'une multinationale soit capable de définir sa raison d'être indépendamment de sa nationalité. Dès lors, n'est-il pas hypocrite pour un groupe international de définir une raison d'être globale qui n'assumerait pas une forme de préséance donnée aux intérêts de ses compatriotes parmi ses parties prenantes et actionnaires ?

Le dilemme du patriotisme économique

Prenons un exemple dans le secteur des transports. Pour la SNCF, entreprise ferroviaire qui opère quasiment exclusivement sur le territoire français, il n'est pas difficile de définir sa raison d'être. Il s'agit d'« *apporter à chacun la liberté de se déplacer facilement en préservant la planète* ». Pour le constructeur automobile Renault, l'exercice est plus délicat. Officiellement, la raison d'être du groupe est la suivante : « *Rendre la mobilité durable et accessible à tous, partout dans le monde.* » En réalité, neuf mots manquent à cette définition : en préservant prioritairement l'emploi en France et l'influence française. Pour quelle raison ? Parce que Renault est l'un des fleurons de l'industrie française avant d'être l'un des leaders mondiaux de la construction automobile, ce qui a un impact direct sur sa capacité à participer du développement d'une auto-mobilité plus durable dans les années à venir.

Le récent fiasco de l'accord Fiat-Renault illustre cette problématique. L'accord était guidé par la nécessité pour les géants de l'industrie automobile de partager les coûts de la transition écologique, c'est-à-dire des investissements en recherche et développement pour la voiture électrique et la voiture autonome. Il a échoué en raison des garanties demandées par le ministre de l'Économie et des Finances concernant la préservation de l'emploi et des sites de production en France. Définir la raison d'être d'une entreprise constitue un engagement de création de valeur pour les parties prenantes (salariés, clients, communautés...) et pas seulement pour les actionnaires. Mais cet engagement peut-il véritablement bénéficier à « toutes » les parties prenantes d'une entreprise dès lors que nous parlons d'une multinationale ?

Les salariés sont aujourd'hui à la recherche d'une forme de cohérence entre leurs valeurs, ce en quoi ils croient, et leur activité professionnelle.

De bons employeurs... sur le territoire d'origine

Il est important de souligner que l'échec de l'accord Fiat-Renault ne résulte pas seulement du fait que l'État français détient 15 % du capital de Renault. En 2019, dans le classement Forbes des meilleurs employeurs américains, neuf des dix entreprises arrivant en tête sont américaines. Le classement des meilleurs employeurs en France 2018-2019 réalisé par Capital révèle un phénomène identique : parmi les dix premières entreprises, neuf sont françaises.

Dit autrement, il fait particulièrement sens pour un salarié américain de travailler pour une entreprise américaine, pour un salarié français de travailler pour une entreprise française, etc. Les salariés sont aujourd'hui à la recherche d'une forme de cohérence entre leurs valeurs, ce en quoi ils croient, et leur activité professionnelle. Ils ont besoin de se sentir inspirés par la raison d'être de leur entreprise, par son comportement et ses décisions. Par conséquent, les entre-

prises sont conduites à introduire dans leur raison d'être une forme de patriotisme économique s'agissant des valeurs et des priorités portées.

Cela ne signifie pas que cette raison d'être doit inclure de manière systématique un volet sur la création ou la préservation des emplois locaux – les dirigeants d'Apple assurent depuis fort longtemps qu'une fabrication américaine n'est selon eux pas une option viable pour la production de l'iPhone et de l'iPad. Cela signifie que les multinationales sont appelées à assumer un positionnement social, économique, des initiatives et des engagements qui prennent *de facto* en compte leur nationalité. Notons d'ailleurs que Tim Cook, le PDG d'Apple, est membre de Business Roundtable. Et que le premier mot du nouveau manifeste sur la raison d'être de l'entreprise est le mot « Américains », et non pas « salariés » ou « consommateurs » : « *Les Américains méritent une économie qui permet à chacun de réussir en travaillant durement et en étant créatif, pour vivre dans la dignité, vivre une vie qui a du sens.* »

Mais ne nous méprenons pas ; il ne s'agit pas pour moi d'affirmer que les multinationales devraient abandonner leur ambition de définition d'une raison d'être. Il s'agit de souligner le fait que le processus de définition d'une raison d'être cohérente et porteuse de sens doit intégrer les implications du monde global actuel. Les dirigeants sont amenés à répondre à des enjeux sociaux de première importance en tenant compte de certaines priorités et valeurs du pays d'origine de l'entreprise, tout en définissant une raison d'être qui fasse sens pour des parties prenantes, des clients et des salariés d'une multitude de pays différents, sans opter pour autant pour le plus petit dénominateur commun.

Alors de quelle manière, pour une entreprise, définir une raison d'être globale ambitieuse ? Les grandes entreprises pourraient s'inspirer des conférences de consensus dans le secteur de la santé. Une conférence de consensus permet aux décideurs publics de dépasser les clivages philosophiques, éthiques et moraux initiaux pour faire ressortir des enjeux vitaux et prendre en compte des témoignages personnels forts et bien réels. Concevoir un modèle similaire pour la définition par les grands groupes internationaux de leur raison d'être offrirait à leurs dirigeants l'opportunité de piloter des organisations véritablement guidées par une raison d'être réellement globale et porteuse de sens. 

**La raison d'être
est désormais au
coeur du débat
sur l'entreprise et
sa gouvernance
et des préceptes
en matière de
responsabilité
d'entreprise.**

Twitter ou comment discipliner les individus : retour sur l'affaire Bernardo Silva

**11 heures, le 2 octobre 2019,
la sentence tombe pour
Bernardo Silva, joueur de
Manchester City.
Le communiqué de la
Fédération anglaise de
football (FA) indique que le
joueur portugais est accusé
d'inconduite pour avoir enfreint
la règle E3 de la loi fédérale.**



Joan Gondolo
Enseignant chercheur
- Droit de la protection
des données à caractère
personnel, université
Paris 1 Panthéon-
Sorbonne



Benoît Gérard
Maître de conférences,
Sciences de gestion,
Université Paris
Dauphine – PSL

On lui reproche d'avoir eu une attitude insultante et/ou inappropriée et/ou jetant le discrédit sur le jeu, violation aggravée par la mention d'une race et/ou une couleur de peau et/ou une origine ethnique. Le milieu de terrain des Citizens avait jusqu'au 21 octobre 2019 pour défendre son acte.

De quoi s'agit-il ? Le 22 septembre 2019, Bernardo Silva s'est fenu d'un tweet dans lequel il compare une photo de son coéquipier Benjamin Mendy enfant à la mascotte de la marque de friandises espagnole Conguitos. Suite à l'indignation de plusieurs twittos, Bernardo décide de supprimer son tweet et d'en publier un autre dans lequel, consterné, il déplore l'impossibilité de plaisanter avec son ami. Trop tard. La polémique éclate.

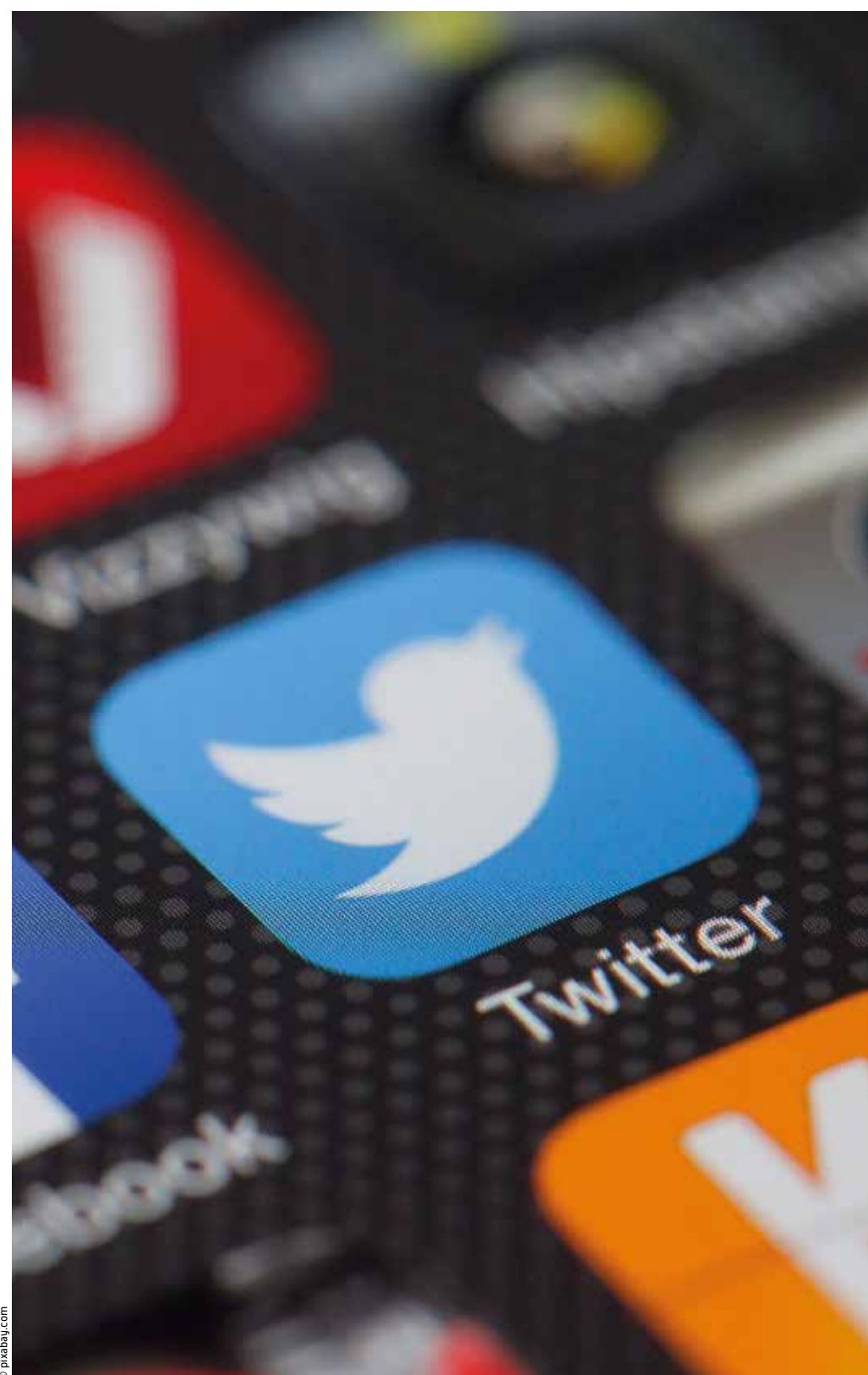
L'affaire naît sur Twitter. Néanmoins, le réseau à l'oiseau bleu n'en est pas que le support. Il est également et surtout l'outil par lequel la « blague » de Bernardo Silva se transforme en un comportement insultant vis-à-vis des personnes de couleur noire, susceptible d'être sanctionné tant par le réseau qu'en dehors de celui-ci. Comment ce réseau permet-il alors l'émergence d'un tel processus disciplinaire ?

Les mécanismes à l'œuvre dans ce processus rappellent les instruments disciplinaires identifiés par Michel Foucault, dans *Surveiller et Punir. Naissance de la prison* (1975). À cet égard, l'affaire Bernardo Silva peut être analysée à partir des trois mécanismes suivants : la visibilité, l'archivage et la sanction. Trois éléments que les réseaux sociaux transforment profondément.

Une prise de parole sous surveillance

L'exercice de la discipline suppose une visibilité. En effet, pour être en mesure de discipliner autrui, il faut voir et avoir connaissance de ses comportements.

Sur ce point, le milieu de terrain portugais s'est lui-même considérablement exposé au risque de déclencher un processus disciplinaire à son encontre. Traditionnellement sous le feu des projecteurs à l'intérieur du rectangle vert, les footballeurs sont désormais observés dans un cadre bien plus large, l'usage des réseaux sociaux étant propice à l'attention constante et à la dissection de la moindre information.



Dans l’audience, des twittos se sont rapidement indignés du caractère raciste du tweet. Selon ces personnes, le personnage de la marque Conguitos porterait des stéréotypes racistes. Suite à la suppression du tweet, les utilisateurs ont continué à diffuser des captures d’écran de ce dernier, et cela afin de maintenir la visibilité du tweet sur le réseau social. Alertée par cette visibilité, l’association de lutte contre la discrimination dans le football, Kick It Out, se déclare, le 23 septembre, « être extrêmement déçue de voir le tweet posté par Bernardo Silva », et invite la FA à prendre des mesures à l’encontre du footballeur.

Garder une trace pour discipliner les individus

Les dispositifs disciplinaires établissent une visibilité archivée sur les individus. Ainsi, pour pouvoir « dresser » autrui, il faut garder une trace, établir une archive ténue et minutieuse de ses comportements. À cet égard, les captures d’écran du tweet de Bernardo Silva, évoquées précédemment, constituent une belle illustration d’un tel archivage. Twitter participe ainsi à la transformation de la notion de mémoire, rendant progressivement inoubliable la moindre prise de parole publique. Les utilisateurs indignés conservent ici une preuve du tweet, pour éviter que l’acte potentiellement insultant ne tombe dans l’oubli.

L’utilisation de Twitter peut également permettre de « ressortir » de vieilles archives. En effet, suite à la polémique, des twittos ont exhumé une vidéo postée par le joueur lors de l’avant-saison 2018-2019 dans laquelle il disait que Benjamin Mendy, encore lui, était nu, alors qu’il était en réalité habillé avec des vêtements noirs.

À la suite de la polémique, la FA a indiqué qu’elle allait étudier tout l’historique des réseaux sociaux de Bernardo Silva. Dès lors, le joueur de Manchester City n’a plus à se défendre par rapport à un tweet spécifique, mais par rapport à l’ensemble de ses actes archivés sur les réseaux. La transformation de la notion de mémoire implique alors une modification de la notion d’identité puisque l’intemporalité de l’information permet sa réutilisation constante, peu important sa potentielle perte de pertinence.

Pour John Locke, l’identité est façonnée par la continuité de la personne. Aujourd’hui, la conservation d’informations relatives à un individu implique dès lors qu’il soit toujours perçu de la même manière. Bill Gates précisait ainsi qu’historiquement implicite, la notion de vie privée – impliquée ici par la possibilité de se voir à tout moment opposer une information relative à soi – disparaît sous la puissance de la mémoire informatique.

De la sanction sociale à la sanction judiciaire

Enfin, le pouvoir disciplinaire induit une sanction. Ainsi, un système disciplinaire fonctionne comme un petit mécanisme pénal, qui a pour fonction de normaliser les comportements. Par leur indignation, les utilisateurs du réseau indiquent alors que Bernardo ne se comporte pas de la manière qui serait attendue de sa personne – en tant qu’être humain et en tant que personnalité. Une première sanction, sociale,

“Pour être en mesure de discipliner autrui, il faut voir et avoir connaissance de ses comportements.”

tombe : son comportement est stigmatisé et jugé anormal.

Pour « rentrer dans le rang », le joueur portugais normalise ensuite son comportement : il supprime son tweet et cherche à justifier son écart de conduite. À cet égard, le réseau social, à lui seul, est susceptible de fabriquer des sanctions sociales, induisant une normalisation comportementale.

Le réseau endosse ainsi, par l'intermédiaire des utilisateurs, le rôle du parquet, chassant les comportements déviants au nom de la société. Cette quasi-ubiquité a néanmoins cela de différent (gênant ?) qu'elle traque une étendue d'actes plus large, par le biais d'individus dont les sensibilités divergent entre groupes sociaux et face à la loi.

Mais son influence va au-delà : le rôle de Twitter dans le système de justice et son influence sur les magistrats sont interrogés. Ce point avait d'ailleurs déjà intéressé le Royaume-Uni au début de la décennie lors de l'autorisation de l'utilisation du réseau, par les juges, pour la publication d'informations relatives à des procès en cours.

La visibilité et la caisse de résonance médiatiques sont telles que les instances compétentes, ici la FA, n'ont d'autre choix que de s'emparer du dossier. Pour Bernardo, à la stigmatisation sociale s'ajoute alors la procédure disciplinaire classique de la FA.

La FA a-t-elle cédé à la pression populaire ?

Si une décision rendue par l'organe compétent permet une lecture plus claire du caractère répréhensible des actes, sa simple saisine semble déjà regrettable.

En se saisissant après la tempête médiatique, la FA pourrait donner l'impression d'avoir mis le doigt dans l'engrenage de la pression populaire qui l'obligerait à se saisir à chaque expression de mécontentement de masse, art dans lequel Twitter n'a que peu d'égaux. Le réseau semble ainsi avoir développé une fonctionnalité disciplinaire, exacerbant la surveillance des personnes médiatisées, créant une mémoire intemporelle à leur sujet et permettant une sanction interne au réseau dont la résonance agit jusqu'à l'extérieur.

Selon la loi fédérale, l'inconduite de Bernardo Silva pourrait lui valoir une suspension de six matchs, transformant la mise au ban figurative en une mise en tribune bien réelle. La réponse de la FA est attendue au cours du mois de novembre. ♦



**Le réseau social,
à lui seul, est
susceptible
de fabriquer
des sanctions
sociales,
induisant une
normalisation
comportementale.**



Quelle protection juridique pour les forêts ?

Tandis que des centaines d'hectares brûlent en Amazonie, en Afrique, aux Canaries et en Californie, et que l'on s'apprête à déforester sur l'île de Bornéo pour y construire une nouvelle capitale, la question de la protection des forêts dans le monde devient pressante.



Marta Torre

Schaub

Directrice de recherche CNRS, juriste, spécialiste du changement climatique et du droit de l'environnement et la santé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Couvant un peu plus de 31 % de la surface terrestre, elles sont considérées comme un « poumon pour la planète ». Une grande partie de la diversité biologique terrestre du globe est concentrée dans les forêts, et les écosystèmes forestiers contiendraient 70 % des espèces végétales et animales existant dans le monde. Malgré leur nécessité absolue à la survie de l'humanité, des écosystèmes et à la régulation du climat mondial, il n'existe pas de traité international envisageant la protection totale des forêts. À l'échelle internationale, elles ne sont protégées que de manière fragmentée. Il existe pourtant des pistes de solutions pour mieux protéger ces espaces vitaux.

L'absence de consensus international

Bon nombre des traités internationaux existants contiennent des dispositions visant à réglementer des activités liées aux forêts. Pour autant, aucun instrument juridique mondial n'est exclusivement dédié aux forêts.

Certains accords internationaux comme la Convention-cadre sur le changement climatique ou celle sur la protection de la diversité biologique exigent un traitement spécifique réservé aux forêts, qui comprennent au moins une dizaine d'instruments multilatéraux pertinents pour ce secteur. Toutefois, la stratégie actuelle visant à renforcer les synergies entre ces instruments ne sera probablement pas suffisante pour garantir un aménagement durable des forêts.

En 1990, des négociations internationales ont été lancées pour définir une convention mondiale sur les forêts, et approuvées par le G7. On s'attendait à ce qu'elle soit conclue en 1992 lors du Sommet de Rio, mais aucun consensus n'a été trouvé. Au lieu de cela, on a adopté une déclaration de principes non contraignante.

Depuis, la volonté internationale d'arriver à un accord contraignant s'est affaiblie. Le Protocole de Kyoto de 1997, par exemple, ne mentionne pas les forêts en tant que « puits de carbone », et l'Accord de Paris n'a pas non plus, à ce jour, défini avec exactitude les obligations des États possédant des forêts. Les négociations autour des échanges de permis d'émission de gaz à effet de serre et des unités de puits de

carbone a encore constitué un point d'achoppement de la COP 24 de 2018 à Katowice. Le Brésil a ainsi refusé de s'engager sur ces questions et les négociations sont paralysées jusqu'à nouvel ordre.

Une protection fragmentée

De son côté, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) donne une place importante à la protection et l'expansion des forêts. Toutefois, elle n'envisage les forêts que sous l'angle précis de la lutte contre la sécheresse, sans élargir à d'autres aspects des territoires forestiers.

On observe le même problème avec la Convention de Ramsar pour la protection de zones humides qui tient à assurer la conservation et l'utilisation prudente des terres humides, grâce à une coopération internationale. Plus d'un millier de sites, couvrant au total plus de 80 millions d'hectares, sont classés zones humides d'importance internationale.

Quelques-uns de ces sites contiennent des écosystèmes forestiers, par exemple des mangroves, mais il est impossible de déterminer leur nombre exact car les forêts en tant que telles ne sont pas identifiées dans le cadre de la convention.

De manière générale, tous les textes internationaux relatifs aux forêts les envisagent de manière parcellaire, sans prendre en compte les enjeux forestiers dans leur globalité.

Les « communs » mondiaux, une solution envisageable ?

Une idée serait de considérer les forêts mondiales comme des biens communs mondiaux, susceptibles d'avoir un statut juridique en tant que tels, de sorte qu'ils soient gérés par la communauté internationale de manière exclusive ou conjointement avec plusieurs États en coalition. Plusieurs difficultés se posent toutefois d'un point de vue juridique et politique.

Rappelons d'abord que la Convention du patrimoine mondial établit un système de protection collective du patrimoine culturel et naturel, ayant une valeur universelle exceptionnelle. Dans ce contexte, certaines forêts – comme l'Amazonie – entrent potentiellement dans la définition du patrimoine naturel : « *Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.* »

La liste des sites recensés au patrimoine naturel évolue pour prendre en compte de nouveaux concepts. Les dernières versions révisées stipulent que les sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial devraient « *être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés des plantes et d'animaux* ».

À l'heure actuelle, près de 213 sites naturels sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Parmi ceux-ci, 41 entrent dans la catégorie des forêts tropicales, couvrant 30,6 millions d'hectares de la surface terrestre. D'autres types de forêts sont aussi inscrits et certains sites pourraient l'être prochainement.

Aucun instrument juridique mondial n'est exclusivement dédié aux forêts.





“
**Il faudrait
revoir toute
la gouvernance
mondiale,
construite sur
la souveraineté
et l'autonomie
des États.**
”

Toutefois, la majorité des sites désignés occupent une surface relativement modeste. Et la Convention ne s'impose en aucun cas à la souveraineté nationale des États sur lesquels le territoire ou la forêt « classée » se situe. De sorte que la volonté politique de l'État en question demeure reine.

L'autre difficulté attenante à cette idée est son manque d'opérationnalité sur le plan international. Une fois un bien classé au patrimoine commun, qui assume sa protection ? Qui gouverne sa gestion ? Qui contrôle le respect des mécanismes éventuellement mis en œuvre par la communauté internationale pour sa protection ? À l'heure actuelle, les biens classés sont gérés par l'État sur lequel ils se trouvent. C'est donc le principe de souveraineté qui s'y applique (article 4 de la Convention de l'Unesco). Il faudrait revoir toute la gouvernance mondiale, construite sur la souveraineté et l'autonomie des États. Il serait peut-être imaginable d'établir un système de « transfert de souveraineté », comme dans l'Union européenne, mais cela prendrait beaucoup de temps et impliquerait la renonciation des pays à la gestion d'une partie de leur territoire.

Si on proposait une gestion multilatérale ou entièrement internationale, risquerait-on de tomber dans la « tragédie des communs » décrite par Garrett Hardin, où un bien commun appartenant à « tout le monde » ne serait pas correctement protégé car « personne » ne voudrait assumer la responsabilité de sa gestion ?

L'écocide, une notion peu pertinente

On a beaucoup entendu la notion d'écocide au cours des dernières semaines. Trop abstraite et sans existence juridique, elle n'est de toute façon pas adaptée aux situations d'incendies forestiers à cause des pratiques massives de déforestation auxquelles nous sommes actuellement confrontés.

Si le crime d'écocide était reconnu en droit international par le Statut de Rome gérant la Cour pénale internationale, il supposerait de rendre équivalente la notion de « génocide » ou crime contre l'humanité à celle de crime contre l'environnement. Pour cela, il faudrait établir que le préjudice porté à l'environnement a fait disparaître une portion considérable ou a éliminé de manière systématique, délibérée et programmée un écosystème.

Toute la difficulté viendrait à prouver cette « intention » criminelle, inhérente à la notion même de crime contre l'humanité lors d'une activité nuisant à l'environnement. Enfin, l'écocide supposerait de pouvoir désigner un ou plusieurs coupables et responsables ; or, en matière environnementale, les responsabilités très souvent sont partagées. Parfois, il s'agit même d'un manque de précaution, plus encore que d'une véritable intention.

Combiner différents outils

Il n'existe pas de formule magique unique pour élaborer une protection globale des forêts, mais il est envisageable de combiner plusieurs solutions.

Au niveau national, la question du contrôle de la souveraineté nationale serait résolue si, en interne, les préceptes existant dans la plupart des Constitutions et législations nationales étaient respectés : le droit à l'environnement sain, le droit des autorisations administratives liées aux projets et activités ayant une incidence sur l'environnement (et les forêts), le droit des études d'impact environnemental, le droit de la responsabilité liée aux dommages causés à la nature et à l'environnement.

Plus précisément encore, en Amérique du Sud – et donc au Brésil –, les dénommés « droits de la démocratie environnementale » contemplés dans l'accord d'Escazú permettent désormais aux populations concernées par une activité sur l'environnement d'être préalablement informées de manière effective. L'objectif étant qu'ils puissent participer aux décisions et qu'ils aient accès à la justice en matière environnementale.

Droits de l'homme et droits de la nature

Les droits humains seraient aussi mobilisables dans certaines situations, comme celle des incendies actuels.

Au niveau américain, il existe pour cela une Convention régionale interaméricaine de protection des droits de l'homme, mobilisable aisément devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. À l'échelle européenne, la Convention européenne de protection des droits de l'homme a déjà été sollicitée à plusieurs reprises avec succès sur des questions environnementales et climatiques, comme dans l'affaire Urgenda.

Les droits constitutionnels et administratifs visant la protection de droits fondamentaux comme le droit à la santé, à la vie et à un environnement sain sont également une arme efficace. D'une manière générale, on peut envisager des recours en justice devant un juge national afin de faire protéger la forêt en tant qu'élément de l'environnement. Certains tribunaux ont même accordé la personnalité juridique à des éléments de la nature (fleuves, espèces animales ou même récemment à la forêt amazonienne en Colombie).

À l'échelle mondiale, la mobilisation du droit international traditionnel qui sanctionne les actes d'un État à l'encontre d'un autre État est toujours possible à la condition que les deux États acceptent de se soumettre à la juridiction de la Cour de justice internationale ou d'un tribunal d'arbitrage international. Mais un traité de protection globale des forêts, incluant à la fois les aspects environnementaux, climatiques et écosystémiques, et les aspects économiques liés au bois, serait plus pertinent. Ce qui exigerait, toutefois, de repenser entièrement nos modèles de développement et nos modèles agro-alimentaires. 

On peut envisager des recours en justice devant un juge national afin de faire protéger la forêt en tant qu'élément de l'environnement.



Patrick Eveno

Professeur des universités émérite en histoire des médias, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Fin juillet 2019,
les nécrologies et
les hommages à Pierre
Péan, décédé le 25 juillet,
se sont succédé dans
de nombreux médias.**

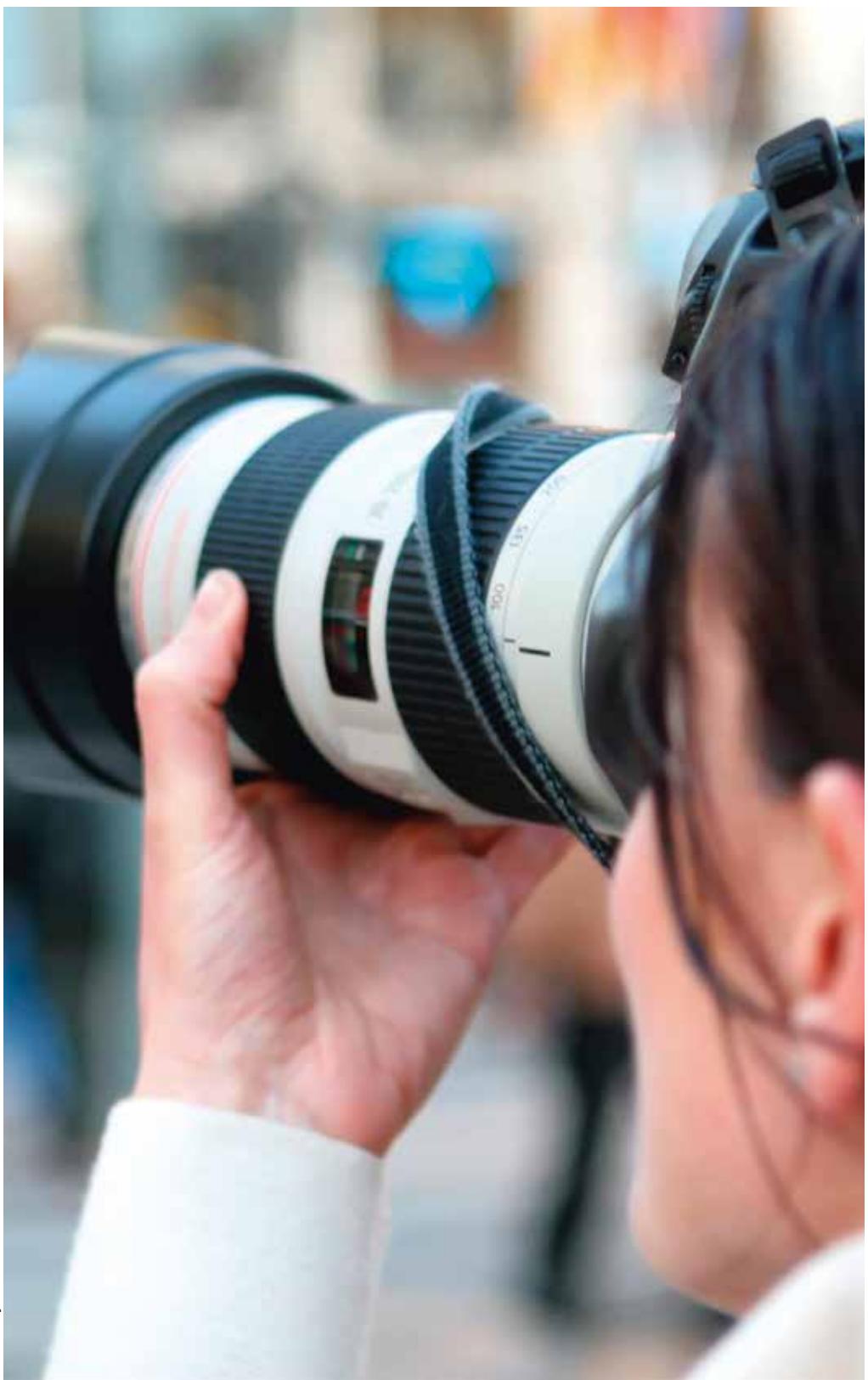
Pierre Péan, Edwy Plenel, journalisme d'enquête contre journalisme d'investigation ?

Dans plusieurs d'entre eux, encenser Pierre Péan a permis d'attaquer Mediapart, jugé coupable de révélations qui mettraient en péril la démocratie ou l'exercice du pouvoir. Interviewé en 2014, Pierre Péan affirmait : « *Ça fait des années que je m'évertue à répéter que je ne me reconnaiss pas sous le vocable de “journaliste d'investigation”. “Investigation”, c'est la traduction d'une expression américaine policière. Je préfère le mot “enquête”. Je me définirai plutôt comme un “enquêteur d'initiative sur sujets sensibles”.* » Il y opposait sa pratique à celle d'Edwy Plenel et de Mediapart : « *Attendre sur son bureau les PV des juges, ce n'est pas ce que j'appelle de l'enquête, mais de la simple gestion de fuites. Le journaliste devient un pion, rentrant dans les objectifs des uns et des autres, devenant l'outil de vengeances ou de stratégies judiciaires. Je revendique de prendre l'initiative, je ne suis pas un auxiliaire de justice, je n'ai pas besoin de la justice pour déterminer le sujet de mes enquêtes.* » En 2015, dans l'émission de la série « *Duels* », il était opposé à Edwy Plenel. L'un et l'autre développaient leur conception du journalisme.

Les méthodes de l'investigation

En dépit des efforts de Pierre Péan, l'expression « journalisme d'investigation » a pris le pas sur celle de journalisme d'enquête ou d'initiative personnelle. Les méthodes du genre journalistique « investigation » sont fréquemment remises en cause par ceux que les révélations dérangent, mais aussi par une partie de l'opinion publique. La pratique du feuilleton journalistique ou les interventions jugées intempestives d'Élise Lucet dans certaines enquêtes de Cash Investigation sont parfois considérées comme du marketing de la révélation, qui privilégierait la forme au détriment du fond. Pourtant, elles constituent des moyens utiles à cette révélation.

Ainsi, le feuilleton, outre qu'il fidélise la clientèle et fait vendre du papier, permet d'attendre les réactions, y compris de dénégation, de laisser la personne ou l'institution mise en cause s'enferrer, et d'obtenir des confirmations par de nouvelles sources. Mediapart en a usé dans les affaires Bettencourt, Cahuzac ou de Rugy, mais *Le Canard enchaîné* ou *Le Monde* pratiquent aussi le feuilletonnage depuis



longtemps, par exemple pour les diamants de Giscard, le *Rainbow Warrior*, François Fillon ou Alexandre Benalla.

Le marketing de l’investigation en télévision doit obligatoirement passer par l’image. Il faut que le téléspectateur puisse voir ce qui se manigance ou se dissimule. Cela explique les interventions dans des cénacles généralement fermés pour y faire entrer les caméras et montrer les réactions aux téléspectateurs. L’investigation ne peut exister sans une « mise en scène » qui capte l’attention du public.

Tout est affaire de sources

Le grand public, et certains hommes et femmes de pouvoir ou certaines institutions, croient fréquemment que les journalistes d’investigation visent une cible, qu’ils voudraient abattre. Rien de plus faux : dans l’immense majorité des enquêtes, les journalistes partent d’une source (témoignage, document ou autre), la vérifient, la recoupent, la croisent avec d’autres sources, la valident en conférence de rédaction, afin de pouvoir tirer un fil puis un autre et de dérouler l’ensemble de la pelote…

C’est pourquoi la protection de la confidentialité des sources des journalistes est essentielle au bon fonctionnement de la société démocratique. La Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) s’est prononcée à de multiples reprises sur cette question. Elle considère en effet la protection de la confidentialité des sources comme une « pierre angulaire » du journalisme (arrêt Goodwin contre le Royaume-Uni, 27 mars 1996) puisque « *l’absence de cette protection dissuaderait le plus grand nombre de sources valables possédant des informations d’intérêt général de se confier à des journalistes* ».

En 2007, la CEDH souligne que « *le droit des journalistes de taire leurs sources ne saurait être considéré comme un simple privilège qui leur serait accordé ou retiré en fonction de la licéité ou de l’illicéité de leurs sources, mais comme un véritable attribut du droit à l’information* ». Elle ajoute qu’il incombe à la presse d’être « *le chien de garde de la démocratie* », expression que l’on retrouve dans plusieurs arrêts (Handyside, Lingens, Goodwin, etc.).

C’est pourquoi les puissants ou les institutions qui souhaitent cacher des choses ou les dissimuler sous le manteau d’une communication contrôlée cherchent toujours à connaître les sources des journalistes. C’est aussi pourquoi certains confrères ou consœurs, journalistes eux-mêmes, demandent qu’on leur révèle les sources ou des preuves quand les révélations ne leur siégent pas : voir les affaires Cahuzac, Fillon, de Rugy et les réactions de quelques éditorialistes.

Toutefois, tous les journalistes d’investigation savent que les sources sont intéressées à la révélation, pour des raisons diverses : intérêt personnel, vengeance, recherche de notoriété ou autre. C’est alors à eux, et à leur rédaction, de maintenir la distance, de refuser l’instrumentalisation, de ne pas être prisonnier de leurs sources. Le fondateur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, disait que « *le journalisme c’est l’art de la distance et de la proximité* ».

**L’investigation
ne peut exister
sans une “mise en
scène” qui capte
l’attention du
public.**

L'apport de Pierre Péan

Pierre Péan revendiquait le « journalisme d'initiative individuelle », l'enquête contre l'investigation. Les enquêtes qu'il a menées dans les années 1970 et 1980 montrent qu'il a su révéler de nombreux secrets d'État. Le plus célèbre est sans doute l'affaire des diamants offerts par Bokassa à Valéry Giscard d'Estaing, révélée en octobre 1979 dans *Le Canard enchaîné*.

Ensuite vient une série de livres publiés chez Fayard, dont les titres parlent d'eux-mêmes : *Les Deux Bombes, comment la France a donné la bombe à Israël et à l'Irak* (1982), *Affaires africaines* (1983) – sur les réseaux mis en place par Jacques Foccart en Afrique –, *V : enquête sur l'affaire des avions renifleurs et ses ramifications* (1984), *L'argent noir : corruption et sous-développement* (1988), *L'homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V^e République* (1990), *Le Mystérieux Docteur Martin, 1895-1969* (1993), ou, publié avec Christophe Nick, *TF1, un pouvoir* (1997).

Mais Pierre Péan était, comme les autres, tributaire de ses sources, notamment de ses relations avec des proches de François Mitterrand et de Jacques Chirac et de certaines de ses relations africaines. Ainsi, en 1982, lors de l'affaire des Irlandais de Vincennes, Pierre Péan adopte une attitude différente de celle d'Edwy Plenel : « Je me pose toujours la question : quel va être l'impact de ce que je vais dire ? Exemple : l'affaire des Irlandais de Vincennes. J'avais le scoop, bien avant Le Monde. Je ne l'ai pas sorti car je pensais que cela pouvait avoir un risque sur la vie même de Bernard Jégat, un des acteurs de l'affaire. » (Entretien à Figaroxo. Bernard Jégat avait dénoncé les supposés terroristes au capitaine Barril). Zineb Dryef et David Servenay, journalistes à Rue89, posent ainsi une question : « Pierre Péan, un enquêteur au service du pouvoir ? »

Pierre Péan n'avait plus de carte de presse depuis 1987 car il ne publiait plus guère dans la presse et parce qu'il avait entamé un chemin solitaire. Or le journalisme est un artisanat qui se pratique en collectivité, au sein d'une rédaction et d'une entreprise. Ainsi, Bob Woodward et Carl Bernstein, les journalistes du *Washington Post* qui ont révélé l'affaire du Watergate, informaient régulièrement leur rédacteur en chef, Ben Bradlee, qui lui-même rendait compte des évolutions de l'enquête à la propriétaire du journal, Katharine Graham.

Au mitan des années 1990, Pierre Péan glisse graduellement vers des enquêtes orientées par des motifs personnels ou par des relations surprenantes, qui lui valent plusieurs polémiques. Ainsi, dans *Vol UT 772 : contre-enquête sur un attentat attribué à Kadhafi* (Stock, 1992), repris dans *Manipulations africaines : qui sont les vrais coupables de l'attentat du vol UTA 772 ?* (Plon, 2001), il cherche à dédouaner la Libye de Kadhafi. Avec *Une jeunesse française, François Mitterrand (1934-1947)* (Fayard, 1994), il revient avec tendresse et avec l'assentiment de Mitterrand sur le parcours sinuex du président en fin de vie. De même, avec *Chirac, l'inconnu de l'Élysée* (Fayard, 2007).

Inversement, il attaque frontalement ceux qu'il considère comme



La protection de la confidentialité des sources des journalistes est essentielle au bon fonctionnement de la société démocratique.



ses ennemis, les thuriféraires du mondialisme ou les contempteurs de François Mitterrand. *Le Monde selon K.*, une biographie critique de Bernard Kouchner (Fayard, 2009), *La Face cachée du Monde, du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*, écrit avec Philippe Cohen (Mille et une nuits, 2003), et *Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda, 1990-1994* (Mille et une nuits, 2005), reflètent des partis-pris et des combats individuels. Son « enquête » sur le génocide des Tutsis lui vaut même d'être taxé de révisionnisme.

Danton contre Robespierre

C'est au cours de cette période que la séparation des deux branches du journalisme d'investigation devient patente. Sur l'autre versant, Edwy Plenel et Mediapart sont accusés de jouer les procureurs, d'être des auxiliaires de police, d'attaquer des hommes plus que des systèmes, de livrer des noms et des réputations « aux chiens » (*« Toutes les explications du monde [sous-entendu du journal *Le Monde*] ne justifieront pas qu'on ait pu livrer aux chiens l'honneur d'un homme, et finalement sa vie, au prix d'un double manquement de ses accusateurs aux lois fondamentales de notre République, celles qui protègent la dignité et la liberté de chacun d'entre nous. »*

Discours de François Mitterrand lors des obsèques de Pierre Bérégovoy le 4 mai 1993.

Leurs méthodes sont dénoncées comme étant celles d'inquisiteurs et de moralisateurs. Et parce que Pierre Péan était bon vivant et jovial, quoique taiseux, alors qu'Edwy Plenel est prolifique et plus sec, les commentateurs rejouent Danton contre Robespierre, celui qui connaît la vie contre l'idéologue. Pourtant, l'un n'existerait pas sans l'autre et la Révolution française n'aurait pas eu le même cours sans l'un ou l'autre.

Pour l'observateur des médias, ces deux branches du journalisme d'enquête et d'investigation sont également nécessaires : elles se complètent et se nourrissent l'une l'autre. Surtout, elles alimentent le pluralisme et le débat démocratique. Car l'important dans une société démocratique, c'est la révélation des scandales, des affaires, des manipulations, des tricheries et des conflits d'intérêts.

Qu'elle soit le résultat d'un journalisme d'enquête ou d'un journalisme d'investigation, qu'elle vienne d'une initiative personnelle ou d'une collectivité rédactionnelle, qu'elle provienne d'un témoin ou d'un document, la révélation est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie qui repose sur le droit du public à être informé. Et Pierre Péan, comme Edwy Plenel, ont tous deux participé à la révélation de « faces cachées ». Pour le public, pour la démocratie, c'est là l'essentiel. ◊

Art amérindien : quand l'Amazonie nous parle avec des images

« C'est quoi ? » est la première question qu'ont soulevée des générations de chercheurs iconologues occidentaux sur l'art tropical, et particulièrement sud-américain. Si la question en elle-même est pertinente, les réponses proposées ont souvent été décevantes, voire extravagantes. En outre, les surréalistes se sont longtemps octroyés le droit exclusif d'y répondre.

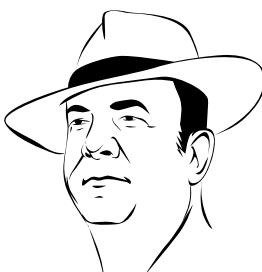
Faut-il être Breton pour avoir un avis éclairé ? Pourtant, les seules réponses acceptables proviennent peut-être de démarches iconoclastes qui, dans le fond, sont souvent beaucoup plus éclairantes. Il faut pour cela éviter l'iceberg du regard eurocentrique pour passer par le prisme de la pensée amérindienne et de sa conception mythologique de l'art. Car, en Amazonie notamment, l'art est l'écriture des mythes. Il est le moyen le plus exact de retranscrire visuellement les récits des autres mondes et des autres époques.

L'art est un langage à vocation universelle cherchant à être entendu par le plus grand nombre. Léonard de Vinci voyait la peinture comme « une chose mentale », et c'est bien ainsi que les premiers habitants d'Amérique du Sud concevaient leur art, qu'il s'exprime sur la poterie, la pierre, la vannerie, l'orfèvrerie, le tissu ou même directement sur la peau humaine. Si leur représentation du monde résulte d'une très fine et attentive observation, il n'en demeure pas moins qu'ils le restituent souvent tel qu'ils le comprennent et non tel qu'on le voit. Cela n'a pas empêché des cohortes de spécialistes occidentaux d'interpréter l'art amérindien ancien à partir d'une vision eurocentriste qui se référait à des critères totalement étrangers aux auteurs indigènes de ces œuvres. Il en résultait une profonde incompréhension des messages qu'ils portaient.

Une analyse révolutionnaire

L'anthropologue Dimitri Karadimas, directeur de recherche au CNRS dans le laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France créé par Claude Lévi-Strauss, a récemment proposé une façon révolutionnaire d'analyser cet art amérindien, approfondissant ainsi des pistes ouvertes par de grands maîtres comme Gerardo Reichel-Dolmatoff – notamment dans *Orfèvrerie et chamanisme : une étude iconographique du Musée de l'Or* (éditions Colima, 1988).

Ces représentations reposent en effet sur des concepts radicalement différents de ceux des Occidentaux, qui ne peuvent s'entendre qu'en se plaçant du point de vue des artistes eux-mêmes. Il s'agit de s'appuyer sur les mythes amazoniens actuels, présents depuis plusieurs siècles, pour aider à déchiffrer l'iconographie précolombienne. Une portion des



Stéphen Rostain
Directeur de recherche
au CNRS, UMR ARCHAM

productions artisanales anciennes est devenue dès lors lumineuse, offrant une voie complètement originale d’entendement. Cette « recette » est pourtant restée une mise en bouche inassouvie puisque Dimitri Karadimas nous a quittés prématurément.

Pourtant, on peut avantageusement poursuivre ce cheminement intellectuel pour interpréter de manière satisfaisante le langage graphique des premiers habitants du Nouveau Monde. Ouvrir les yeux implique de faire fi de cinq cents ans de regard subjectif, manipulé par nos fantasmes, croyances, préjugés et peurs de l’inconnu. Cela oblige également à entendre les mythes fondamentaux des peuples locaux, recueillis dans une multitude d’ouvrages d’ethnologues, et les intégrer dans une réflexion cognitive.

Enfin, il est nécessaire d’oublier nos références classiques au discours d’Ésope, au *Roman de Renart*, aux *Fables* de La Fontaine et autres *Contes* de Perrault pour assimiler véritablement l’éthologie de la faune locale. Il faut savoir que la « science de comptoir », si propice aux élucubrations de tout type, est encore vivace parmi les tartuffes de l’iconographie. On lit encore fréquemment de saisissantes balivernes abusivement légitimées sous un pseudo-vernis académique. L’homme serait ainsi le soleil, tandis que la femme serait la lune, idée machiste ne reposant que sur des idées populaires erronées. En réalité, dans l’univers mythologique amérindien, la lune est très souvent un ancêtre masculin métamorphosé.

Autres déclarations lues sur des cartels d’exposition : « Le hibou possède la clairvoyance au milieu du chaos des ténèbres » ou « Le singe représente le vent, qui vient en prélude à la saison des pluies. Il est ainsi relié au culte de l’eau et à la terre. » On se demande d’où sortent de telles affirmations. Mais une chose est sûre : elles n’ont rien à voir avec la pensée amérindienne.

“
En Amazonie
notamment,
l’art est l’écriture
des mythes.
”

Jaguar ou kinkajou ?

Ainsi, la « Sainte Trinité » des jaguar-anaconda-aigle harpie est plus souvent une vue de l’esprit du chercheur, un fantasme récurrent sur les peuples indigènes du Nouveau Monde qui obscurcit le discernement. Par exemple, la fière bête rugissante dressée sur ses pattes arrière représentée fréquemment sur des poteries, notamment de culture archéologique La Tolita de la côte équatorienne, n’est pas un jaguar, ni un chamane en cours de transformation animale comme on le lit souvent. La vérité est beaucoup plus prosaïque et collée à la nature. Les grosses canines dont est pourvue la bête ne signent pas obligatoirement son statut de félin, car bien d’autres animaux sud-américains en possèdent. C’est le cas du kinkajou (*Potos flavus*), petit mammifère nocturne arboricole des forêts tropicales humides de la moitié septentrionale de l’Amérique du Sud.

On l’identifie clairement sur ces représentations céramiques : long museau, crocs saillants, oreilles arrondies coniques, yeux globuleux, corps allongé, pattes prolongées de cinq doigts griffus, épaisse et longue queue préhensile. L’animal est très identifiable alors que sa désignation comme jaguar ne repose que sur les crocs. En outre, la position dressée sur les deux pattes postérieures avec celles antérieures tendues devant





Site de peinture rupestres de La Lindosa sur le Guaviare en Amazonie colombienne.

“
Si la biodiversité
est la partie
vivante
de l'Amazonie,
la mythologie
en est la partie
rêvée.
”

lui est typique du kinkajou, de même que son interminable langue qui lui permet d'atteindre le pollen des fleurs profondes. Enfin, si le jaguar est bien peu présent dans la mythologie amérindienne, le kinkajou en est souvent le héros, fréquemment associé à Vénus – lorsqu'elle est étoile du matin – dans la cosmologie du haut Amazone. Alors, arrêtons de voir des jaguars partout.

Si la biodiversité est la partie vivante de l'Amazonie, la mythologie en est la partie rêvée. Nous avons probablement péché par arrogance, proclamant moult calembredaines avec l'assurance d'un Jocrisse. Notre érudition matinée d'esprit cartésien nous a aveuglés au point de nous avoir emmenés vers les chemins de l'incompréhension du raisonnement amérindien.

Une vision animiste

Une voie d'entendement utile des différents types d'ontologies à travers le globe est proposée par Philippe Descola, professeur d'anthropologie au Collège de France. Dans un ouvrage fameux, *Par-delà nature et culture*, il distingue quatre modes principaux d'identification de la composition du monde au sein de l'humanité. Les humains identifient leur environnement et conçoivent la socialisation des êtres sur la base des ressemblances et des différences de l'aspect physique (physicalité) croisée avec celles de la conscience ou, plus généralement, de l'âme (intériorité). Selon ce principe, le totémisme, par exemple celui des Aborigènes d'Australie, associe les physicalités et les intérieurités aboutissant à une continuité entre les espèces. À l'opposé, l'analogie (les Incas et les Aztèques) opère une nette différenciation tant dans les intérieurités que dans les physicalités, s'appuyant plus sur les différences entre les êtres que sur leurs ressemblances et mettant en exergue les singularités. La conception occidentale moderne, elle, est naturaliste puisqu'elle distingue les intérieurités, mais pas les physicalités. Le quatrième mode est l'animisme, typique des basses terres tropicales amazoniennes, où tous les êtres vivants présentent des ressemblances d'intériorités, mais des différences de physicalités.

En se référant à un animal, en le représentant ou en le personnifiant, l'Amérindien ne cherche pas obligatoirement à en devenir le double. Seules des qualités spécifiques peuvent être souhaitées : la force de la guêpe, l'agilité du kinkajou ou du singe, la symbolique astrale de la raie ou la couleur des plumes de l'oiseau. En fait, si la vieille définition n'avait pas tant servi à propos de Racine et de Corneille, je dirais que, jusqu'à présent, l'iconologue a dépeint l'univers amazonien tel qu'il devrait être et que l'Amérindien l'a peint tel qu'il est. ◊





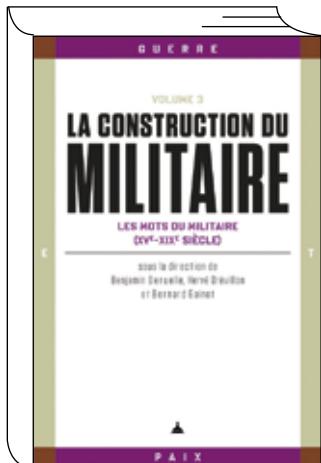
La Sorbonne n'a pas fait l'économie d'un Nobel

Fin octobre, l'amphithéâtre Richelieu affichait archi complet plus d'une heure avant l'évènement. Étudiants, universitaires et grand public assistaient ce soir-là à la conférence Finance et société, organisée par l'École d'économie de la Sorbonne et le Labex ReFi, dédié à l'évaluation des politiques de régulation.

Sur l'estrade, le prix Nobel d'économie 2001, Joseph E. Stiglitz a livré son éclairage, parfois désabusé, souvent plein d'humour, sur les problèmes économiques et sociaux actuels ainsi que leurs causes. Parmi les coupables, sur le banc des accusés : la finance qui « *a éminemment contribué à créer le malaise économique, social et politique actuel* ».


Retrouvez
l'intégralité de cette
conférence sur
<http://univ1.fr/confstiglitz>

La construction du militaire - Les mots du militaire



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉDITIONS DE LA SORBONNE

Informations

Éditeur

Éditions de la Sorbonne

Collection

Collection Guerre et Paix

Date de publication

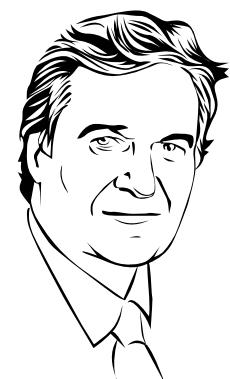
Février 2020

Nombre de pages

272 pages

Prix

30 €



Troisième volet du programme de recherche intitulé « La construction du militaire », cet ouvrage revient sur les pratiques discursives et langagières qui accompagnent la formation d'une société militaire en Europe.

Usage de la langue et identité militaire

Prismes par lesquels les individus pensent et disent le monde qui les entoure, les formes du langage et leurs usages sociaux portent en effet les systèmes de représentation sur lesquels se construisent les identités individuelles et collectives. Lieu de la mise en scène de soi, pratique de distinction et facteur d'intégration, les usages de la langue contribuent activement à l'affirmation des sociétés et des identités militaires. En ce sens, elles sont un puissant vecteur de la cohésion au sein des armées en général, et des différents corps qui la composent en particulier. Elles sont encore un important médiateur du jeu social et des relations avec le reste du corps politique, mais également un enjeu de pouvoir. Les contributions de ce volume proposent ainsi une réflexion sur la façon dont les mots et les discours ont pris part à la construction d'une identité militaire durant une longue époque moderne courant de la fin du XV^e siècle au XIX^e siècle. Elles reviennent sur les enjeux politiques, institutionnels et sociaux de la désignation du militaire. Des côtes atlantiques à la grande plaine hongroise, des dernières guerres médiévales aux guerres de la Révolution et de l'Empire, elles invitent à réfléchir sur ce long processus qui, de la formation d'une armée permanente à l'aube de la guerre industrielle, a transformé le guerrier en combattant de troupes régulières, et sur la manière dont l'État, la société et les militaires eux-mêmes ont façonné une *condition militaire*, soigneusement séparée de la *condition civile*.

Auteurs

Sous la direction de

➤ **Benjamin Deruelle**,
chercheur au Laboratoire
de médiévistique occidentale
de Paris [LAMOP],

➤ **Hervé Drévillon**,
professeur des universités en histoire à
l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et

Bernard Gainot, ➤
maître de conférences HDR
en histoire moderne.



Les migrants numériques

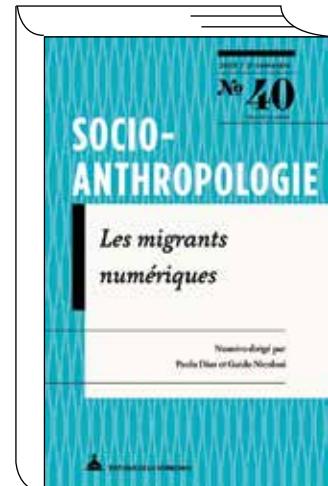
La revue *Socio-anthropologie* aborde les déstructurations et les recompositions qui sont au cœur de ce tournant de millénaire. La « socio-anthropologie », démarche originale et pluridisciplinaire, s'inscrit dans les débats actuels. Les perspectives et les résultats qu'elle propose permettent de mieux saisir le contemporain dans ses continuités et ses mutations.

La mise en nombre des migrants : vers une émancipation des identités sociales

À notre époque, l'identité sociale du migrant a de plus en plus pris les traits d'une représentation « numérique », dans le double sens que le terme permet.

D'une part, les identités des migrants se constituent en relation avec les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui jouent un rôle central à tous les stades du processus migratoire. D'autre part, leur identité se constitue également en relation aux représentations « par les nombres » du phénomène migratoire, qui ont un poids décisif dans le débat public.

Ces deux dimensions de la représentation et de l'identité du migrant sont toutes les deux conditionnées par des implications socio-anthropologiques décisives et apparemment contradictoires. En effet, la « numérisation » (au sens de mise en nombre) de la figure du migrant exerce un grand pouvoir désindividualisant, dématérialisant et bio-politique, d'un côté. Mais, cette mise en nombre possède également un potentiel de visibilisation des violences faites aux migrants, de dénonciation et d'*empowerment* et d'émancipation, de l'autre.

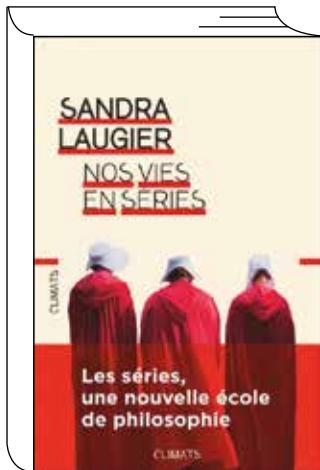


UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉDITIONS DE LA SORBONNE

Informations

Éditeur	Date de publication
Éditions de la Sorbonne	Janvier 2020
Collection	Nombre de pages
Revue Socio-anthropologie 40	188 pages
Prix	18 €

Nos vies en séries



Dans son œuvre *Nos vies en séries*, Sandra Laugier s'exprime sur l'importance des séries au sein de la culture occidentale moderne. Au-delà d'un divertissement, on peut aujourd'hui parler d'un impact tant sur la morale que sur les émotions des spectateurs.

Les séries comme œuvres de pensées pour la société

Les séries ont tout changé : nos loisirs, nos vies, notre rapport à la culture. La « sériephilie » que ces grands récits du XXI^e siècle suscitent le prouve : elles sont le cœur de la culture populaire aujourd’hui. Pour Sandra Laugier, fan parmi les fans, elles produisent également une philosophie nouvelle – non pas une philosophie des séries, mais de véritables œuvres de pensée. Aux ressorts traditionnels de la fiction (romans, films) – identification à des personnages, représentations du monde –, la série oppose l’attachement, le *care* qu’elle suscite chez le spectateur. Aux stéréotypes de genre, elle substitue nombre d’individus singuliers, souvent des héroïnes, aux prises avec les épreuves de la vie ordinaire. En lieu et place de morale traditionnelle, elle bâtit un répertoire de situations, d’expériences et de formes de vie ; elle élabore une compétence du spectateur. Les séries sont le lieu d’une nouvelle conversation démocratique, telle est la thèse radicale de ce livre-somme de Sandra Laugier, pionnière en philosophie de l’étude des séries et du *care* en France.

Informations

Éditeur	Nombre de pages
Éditions Climats	392 pages
Date de publication	Prix
Octobre 2019	21 €

Auteur

➤ **Sandra Laugier**
est professeure des universités en philosophie à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



3 questions à Sandra Laugier

Vous écrivez depuis longtemps sur les séries télévisées, quel a été le déclic pour ce livre ?

L'idée de départ était de rassembler mes chroniques parues dans *Libération* afin qu'elles existent en dehors des archives du journal. Je voulais aussi donner des outils pour inciter chacun à penser son rapport aux séries. Les séries ne sont pas seulement un reflet de la société, elles ont désormais un rôle de révélateur de réalités que le public ne veut pas toujours voir. Pourtant, nous n'avons pas forcément de réflexion, ni individuelle ni collective, à la mesure du phénomène.

L'autre raison est d'ordre académique. Les séries télé constituent un sujet important mais peu reconnu à l'université. Je souhaitais contribuer au sujet sans forcément écrire un livre d'universitaire.

Comment avez-vous envisagé les séries télévisées comme des objets philosophiques à part-entière ?

Une idée de mon livre est que regarder des séries, c'est déjà travailler sur nous-mêmes. Comme beaucoup de monde, j'en regarde depuis très longtemps, mais j'ai vraiment commencé à envisager les séries avec un œil philosophique à partir des années 90. Je travaillais alors sur l'œuvre de Stanley Cavell qui souhaitait donner une signification philosophique aux œuvres cinématographiques ; un intérêt que je partageais et qu'il me semblait évident d'étendre aux œuvres télévisuelles.

Par ailleurs, un ensemble de séries extrêmement intéressant philosophiquement est apparu au début des années 90 : *Urgences*, *À la Maison-Blanche*, *New York Police Blues*... On a tendance à dater l'ambition intellectuelle des séries de l'émergence des productions HBO. Pourtant, les pères de ce que l'on appelle aujourd'hui les « séries télé de qualité » – Steven Bochco ou David E. Kelley – travaillaient déjà il y a trente ans.

Pourquoi les séries ont-elles pris une telle importance dans notre quotidien ?

Les séries produisent désormais une réflexion sur elle-mêmes et en induisent une chez le spectateur. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il existe une philosophie des séries, "*non pas sur elles mais par elles*", elles nous livrent des outils d'analyse. Si l'on fait un saut dans le temps, une série comme *The Crown* est un très bon exemple de cette réflexivité. Elle nous fait changer d'avis sur la monarchie anglaise, que l'on imagine volontiers comme poussiéreuse et qu'elle dépeint comme telle au début. Nous changeons d'avis au fil des épisodes, tout comme notre regard évolue sur l'œuvre elle-même. Cette complexité-là n'existe pas avant, dans les séries classiques.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur
<https://www.pantheonsorbonne.fr/la-revue>

La Blockchain saisie par le droit, vol. 1



Cet ouvrage permet l'élaboration d'une réflexion sur la *blockchain*, en étudiant certains aspects juridiques de celle-ci. Ces sujets nouveaux, qui animent la doctrine depuis environ deux ans, et dont les législateurs commencent à se saisir, sont abordés dans un esprit prospectif.

Les conséquences du développement de l'économie numérique sur le droit

La *blockchain* s'est rapidement révélée être un formidable outil de certification qui, reposant sur la confiance mutuelle entre les membres d'une communauté *peer to peer*, permettrait de rendre un processus de décision optimal. Réputée infalsifiable, la *blockchain* promet à ses utilisateurs de s'assurer de la véracité des informations présentées. Cet ouvrage s'attache d'abord à comprendre la *blockchain*, et à en étudier les aspects juridiques généraux – une *blockchain* est-elle un ordre juridique ou un simple instrument ? Comment assurer juridiquement la sécurité de la *blockchain* ? Que sont les *smart contracts* ou contrats intelligents ? Que sont les crypto-monnaies ? Les objets connectés peuvent-ils utiliser aussi la *blockchain* ? L'ouvrage s'achève sur le thème essentiel de la régulation de la *blockchain* – de l'autorégulation, à la régulation étatique ou supranationale, en passant par l'étude de la *blockchain* face à la fraude fiscale, et par celle du droit international privé de la *blockchain*.

Informations

Éditeur
IRJS Éditions
Collection
Bibliothèque André Tunc

Date de publication
Novembre 2019
Nombre de pages
347 pages
Prix
29 €

Auteur

Martine Behar-Touchais

est professeure des universités
en droit privé à l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne



Construire la cité

Construire la cité est un essai de sociologie historique sur les communautés de l'archaïsme grec. Dans cet ouvrage, l'histoire de la cité grecque préclassique est repensée pour faire apparaître des mécanismes complexes dans les règles du vivre ensemble et les formes sociales.

La construction de la société à travers l'histoire de la cité grecque

Depuis *La Cité antique* de Fustel de Coulanges (1864), la cité grecque a donné lieu à de multiples traditions de recherches. « Ce sont les hommes qui font la cité », notaient Alcée et Thucydide. Assimilant fermement la *polis* à une communauté d'individus, l'ouvrage vise à repenser l'histoire de la cité grecque préclassique en s'intéressant aux mécanismes sociaux et politiques à l'œuvre dans la constitution et le maintien des solidarités civiques. Construire la cité porte donc sur la société et sa structure. Comment ces communautés se sont-elles formées ? Comment ses membres se reconnaissaient-ils entre eux ? Et comment ces communautés se sont-elles perpétuées ou reconfigurées au fil des siècles ? À travers ces trois questions aux ressorts sociologiques évidents, la cité grecque apparaît comme le produit de mécanismes complexes d'inclusion des uns et d'exclusion des autres, où les règles du vivre ensemble et du maintien des formes sociales étaient constamment reformulées.



Informations

Éditeur	Nombre de pages
Belles Lettres	348 pages
Collection	Prix
Mondes Anciens	35 €
Date de publication	
Novembre 2019	

Auteur

Alain Duplouy

est maître de conférences HDR en archéologie grecque à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Dans les dédales du web



Dans les dédales du web présente l'histoire à travers les archives du web. Pointant du doigt, avec finesse, la source infinie de données que représente Internet pour les historiens, son œuvre met en lumière la méthode historique comme objet à travers douze regards sur la Toile.

L'histoire à travers les archives de la Toile

Comment les historiens interrogent-ils et font-ils usage des transformations de notre système communicationnel ? L'histoire est prise dans les discours sur la Toile depuis à présent plus de vingt-six ans. Elle y est réappropriée pour circuler dans des réseaux fermés, tout comme s'afficher et se diffuser plus largement dans un web prenant les contours d'un espace public. Ces discours révèlent sans doute les rapports que les sociétés entretiennent avec leur passé. Ils structurent peut-être aussi le rapport au passé des générations les plus jeunes, ou encore d'autres acteurs qui ne sont pas, vis-à-vis de la discipline historique, les dépositaires d'une légitimité académique. Comment évaluer, comprendre ces rapports, quelles nouvelles autorités émergent, peuvent être identifiées et questionnées. Le socle d'Internet est composé de nombreuses strates, qui, ensemble, forment un tapis épais de données. La Toile est alors un support et un producteur d'archives que ne peut ignorer l'historien. En l'espèce, réfléchir sur la façon dont il est possible de transformer lesdites ressources en matériaux pour la recherche et l'enseignement a été un des fils directeurs des auteurs de ce volume. Ceux-ci tâchent ici d'éprouver la solidité de leurs propos : comment faire des choses qui tiennent avec ces matériaux mouvants, composites, éphémères, en un mot, fuyants ? C'est à l'aide de douze regards sur la Toile, prenant l'histoire ou la méthode historique comme objet, que cet ouvrage essaie d'aborder ces questions. L'exhaustivité n'était pas visée, il y a nécessairement des manques, des absences et tant mieux s'il peut y avoir des discussions et des débats.

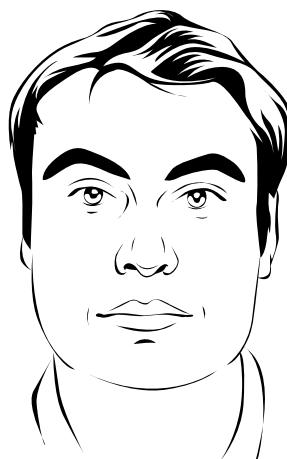
Informations

Éditeur	Nombre de pages
Éditions de la Sorbonne	276 pages
Collection	Prix
Homme et Société	21 €
Date de publication	
Mai 2019	

Auteurs

➤ **Stéphane Lamassé**,
maître de conférences en histoire
des sciences à l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne et

➤ **Gaëtan Bonnot**,
professeur des universités agrégé en
histoire à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

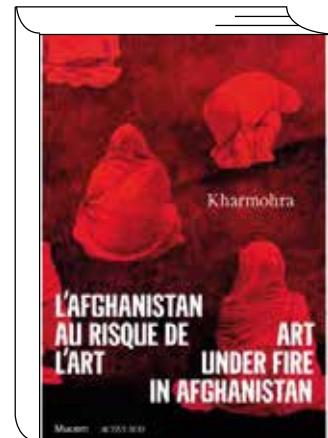


Kharmohra, l'Afghanistan au risque de l'art

Cet ouvrage explore une grande variété de formes et de supports pour exprimer l'horreur des attentats et l'omniprésence de la mort dans un espace urbain devenu hostile.

Une sourde révolte comme création contemporaine

L'Afghanistan vit depuis quarante ans au rythme des guerres, des destructions du patrimoine, des attentats, des migrations. Pourtant, en 2001, une coalition internationale avait renversé le gouvernement des talibans et promis stabilité et reconstruction. Mais la paix n'a pas été installée pour autant. Toutefois, dans ce contexte, des programmes internationaux pour la création ont été mis en place et de jeunes artistes afghans sont rentrés de leur exil. Autodidactes – car ils ont grandi sous le régime des talibans, donc sans avoir vu d'images – ou formés dans des pays de migrations, ces artistes semblent être au seuil de tous les possibles, sans héritage à assumer, ni classicisme avec lequel rompre. Kharmohra – glande extraite du cou de l'âne qui, en séchant, se durcit comme la pierre et, dit-on, procure le bonheur tout en réalisant les vœux les plus intimes – donne à voir cette création contemporaine, loin des attentes romantiques souvent portées en Occident vis-à-vis de l'Afghanistan. Une grande variété de formes et de supports exprime l'horreur des attentats et l'omniprésence de la mort dans un espace urbain devenu hostile. Les artistes témoignent aussi, non sans humour, des croyances dans l'obtention de conditions de sécurité jamais atteintes, et des désillusions amères que cela provoque. Ces œuvres sont également travaillées par l'expression d'une sourde révolte contre les forces oppressives les plus traditionnelles qui s'exercent autant à l'encontre des femmes et des homosexuels, que sur l'éthnie hazara, historiquement meurtrie et cible principale des talibans. Les artistes attestent que c'est bien dans les pratiques artistiques qu'un salut, si minime soit-il, peut être trouvé.



Informations

Éditeur	Nombre de pages
Coédition Mucem / Actes Sud	160 pages
Collection	Prix
Beaux livres [AS]	25 €
Date de publication	
Novembre 2019	



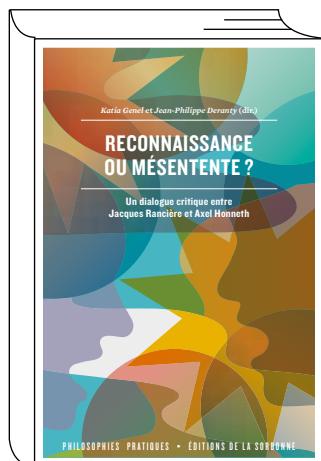
Auteurs

➤ **Agnès Devictor**, maîtresse de conférences HDR en histoire du cinéma, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et **Guilda Chahverdi**, actrice.



Reconnaissance ou mésentente ?

Un dialogue critique entre Jacques Rancière et Axel Honneth



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉDITIONS DE LA SORBONNE

Informations

Éditeur	Nombre de pages
Éditions de la Sorbonne	184 pages
Collection	Prix
Philosophies pratiques	18 €
Date de publication	
Janvier 2020	



Une confrontation des théories sociales et politiques des philosophes Jacques Rancière et Axel Honneth, autour des idées de reconnaissance, d'identité, de mésentente et de liberté sociale. Partageant un intérêt pour l'étude des dynamiques de domination et d'injustice, chacun élabore une lecture critique des thèses de l'autre, dégageant les enjeux d'une philosophie sociale contemporaine.

La société contemporaine en deux analyses

Axel Honneth a élaboré une critique de la société moderne au prisme du concept de reconnaissance. Jacques Rancière a construit une théorie de la politique moderne à partir du concept de mésentente. Ils s'attachent tous deux à analyser les logiques d'exclusion et de domination qui structurent les sociétés contemporaines. Dans un précieux dialogue, les deux philosophes explorent les affinités et les tensions entre leurs approches respectives. Ils contribuent ainsi à renouveler le cadre d'une théorie critique et à repenser les conditions du changement social et politique. La discussion est enrichie par des textes des deux penseurs, et elle est précédée d'une présentation substantielle qui remet en perspective ce dialogue critique.

Auteurs

► **Katia Genel**, maîtresse de conférences en philosophie à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et
Jean-Philippe Deranty, agrégé en philosophie et chercheur à l'université de Sydney.



3 questions à Katia Genel

Quelles sont les contributions majeures d'Axel Honneth à la philosophie pratique contemporaine ?

Axel Honneth est un philosophe allemand, héritier de Hegel, et de l'École de Francfort, dont la pensée a eu un large écho en France ces dernières années. Il pratique une « philosophie sociale », c'est-à-dire une philosophie qui prend pour objet la société et qui se nourrit des sciences sociales. Parmi ses nombreux écrits portant sur des thèmes de philosophie pratique, il a notamment développé une théorie de la reconnaissance. Il considère que l'injustice n'est pas seulement un problème d'infraction à des principes généraux de justice, ni simplement une question de répartition des richesses ; en relation avec les luttes sociales et les mouvements politiques, Honneth propose de comprendre les expériences d'injustice comme étant fondamentalement des expériences sociales, et notamment des expériences de mépris social.

En quoi Jacques Rancière renverse-t-il l'approche traditionnelle de la politique ?

Jacques Rancière est un philosophe français. Les discours et les pratiques ouvrières qu'il étudie sont politiques au sens où ils permettent une nouvelle configuration de l'espace politique : ils défont le consensus établi par le « partage du sensible », en mettant en question le lien entre une position sociale ou politique et des capacités attribuées à cette position. La démocratie est précisément le régime fondé sur la capacité de n'importe qui ; celui où n'importe qui peut gouverner – c'est même son scandale. Le peuple qui est en jeu dans la démocratie est un peuple qui n'est plus découpé en groupes sociaux, mais c'est pour Rancière le peuple de tout le monde et de n'importe qui.

Sur quelles questions et quels enjeux porte leur dialogue ?

Le dialogue entre ces deux grands penseurs fait ressortir des questions communes. Même si leur style théorique est très différent, tous deux diagnostiquent des formes d'injustice et mettent en avant des outils théoriques pour analyser le fonctionnement des sociétés contemporaines et penser l'émancipation. Ils apportent chacun une réponse différente à la question de savoir ce qui permet à la société de se transformer et de dépasser les injustices : pour Honneth, c'est la reconnaissance qui transforme les rapports sociaux ; pour Rancière, c'est l'égalité qui permet au politique de faire irruption et de bouleverser l'ordre social.

Tolkien et la Terre du milieu : un monde en palimpsestes



Par ses logiques et son contenu, l'œuvre de Tolkien entretient un rapport constant au palimpseste, aux manques qui se laissent deviner et aux traces qui subsistent. C'est ce jeu qu'explorent les différentes contributions de ce recueil.

Le légendaire tolkienien : une œuvre en palimpsestes

Bien qu'il soit surtout connu pour son œuvre fondatrice d'écrivain, J. R. R. Tolkien était également un universitaire réputé, spécialiste d'anglais médiéval, philologue, polyglotte. Son légendaire, autant que ses travaux académiques, n'ont de cesse de toucher au cœur du langage et du récit – qu'ils considèrent comme inextricablement liés – et en dévoilent des aspects multiples et divers, qu'il serait impossible d'épuiser. Si, dans l'imaginaire collectif, l'affiliation bien réelle de l'œuvre tolkienienne au genre littéraire de la fantasy paraît en exclure une approche plus académique, de nombreux travaux (thèses, ouvrages, articles, colloques...) ne lui en ont pas moins été consacrés depuis plus d'une vingtaine d'années.

Informations

Éditeur	Date de publication
Éditions Rue d'ULM	2019
Collection	Nombre de pages
Actes de la recherche à l'ENS n°30	177 pages
	Prix
	12 €

Auteurs

▀ **Nils Renard**,
doctorant en histoire moderne
à l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne et

▀ **Quentin Feltgen**,
docteur en physique et chercheur
postdoctorant à l'Institut du cerveau
et de la moelle épinière.



Partagez vos publications

Vous êtes professeur, chercheur, enseignant-chercheur ou doctorant à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et vous avez récemment publié un ouvrage ? Nous serions ravis de nous en faire l'écho dans un prochain numéro de la revue #1257.

Contactez-nous par courriel à l'adresse suivante :
1257@univ-paris1.fr





LES BIBLIOTHÈQUES AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

Jusqu'au printemps 2020,
l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
met à l'honneur
son exceptionnelle
richesse documentaire.

Expositions

Ateliers

Conférences

Performances

Semaines
de découverte

Doctorat
honoris causa...



Retrouvez le programme détaillé des évènements
sur pantheonsorbonne.fr/adb20192020